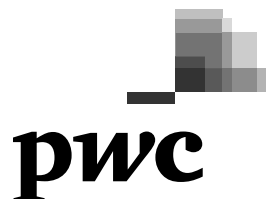


Evolution du CICE



Impacts socio-économiques des propositions
d'évolution du CICE sur le secteur des services d'aide et
d'accompagnement à domicile (SAAD)



Observatoire
National
du Domicile

Ce rapport (« Rapport ») a été préparé par PricewaterhouseCoopers Advisory (« PwC ») pour la Fédésap conformément à notre lettre d'engagement datée du 03 Octobre 2017 (la « Lettre d'Engagement ») et aux conditions qui y sont attachées.

PwC n'accepte aucune responsabilité, ni ne reconnaît aucune obligation de diligence envers toute personne (sauf la Fédésap d'après les conditions pertinentes définies dans la « Lettre d'Engagement », y compris les dispositions limitant la responsabilité de PwC) relative au travail effectué dans le cadre de la préparation de ce Rapport.

Par voie de conséquence, pour toute action contractuelle, délictuelle ou autre, et dans le cadre légal applicable, PwC n'accepte aucune responsabilité ni ne reconnaît aucune obligation d'aucune sorte, ni ne reconnaît aucune obligation de diligence envers toute personne (hormis envers la Fédésap dans les termes susmentionnés) qui serait liée à une quelconque action ou abstention d'action et aux conséquences de cette action ou de cette abstention ou toute décision prise ou non prise sur la base de notre rapport ou sur toute partie de celui-ci.

Ce rapport a été préparé expressément et exclusivement aux fins susmentionnées et il ne devrait pas être utilisé pour aucun autre fin.

En aucun cas, et sans considération d'aucune autorisation expresse, PwC n'assume de responsabilité auprès de tierce partie à qui des informations contenues dans ce rapport seraient communiquées ou rendues disponibles.

Par conséquent, PwC ne sera aucunement responsable en cas de :

- divulgation à une tierce partie de notre rapport, même avec notre consentement ;
- utilisation de notre rapport dans un autre contexte que celui décrit ci-dessus.

L'information utilisée par PwC dans le cadre de la préparation de ce rapport a été obtenue à partir de diverses sources comme indiqué dans le rapport. Bien que nos travaux comportent une analyse des informations financières et des données comptables, PwC n'a pas essayé d'établir la fiabilité de ces sources ou vérifié les informations reçues conformément aux standards d'audit généralement admis. Par ailleurs, sauf mention contraire dans le rapport, nous n'avons pas soumis les informations utilisées dans le rapport à des procédures de contrôle et vérification. En conséquence, nous n'assumons aucune responsabilité, ne déclarons ni n'assurons aucunement l'exactitude ni l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies et qui ont été utilisées dans le rapport, sauf indication contraire, et aucune assurance n'est donnée.

Nos conclusions sont basées sur des informations rendues disponibles en date du 5 février 2018. La conjoncture économique, des facteurs de marché et des changements dans la performance de l'activité peuvent aller à l'encontre de nos conclusions, les rendant obsolètes, et exiger une mise à jour régulière ou avant toute prise de décision basée sur ce rapport. En outre, ce rapport ne dégage pas toute tierce personne de mener sa propre diligence raisonnable afin d'en vérifier le contenu.

Nomenclature utilisée dans le cadre de cette étude

Valeur ajoutée 	Différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production
Masse salariale 	Cumul des rémunérations brutes des salariés hors cotisations patronales
Emplois 	Nombre d'emplois exprimés en équivalents temps plein (ETP) sauf si autrement précisé
Impact direct 	Lecture directe de la production , de la valeur ajoutée , des emplois et de la fiscalité des entreprises du secteur étudié
Impact indirect 	Impacts emploi, valeur ajoutée et fiscalité générés par le secteur de l'aide à domicile auprès de ses fournisseurs directs et auprès des fournisseurs (fournisseurs de 1 ^{er} rang) de fournisseurs (fournisseurs de rang 2)
Impact induit 	Emplois, valeur ajoutée et impact fiscal générés par la consommation des salariés directs du secteur de l'aide à domicile et des salariés des fournisseurs dans l'économie française
Impact fiscal 	Revenu pour l'Etat issu de l' IS (entreprises), de l' IR (particuliers) et de la TVA

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Enseignements clés de l'étude

- 1 Le secteur des services d'aide à domicile auprès de publics fragiles (SAAD) se caractérise par sa **forte intensité emploi** : la masse salariale des entreprises de SAAD représente **~85% du chiffre d'affaires (CA) net en moyenne en 2016, charges sociales incluses, avant CICE**
- 2 La rentabilité des entreprises de SAAD s'établit en moyenne à **1,6% du chiffre d'affaires après CICE en 2016 : le résultat net serait négatif sans les incitations fiscales existantes**
- 3 Aujourd'hui, les entreprises de SAAD bénéficient d'une **exonération aide à domicile**, un dispositif dont la finalité est comparable au régime Fillon mais qui **permet de soutenir des salaires supérieurs au Smic pour compenser la pénibilité du travail, accroître l'attractivité de l'activité et soutenir sa professionnalisation**
- 4 À horizon 2027, les entreprises de SAAD pourraient **créer ~54.000 ETP (environ 120.000 salariés) additionnels directs, indirects et induits en adressant la croissance naturelle de personnes dépendantes** faisant appel aux entreprises et une partie des **personnes embauchant aujourd'hui des travailleurs non-déclarés** (avec un potentiel théorique de ~69.000 ETP directs, indirects et induits additionnels si les entreprises adressaient tous les clients qui aujourd'hui emploient du travail non déclaré)
- 5 A compter de 2019, le CICE est supprimé et remplacé par une baisse de cotisations dans le cadre de l'allègement général **qui ne s'applique pas aux salariés des SAAD** : aucune compensation par abaissement de charge n'est prévue pour le secteur des SAAD au-dessus du Smic, ce qui **met à risque l'équilibre économique et la pérennité de la filière**
- 6 En conséquence, le remplacement du CICE par un allègement de cotisations devrait **diminuer de ~40 m€ par an la rentabilité des entreprises de SAAD** à l'échelle du secteur à compter de 2019 comparé à 2018, soit une **baisse du résultat net de 3,4 pts de CA**
- 7 La Fédésap propose trois mesures pour un **rééquilibrage au regard de l'impact de la perte du CICE pour le secteur des SAAD** : (i) **mettre en place une déduction de cotisations forfaitaire de 1 € par heure prestée**, (ii) **mettre en place un crédit d'impôt publics fragiles**, (iii) **harmoniser l'exonération aide à domicile avec le nouveau régime Fillon**, dont le coût pour l'Etat serait comparable au dispositif actuel
- 8 La Fédésap propose deux mesures permettant un **rééquilibrage du paysage concurrentiel entre associations et entreprises** : (i) **appliquer l'exonération versement transport et Fnal dont bénéficient les associations aux entreprises**, (ii) **uniformiser le périmètre d'application de la TVA à taux réduit de 5,5% par public**
- 9 A l'échelle de l'économie, les solutions proposées par la Fédésap permettraient de générer **jusqu'à 240 m€ de VA, ~ 11 000 ETP et ~ 100 m€ d'impôts entre 2019 et 2022**, pour une dépense nette s'établissant entre 45 à 100 m€ sur 4 ans, à comparer à une dépense nette estimée à environ 80 m€ sur la période si le CICE était prorogé (~20 m€ par an, au taux de 2018).

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile auprès de publics fragiles sont un secteur à forte valeur ajoutée

1 Les services à la personne (SAP) ont une forte valeur ajoutée et s'adressent principalement aux publics fragiles (personnes âgées ou en situation de handicap)

- Parmi les 4,4 millions de ménages français recourant aux SAP, **970.000** sont des personnes âgées ou en situation de handicap
- Les personnes dépendantes restant à domicile peuvent faire appel à un proche, un tiers qu'elles emploieront soit directement, soit par l'intermédiaire d'un mandataire ou enfin en faisant appel à un prestataire
- Les entreprises d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) prestataires sont connues pour la plus forte croissance : leur part dans le secteur des SAP est passée de **15% à 43% entre 1998 et 2015**; au sein des SAAD, les entreprises ont vu leur part de marché passer de **2% en 2005 à 35% en 2015**

2 Créatrices d'emploi, les entreprises prestataires de SAAD peinent à être rentables

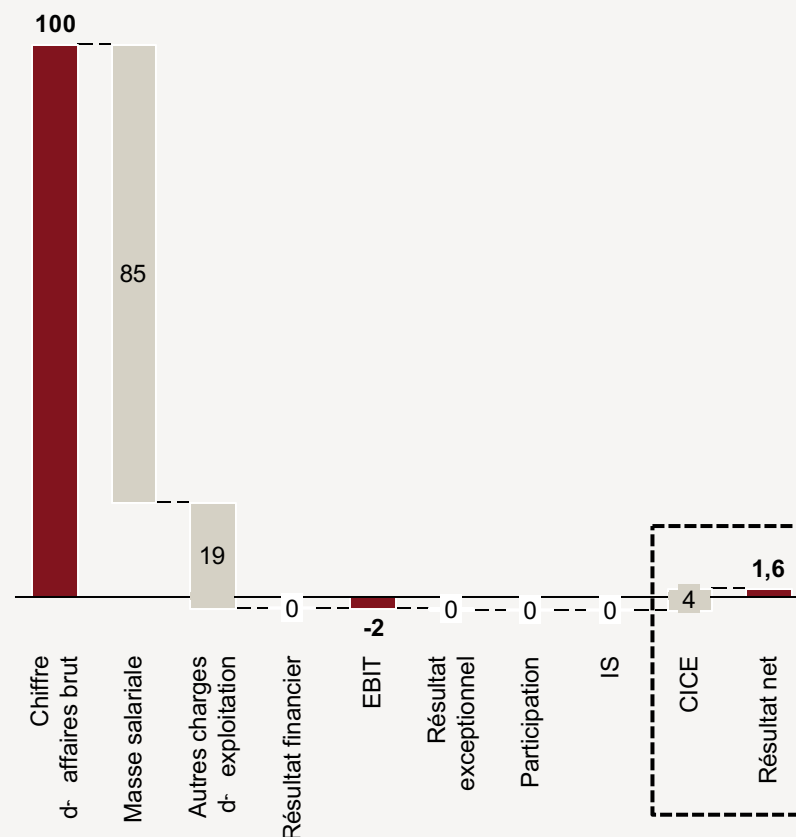
- Le secteur se caractérise par sa **forte intensité en main d'œuvre** : la **valeur ajoutée représente 86% du chiffre d'affaires (CA) net** des entreprises en 2016, essentiellement composée par la **masse salariale (~85% du CA net en 2016, charges sociales incluses, avant CICE)**
- Le résultat net (RN) des entreprises de SAAD s'établit à **1,6% du CA** en 2016 après CICE, mais le résultat net serait **négatif sans les incitations fiscales**

3 La solvabilité de la demande et la fragilité de l'offre de SAAD ont rendu nécessaire la création de dispositifs de soutien fiscal et d'incitation économique

- Les SAAD s'adressent à des **clients dont le revenu disponible est inférieur à la moyenne des ménages** et les tarifs des SAAD semblent **incompressibles**

P&L d'entreprises du secteur des SAAD

(2016, % du chiffre d'affaires net, moyenne d'un échantillon représentatif, n=580)



Source : Analyse Strategy&

Les entreprises de SAAD devraient permettre la création de 54.000 emplois additionnels (ETP) d'ici 2027

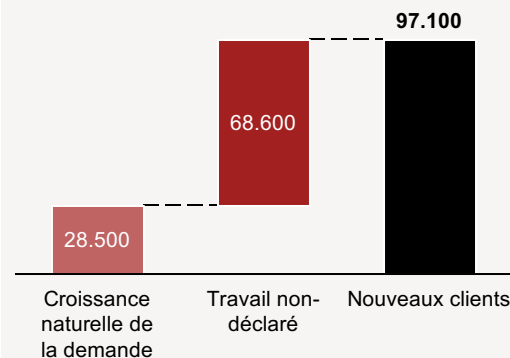
4 A horizon 2027, les entreprises pourraient devoir adresser la demande de près de 100.000 personnes dépendantes additionnelles

- En 2027, la France devrait compter 1,44 million de personnes âgées dépendantes, soit 123.000 de plus qu'en 2017 : parmi elles, près de 92.000 resteront à domicile
- La France devrait compter 13.700 personnes en situation de handicap de plus par rapport à 2017, pour un total de **106.000 personnes dépendantes et/ou en situation d'handicap à domicile additionnelles en 2027, dont environ 29.000 clients additionnels potentiels pour les entreprises de SAAD** à horizon 2027
- 17% de personnes dépendantes aujourd'hui font appel à des travailleurs non-déclarés, soit 211.000 personnes, parmi lesquelles **69.000 clients potentiels que les entreprises pourraient capter**

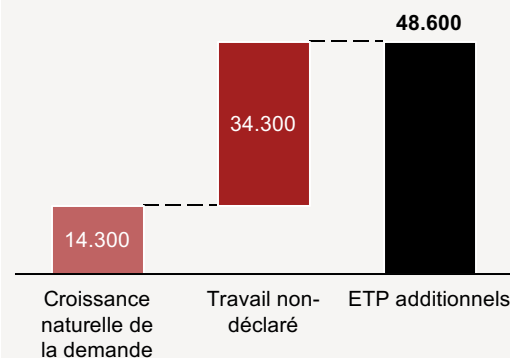
Pour adresser une demande croissante à horizon 2027, les entreprises prestataires pourraient créer 54.000 ETP directs, indirects et induits

- Pour adresser la croissance naturelle de clients à horizon 2027, les entreprises devront créer 14.300 postes d'assistants de vie, soit 15.800 ETP directs, indirects et induits
- Pour contrer le travail non-déclaré, les entreprises pourraient également créer 34.300 postes assistants de vie d'ici 2027, soit 38.000 ETP directs, indirects et induits
- Si les entreprises adressaient la demande de l'ensemble du travail non déclaré, elles pourraient même créer jusqu'à **69.000 ETP additionnels**

Croissance du nombre de clients des entreprises, focus services auprès de publics fragiles (2017-2027)



Croissance du nombre d'ETP des entreprises, focus services auprès de publics fragiles (2017-2027)



Source : Analyse Strategy&

53.800

ETP directs, indirects et induits créés

1,2 Md€

Valeur ajoutée directe, indirecte et induite générée

480 m€

Recettes fiscales directes, indirectes et induites générées

Le remplacement du CICE en baisse de charges représente une perte sèche pour le secteur des SAAD

5 Le dispositif visant à remplacer le CICE ne s'applique pas aux activités de SAAD

- Aujourd'hui, les SAAD bénéficient d'une **exonération aide à domicile**, un dispositif dont la finalité est comparable au régime Fillon mais qui permet de **soutenir des salaires supérieurs au Smic** pour compenser la pénibilité de l'activité et accroître l'attractivité de métiers qui peinent à recruter
- A compter de 2019, le CICE est supprimé et remplacé par une baisse de cotisations dans le cadre de l'allègement général **qui exclut les SAAD**

Le régime d'allègement 2019 est défavorable par rapport à l'exonération aide à domicile 2018 avec CICE et ne permet pas de soutenir des salaires supérieurs au Smic

Le nouveau dispositif **rompt avec la volonté jusqu'alors affichée de soutenir le secteur des SAAD**

- L'exonération aide à domicile n'est **pas compatible avec l'allègement forfaitaire maladie de 6%** qui remplace le CICE, ce qui implique une **perte sèche d'autant pour les SAAD**

Dans les faits, l'allègement général est toujours défavorable par rapport à l'exonération aide à domicile

- Si l'exonération aide à domicile prend en compte les caractéristiques du secteur (notamment le poids significatif des heures de nuit, jours fériés...) et les majorations de salaire auxquelles les heures complémentaires donnent lieu, l'allègement général exclut ces majorations du calcul
- En conséquence, **la comparaison effectuée au niveau du Smic reste théorique parce que le coût horaire effectif minimum pour une entreprise de SAAD est toujours supérieur au Smic**

Evolution de l'allègement de cotisations et de l'exonération aide à domicile entre 2018 (avec CICE) et 2019 (après suppression du CICE) (2018-2019, % du salaire brut, avant IS)

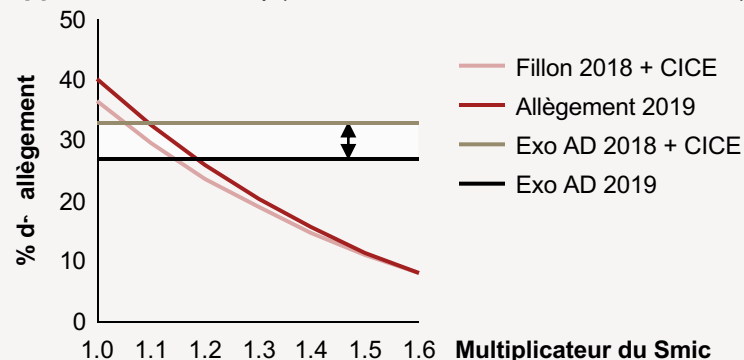
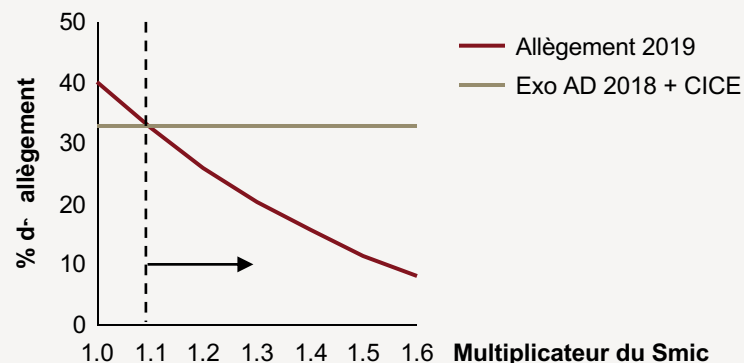


Schéma de l'évolution simultanée du CICE et du niveau d'IS des SAAD : moyenne des entreprises (2017-2022, % du chiffre d'affaires brut, le revenu est supposé constant)



Source : Analyse Strategy&

La fin du CICE freinerait la compétitivité des entreprises de SAAD, avec un impact négatif sur l'emploi

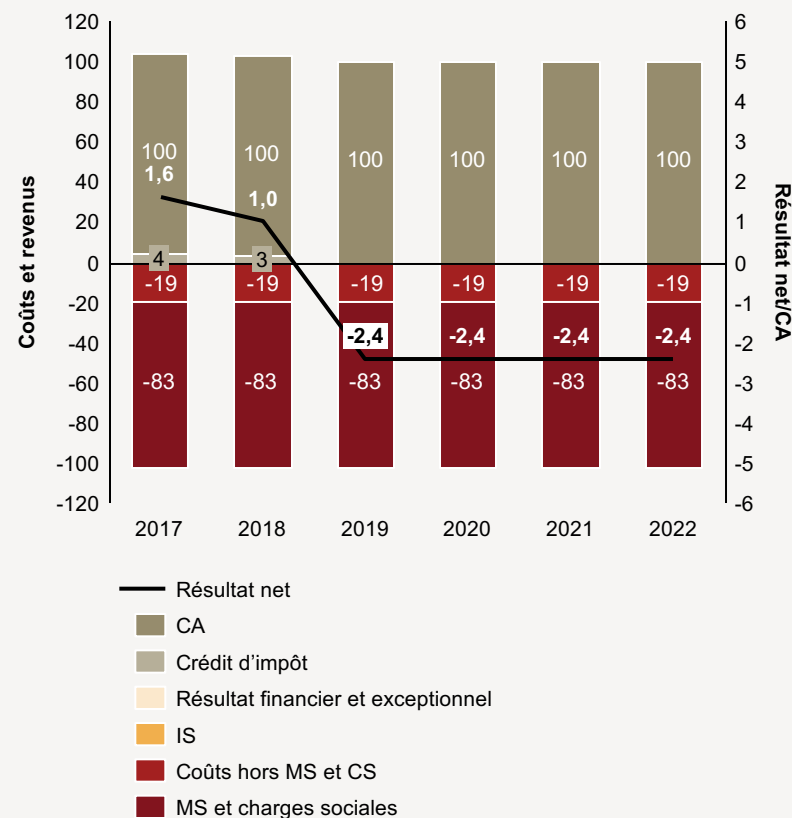
6 Le remplacement du CICE par un allègement de cotisations devrait impacter lourdement la rentabilité des entreprises de SAAD

- Pour une entreprise dont les services auprès de publics fragiles constituent la principale activité, la suppression du CICE sans compensation par baisse de charge se traduit par une **baisse de son résultat net d'environ 3,4 pts de chiffre d'affaires à partir de 2019** (vs 2018)
- A l'échelle du secteur des SAAD, le remplacement du CICE devrait ainsi se traduire par une **baisse du résultat net de ~40 m€ par an à compter de 2019** (vs 2018)

En limitant la capacité des entreprises à investir, la réforme met à risque le développement de la filière

- Historiquement, les entreprises de SAAD ont eu tendance à **investir dans de nouvelles ouvertures d'agences dès lors qu'elles avaient une rentabilité positive**
- A partir de 2019, la **chute de la rentabilité à -2,4% du chiffre d'affaires**, si elle n'est pas compensée par ailleurs, ne permettrait plus de soutenir des salaires supérieurs au Smic.
- L'évolution du modèle économique du secteur pourrait **freiner considérablement les créations d'emplois** partout en France voire réduire les effectifs existants, impactant non seulement l'emploi dans le secteur des SAAD, mais également l'emploi chez leurs fournisseurs et les dépenses de consommation des employés qui se réduiraient en cas de perte d'emploi.

Schéma de l'évolution simultanée du CICE et du niveau d'IS des SAAD : moyenne des entreprises (2017-2022, % du chiffre d'affaires brut, le revenu est supposé constant dans le temps)



La Fédésap propose des mesures pour un rééquilibrage permettant de pérenniser le secteur des SAAD

7 La Fédésap propose trois mesures alternatives possibles pour un rééquilibrage immédiat au regard de l'impact du remplacement du CICE en baisse de charges

- La Fédésap propose de **créer une déduction forfaitaire des cotisations de 1 € par heure** de SAAD prestée (avant IS) : cette mesure permettrait aux entreprises d'**économiser 40 m€ net d'IS en 2019** (43 m€ à partir de 2022, avec la baisse du taux normal d'IS)

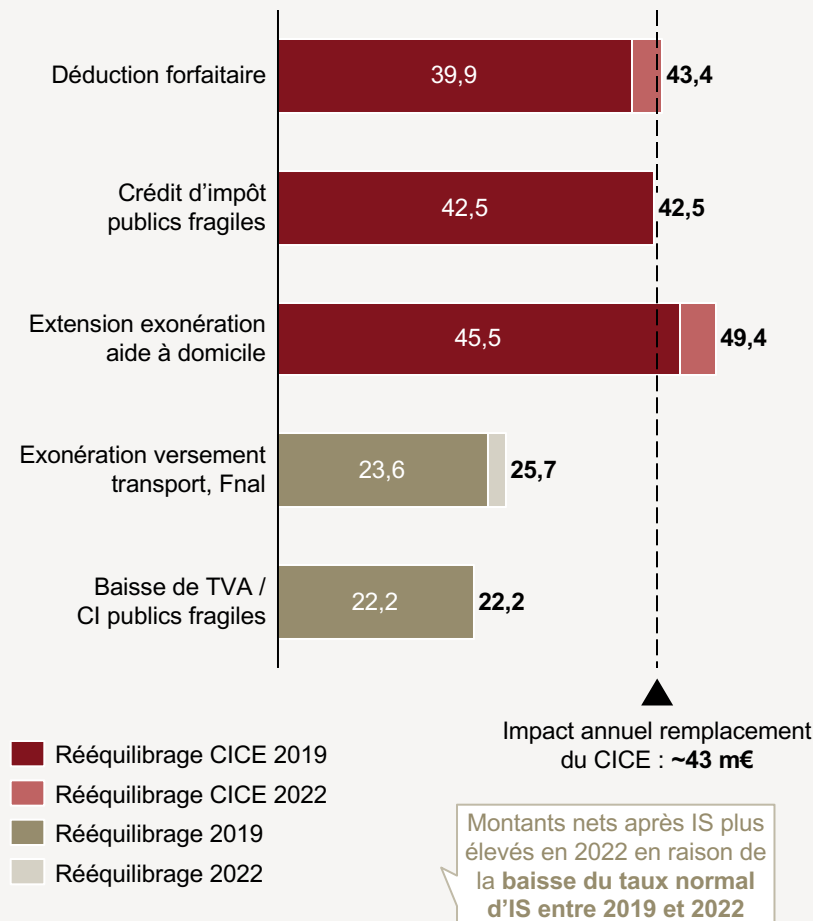
ou

La Fédésap propose de **remplacer le CICE par un crédit d'impôt sur les SAAD** équivalent au dispositif actuel, qui permettrait ainsi aux entreprises de **conserver leur économie de 43 m€ par an** provenant du CICE actuel

ou

La Fédésap propose d'**harmoniser l'exonération aide à domicile avec le nouveau régime Fillon** en appliquant une exonération non-dégressive des cotisations chômage, ARRCO et AGFF aux activités de SAAD : cette mesure permettrait de **dégager 46 m€ net d'IS** pour les entreprises en 2019 (49 m€ à partir de 2022 avec la baisse du taux normal d'IS)

Dimensionnement des propositions de la Fédésap, net d'IS (Illustration sur une année fiscale, m€)



Source : Analyse Strategy&

8 La Fédésap propose deux mesures permettant un rééquilibrage entre les différents acteurs du secteur

- La Fédésap propose d'**appliquer l'exonération versement transport et Fnal** dont bénéficient les associations, aux entreprises : cette mesure permettrait aux entreprises d'**économiser 24 m€ net d'IS en 2019** (26 m€ à partir de 2022 avec la baisse du taux normal d'IS)
- La Fédésap propose d'**harmoniser le périmètre de la TVA à taux réduit de 5,5% par public assisté** (ou de verser l'équivalent de ce calcul en crédit d'impôt) : cette proposition constituerait une **économie de 22 m€ par an** pour les entreprises

Les solutions proposées généreraient jusqu'à 240 m€ de VA, 10.600 ETP et 95 m€ d'impôts sur 4 ans

9 Les solutions proposées par la Fédésap permettent d'assurer la pérennité du secteur et de contribuer à la croissance économique de la France

- A l'échelle de l'économie les solutions proposées permettraient de générer **jusqu'à 240 m€ de VA, 10.600 ETP (soit près de 20.000 emplois) et 95 m€ d'impôts** entre 2019 et 2022 (directs, indirects, induits, avec baisse du taux normal d'IS)
- En d'autres termes, **chaque m€ investi par l'Etat ou les collectivités locales permettra de générer 55 ETP directs, indirects et induits** entre 2019 et 2022
- Pour financer ces mesures, la collectivité publique aurait une **dépense nette¹ allant de 45 à 100 m€** sur 4 ans, à comparer à une dépense nette¹ estimée à 80 m€ sur la période pour le CICE (~20 m€ par an, au taux de 6% de la masse salariale)

Le coût net des solutions permettant de couvrir l'impact du remplacement du CICE en baisse de charges serait nul par rapport aux dépenses de CICE 2018

- Les 3 premières solutions proposées par la Fédésap n'aurait **pas d'impact sur les dépenses publiques** par rapport à 2018
- Le profil des personnes recrutées par le secteur des SAAD **se rapproche de celui d'une large part des demandeurs d'emploi** en termes d'âge et de localisation géographique; sans l'action de formation des entreprises, ces profils seraient difficilement employables
- Les emplois déclarés que ces solutions participent à maintenir et créer permettront ainsi d'**éviter le coût du chômage** des nouveaux ETP des SAAD d'une part et de **dégager des revenus d'impôts et taxes additionnels**

Impact direct, indirect et induit (jusqu'au rang 2) des propositions de la Fédésap en supposant que les montants soient totalement réinvestis (2019-2022, ETP et m€)

	Valeur ajoutée	Emplois	Impôts et taxes
Déduction de cotisations forfaitaire par heure prestée <i>Coût net d'IS : 168 m€</i>	210 m€	9.290 ETP	83 m€
Crédit d'impôt sur les SAP auprès de fragiles <i>Coût net d'IS : 172 m€</i>	215 m€	9.500 ETP	85 m€
Extension de l'aide à domicile aux cotisations chômage, ARRCO, AGFF <i>Coût net d'IS : 190 m€</i>	240 m€	10.600 ETP	95 m€
Exonération versement transport, Fnal <i>Coût net d'IS : 100 m€</i>	125 m€	5.500 ETP	50 m€
Extension de la TVA à 5,5% ou crédit d'impôt équivalent <i>Coût net d'IS : 89 m€</i>	112 m€	5.000 ETP	44 m€

Source : Analyse Strategy&

(1) Dépense nette d'IS et nette de l'impact fiscal direct, indirect et induit des mesures

Le développement des entreprises de SAAD aurait un impact qualitatif substantiel sur l'ensemble de la société

Soutenir le développement des entreprises de SAAD reviendrait à **encourager la croissance de l'emploi local** et à **valoriser des métiers peinant à recruter** tout en apportant un **bénéfice aux publics fragiles, leurs proches et l'économie et la société**

Soutenir le secteur se traduirait également par des bénéfices, difficiles à chiffrer mais pour autant tangibles, associés à **l'opportunité d'améliorer la qualité de vie des publics fragiles et de leur entourage**

Du point de vue de l'Etat et des collectivités locales, au-delà des recettes fiscales additionnelles générées par les solutions de la Fédésap, soutenir le secteur du maintien à domicile permet **d'éviter des coûts dans les secteurs de la santé et de la mobilité** (transports, hospitalisation de longue durée)



Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Définition des services à la personne

Principales caractéristiques du marché

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

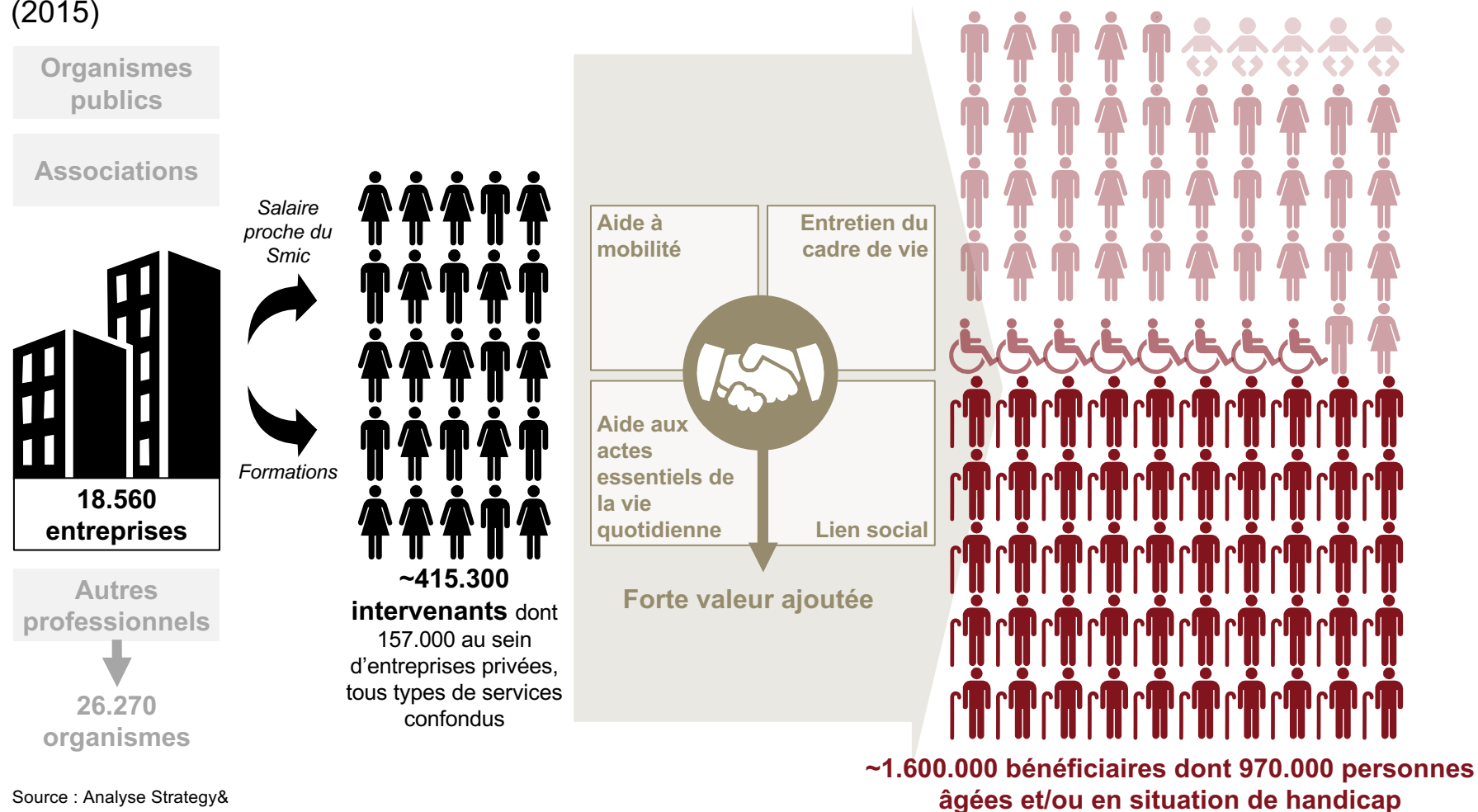
Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Les services à la personne constituent un secteur à forte valeur ajoutée s'adressant notamment aux publics fragiles

Le marché des services d'aide à domicile avec un focus sur les entreprises
(2015)



Source : Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Définition des services à la personne

Principales caractéristiques du marché

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

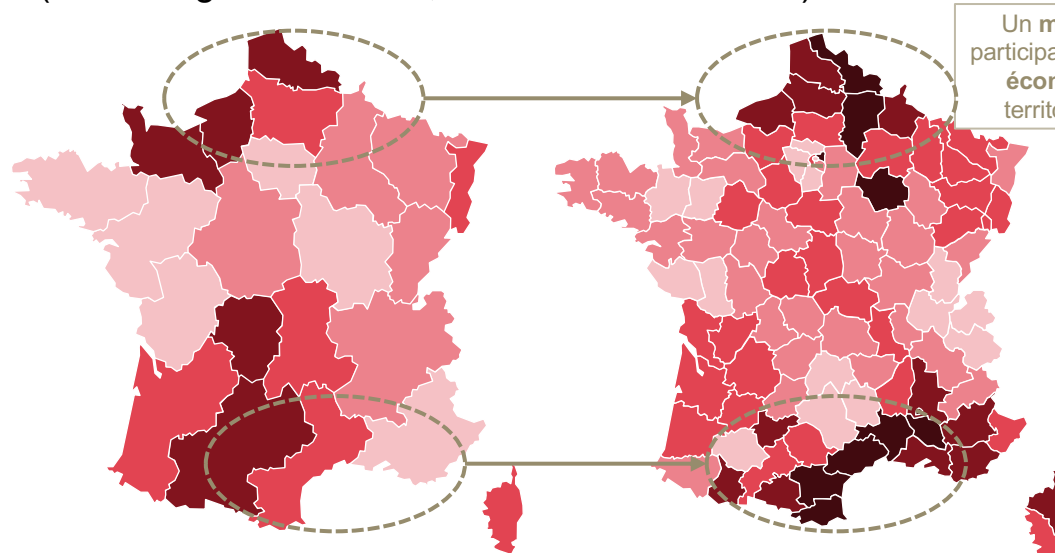
Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

L'aide à domicile rassemble plus de 415.000 intervenants présents sur l'ensemble du territoire français

Des prestataires particulièrement présents dans les départements avec la plus grande part de chômeurs (carte de gauche : 2011, carte de droite : 2013)



Nombre d'aides à domicile et médico-psychologiques pour 100.000 habitants de 60 ans ou plus

8.184-9.465
9.465-10.119
10.119-10.795
10.795-12.938

Taux de chômage

< 7,5%
7,5%-9,0%
9,0%-10,5%
10,5%-12,0%
> 12,0%

(1) Salarié des particuliers-employeurs

(2) Inclut aides-soignants, auxiliaires de puériculture, aides médico-psychologiques et assistants dentaires ;

Lecture : un indice supérieur à 1 signifie que le métier est surreprésenté dans la zone par rapport au reste du territoire

Source : Drees (« Etudes et résultats », no.893, septembre 2014), CNEFP, Insee, Editions législatives, Analyse Strategy&

En 2015

26.270

Organismes prestataires de services à la personne actifs, dont 18.560 entreprises privées

415.300

Intervenants d'organismes prestataires, 914,900 intervenants auprès de particuliers-employeurs

79%

Part des salariés à temps partiel (~20 à 25 h / semaine / personne en moyenne)

85%

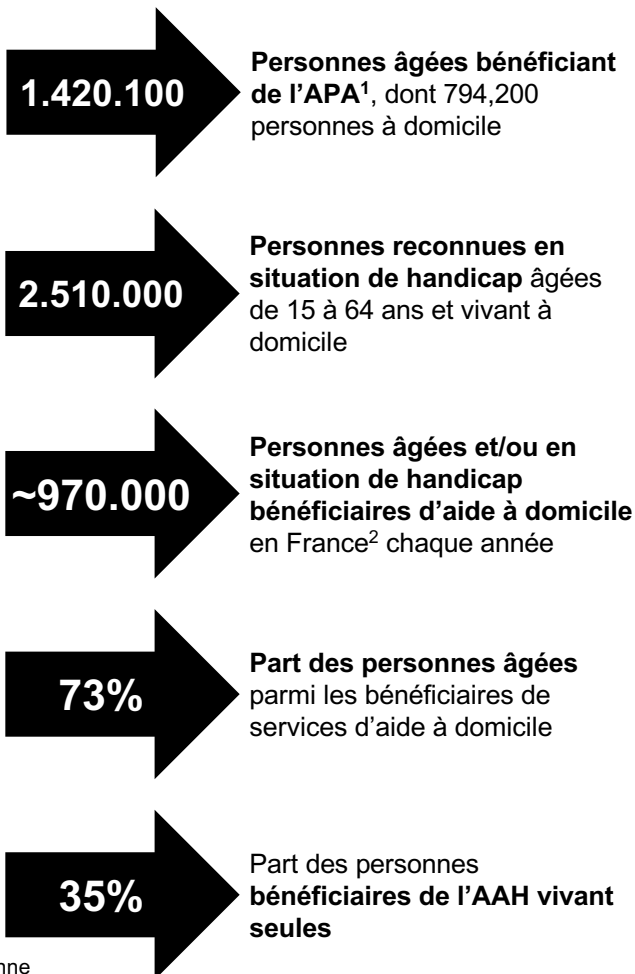
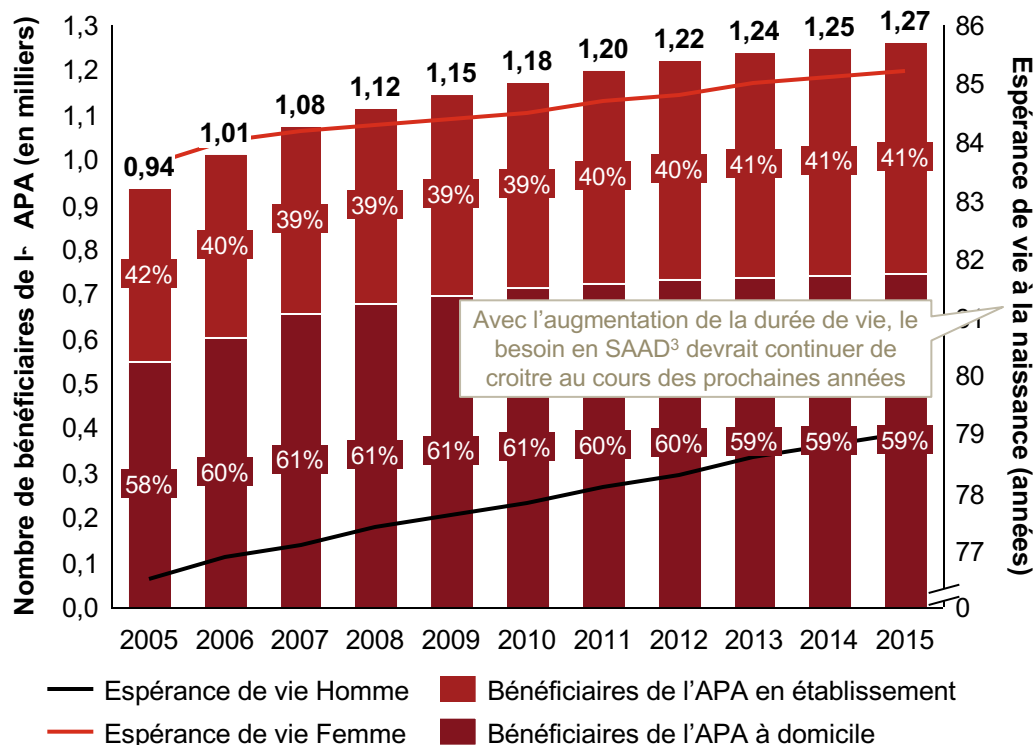
Part des salariés en CDI

53%

Part des intervenants âgés de 45 ans et plus, 25% âgés de plus de 55 ans

L'aide à domicile s'adresse notamment aux personnes en situation de perte d'autonomie ou d'handicap

Evolution comparée de l'espérance de vie à la naissance et du nombre de bénéficiaires de l'APA



(1) Allocation personnalisée d'autonomie

(2) Estimation basée sur le nombre d'heures prestées total (863.200.000 en 2015) et la part des personnes âgées et en situation de handicap (58%), à raison de 43h de SAAD par mois en moyenne par personne

(3) Services d'aide à domicile

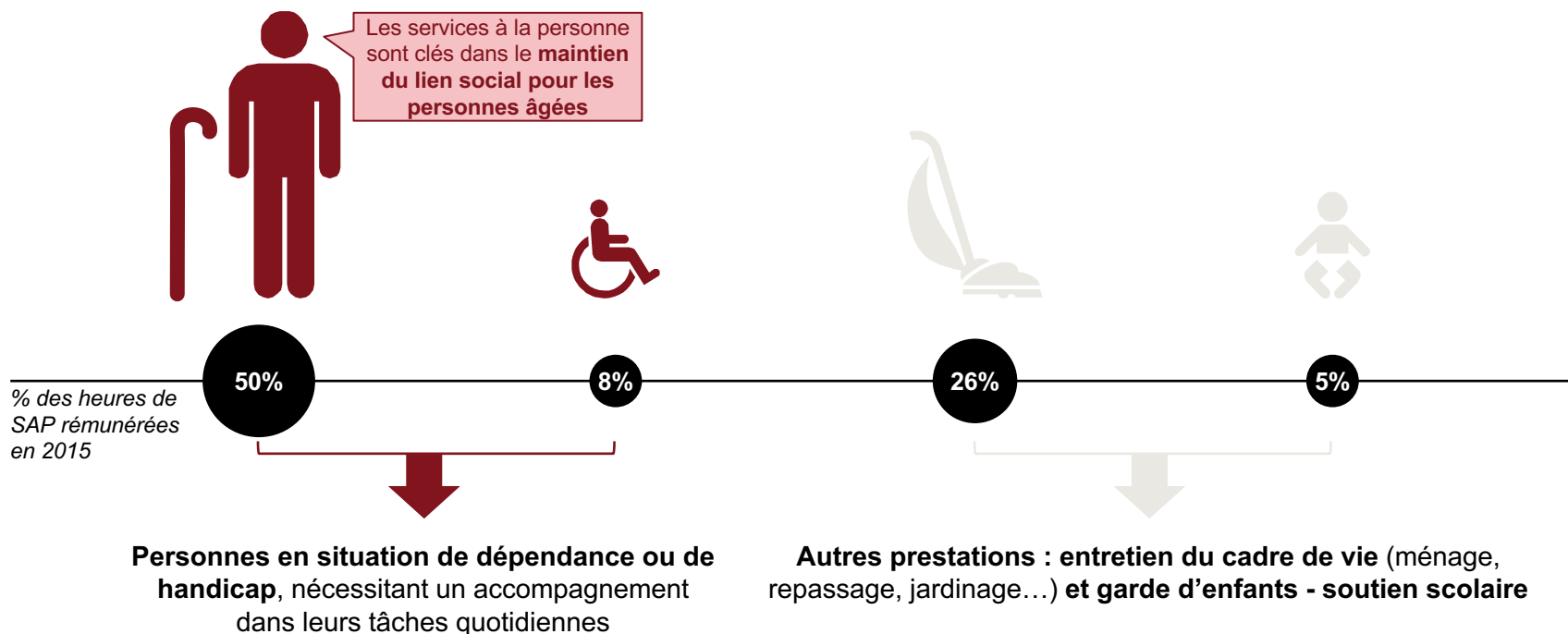
Source : Drees (enquête aide sociale ; *Etudes & Résultats*, No.1003, Mars 2017), Ined, Analyse Strategy&

L'aide à domicile de personnes en situation de dépendance constitue 58% des heures de services à la personne en 2015

Périmètre des services à la personne



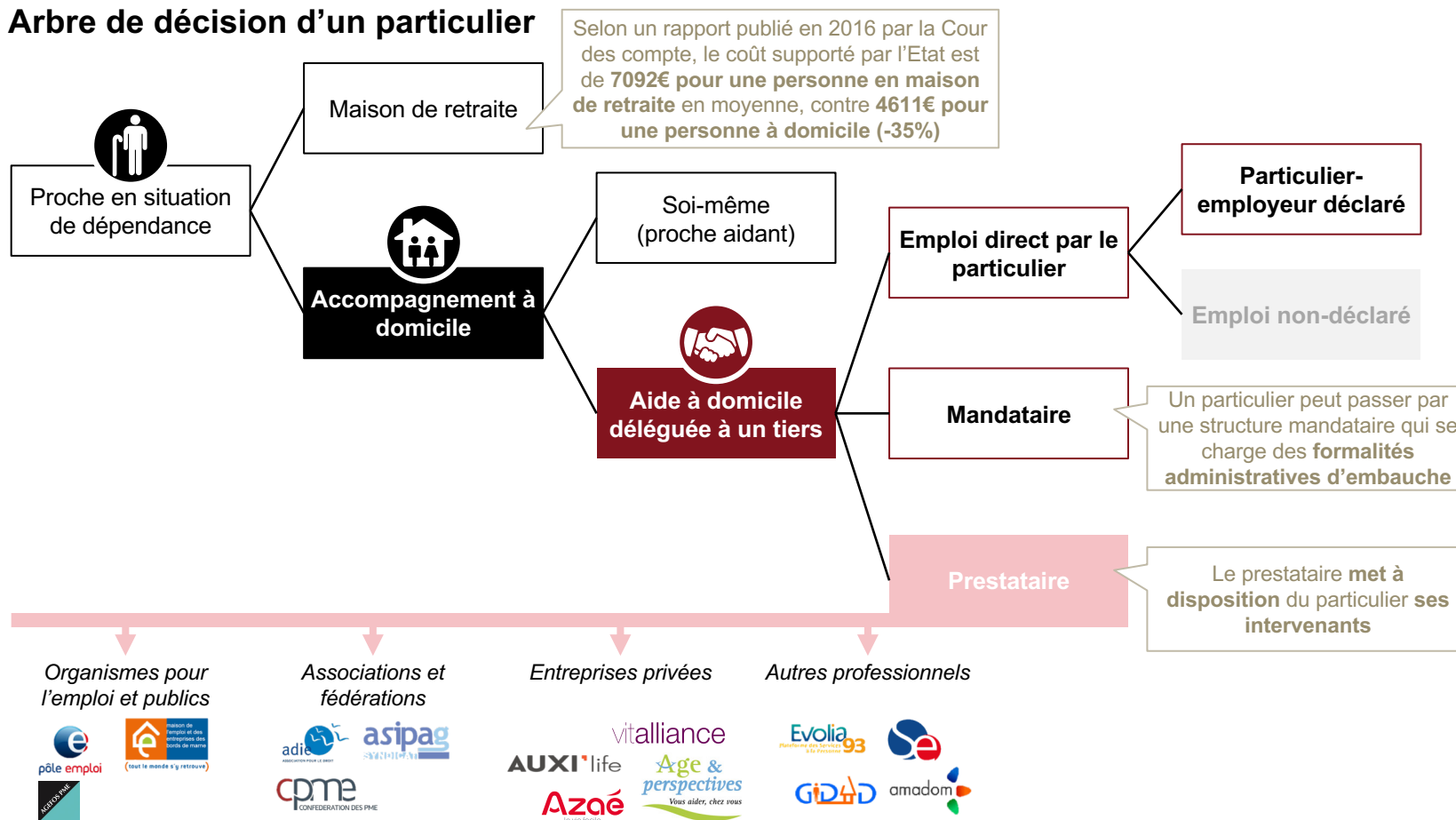
Tels que définis dans la loi n°2005-841, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) visent « les associations et les entreprises dont l'activité porte sur la garde des enfants ou l'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile [...] »



Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), Legifrance (loi n°2005-841 du 26 juillet 2005), Analyse Strategy&

Le maintien à domicile d'une personne en situation de dépendance est une option plus avantageuse en termes de qualité de vie et du point de vue budgétaire

Arbre de décision d'un particulier

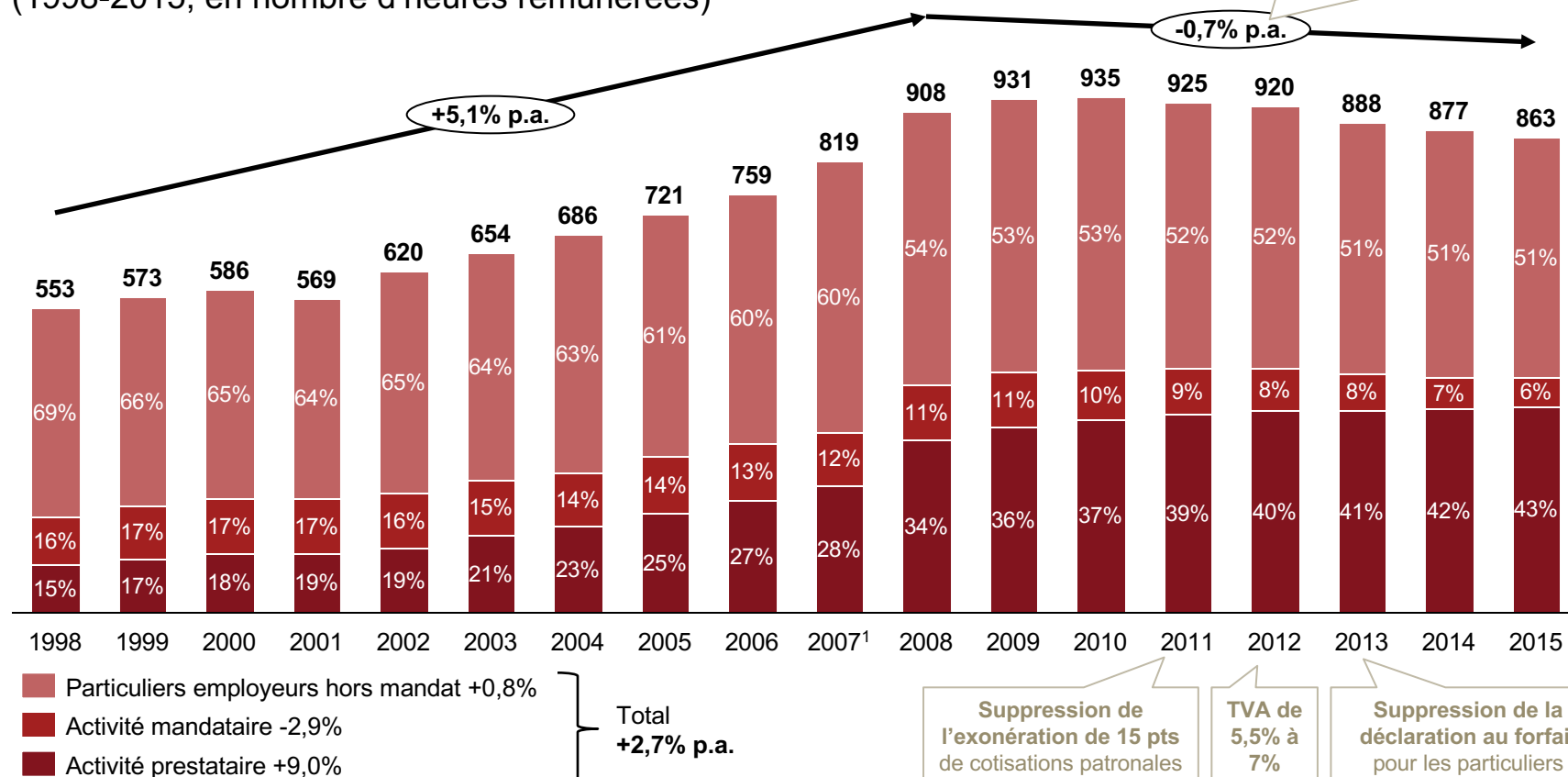


Source : Cour des Comptes (« Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie », juillet 2016), Analyse Strategy&

Avec la structuration de l'offre des entreprises, les particuliers ont plébiscité de plus en plus les prestataires

Répartition du nombre d'heures de service à la personne par type d'employeur
(1998-2015, en nombre d'heures rémunérées)

Après une forte croissance, le nombre d'heures d'aide à domicile des **particuliers-employeurs** tend à reculer depuis 2010



⁽¹⁾ Rupture de série due à un changement de système d'information

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Définition des services à la personne

Principales caractéristiques du marché

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Malgré une forte création d'emplois, les entreprises du secteur des SAAD peinent à atteindre une rentabilité positive

Principales caractéristiques du secteurs des SAAD



Un secteur créateur
d'emplois et de valeur

- Un secteur à **forte valeur ajoutée**¹
- Des prévisions de forte croissance des **créations d'emplois**, historiquement portées par les entreprises

- Une **masse salariale** représentant 86% du **CA** ⁽²⁾
- Une **formule de calcul de la participation** défavorable aux entreprises des SAAD



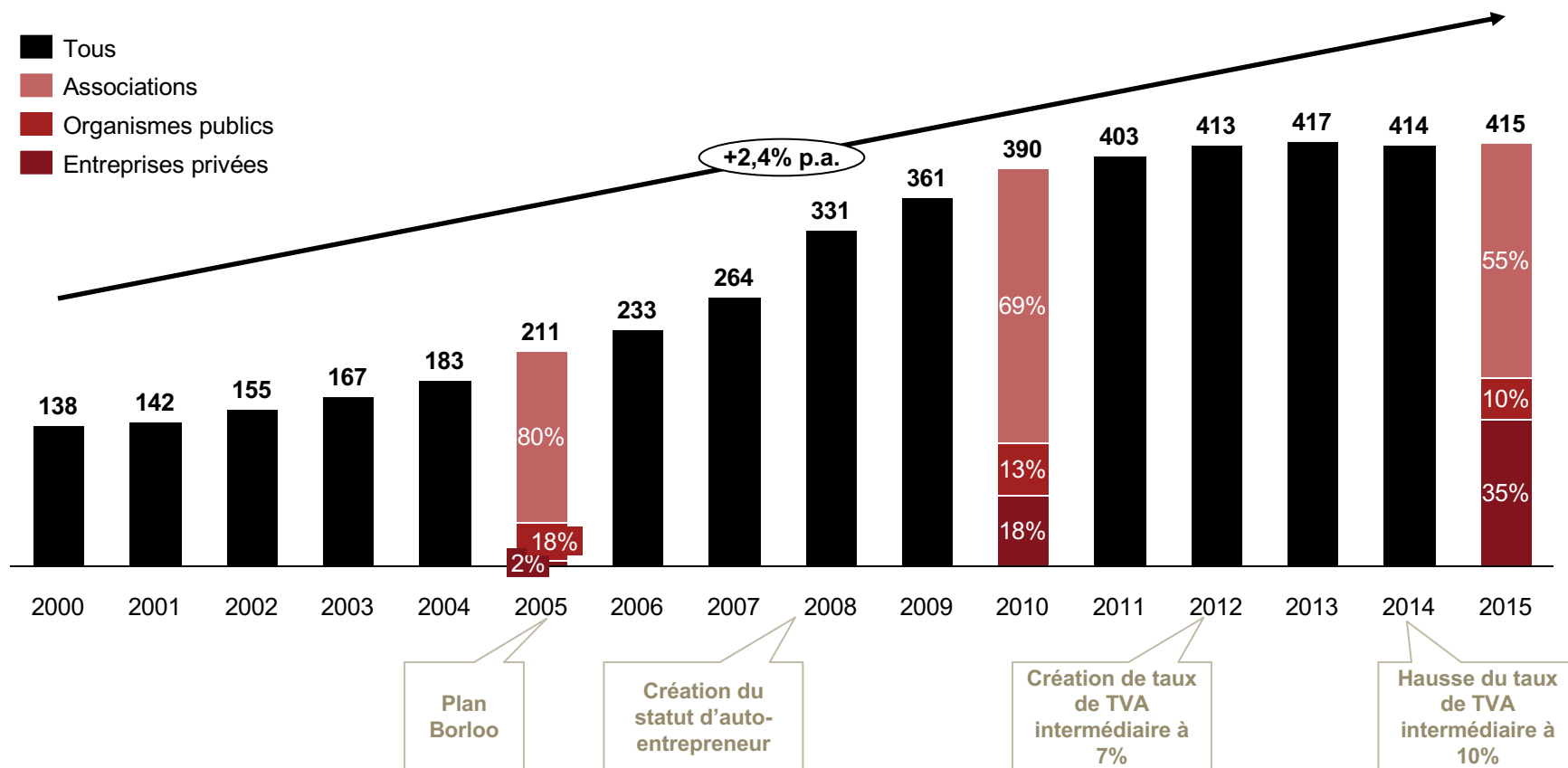
Des entreprises peinant à atteindre
un niveau de rentabilité positif

⁽¹⁾ La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production ; ⁽²⁾ charges sociales incluses, en % du CA net

Source : Analyse Strategy&

Les prestataires ont créé 277.000 emplois entre 2000 et 2015, principalement portés par les entreprises privées

Evolution du nombre d'intervenants des organismes prestataires (entreprises, associations, organismes publics) (2000-2015, nombre d'intervenants en milliers)



Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne, 2000-2015), Analyse Strategy&

Les SAAD emploient les personnes les plus exposées au chômage et forment les moins qualifiées à un métier

Profil des personnes employées dans les SAAD

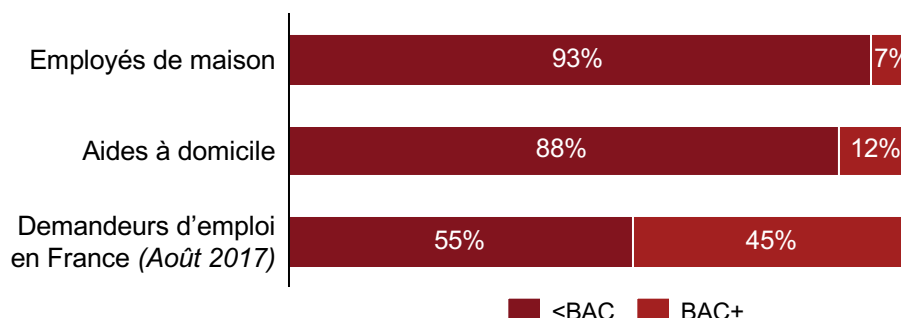
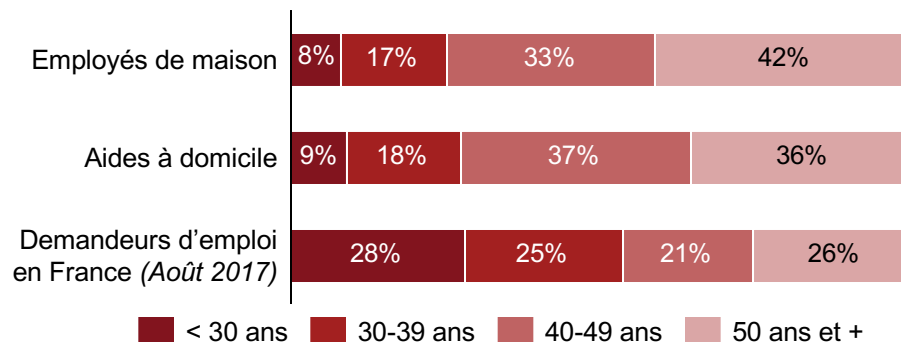
1 Un secteur qui emploie les catégories d'âge les plus exposées au chômage

- **Les plus jeunes**, < 30 ans connaissant un taux de chômage de plus de 25%
- **Les plus âgées**, > 50 ans qui lorsqu'elles sont au chômage peinent à retrouver un emploi (durée de chômage moyenne de 20,8 mois contre 16,6 mois pour les 40-49 ans ou 12,5 mois pour les 30-39 ans)

95% des assistants de vie sont des femmes

2 Un secteur qui permet de former les demandeurs d'emplois les moins qualifiés

- Le secteur des SAP offre la possibilité à des personnes avec un faible niveau d'éducation de **se former à l'exercice d'un métier**
- **45% des employés** des SAAD étaient **chômeurs** (25%) ou **inactifs** (20%) avant leur emploi actuel

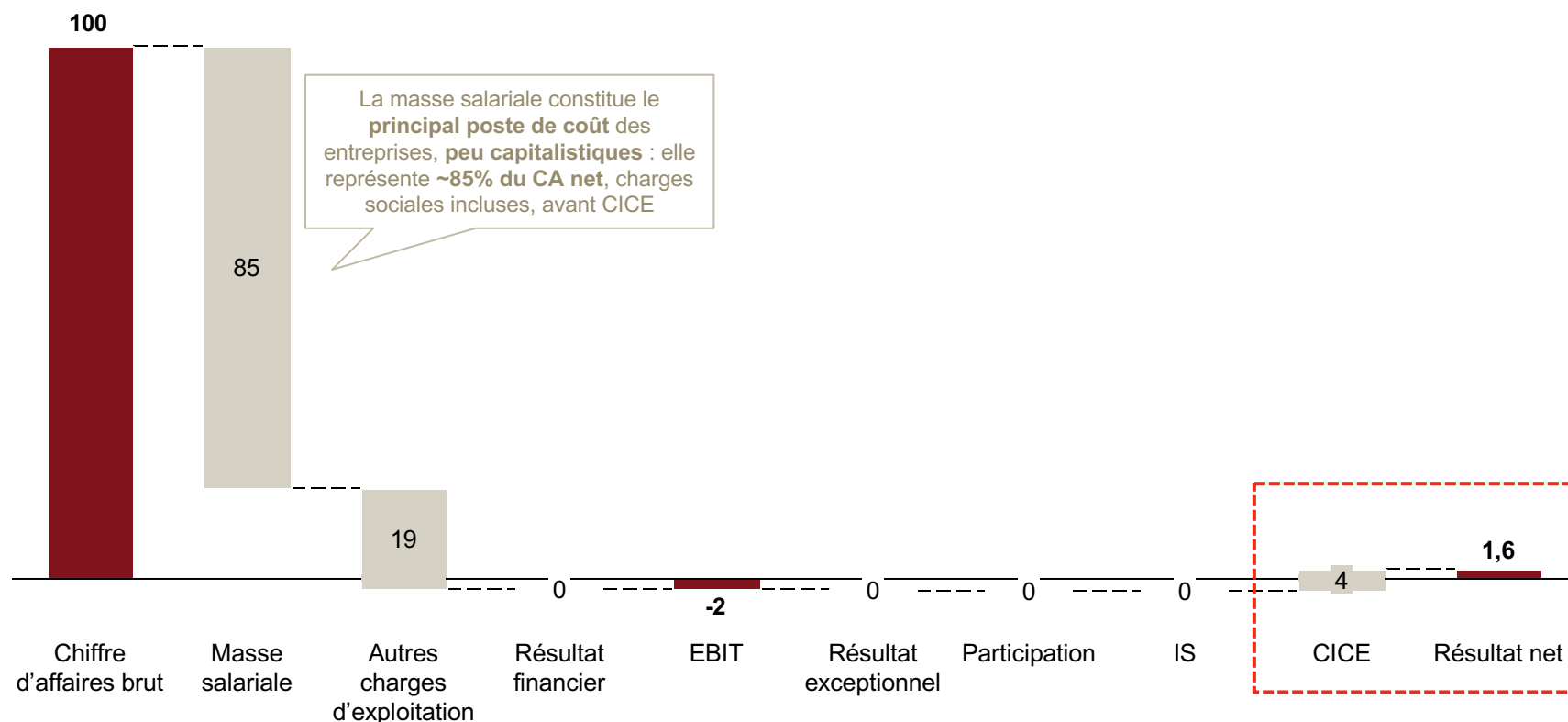


Source : Défi Métiers, Ministère du Travail (DARES, séries statistiques mensuelles), Observatoire des inégalités, Insee, EEC, Analyse Strategy&

Le résultat net moyen des entreprises de SAAD s'établit à 1,6% de leur chiffre d'affaires net après CICE

P&L d'entreprises du secteur des SAAD

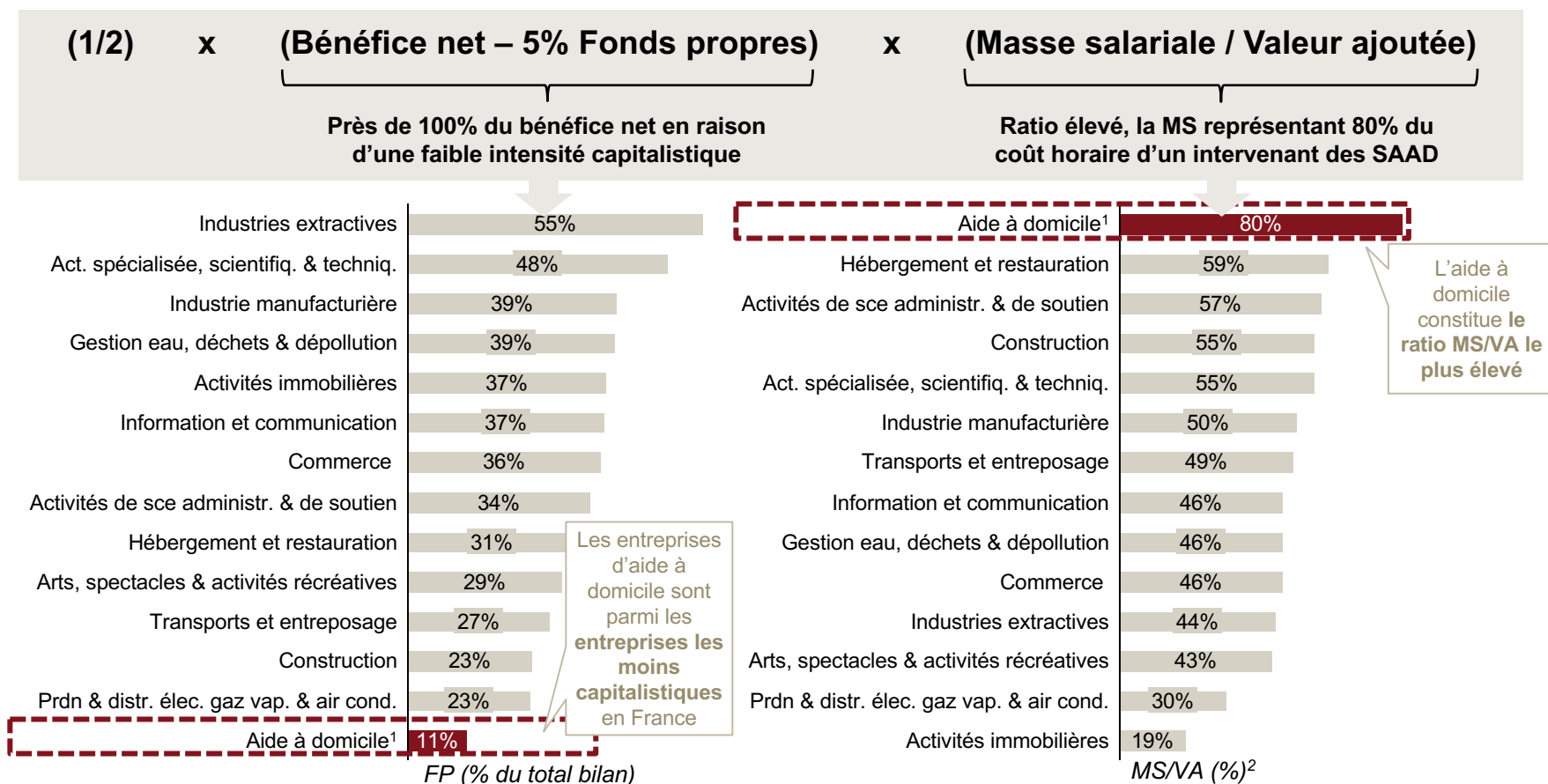
(2016, % du chiffre d'affaires net, moyenne pondérée d'un échantillon représentatif du secteur de l'aide à domicile en France, n=580)



Source : Fédésap, Credit Safe, Diane, Analyse Strategy&

Etant données les caractéristiques du secteur, le calcul de la participation est défavorable aux entreprises la versant

Calcul de la participation appliqué au secteur des SAAD (Illustratif)



(1) Moyenne pondérée réalisée sur un échantillon représentatif de 580 entreprises en 2016

(2) MS hors charges sociales

Source : Esane, Fédésap, Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Les SAAD : une mission de service public

Un paysage concurrentiel hétérogène

Une difficulté à attirer des talents

Des mesures fiscales pour les clients et les entreprises

Un besoin croissant en SAAD

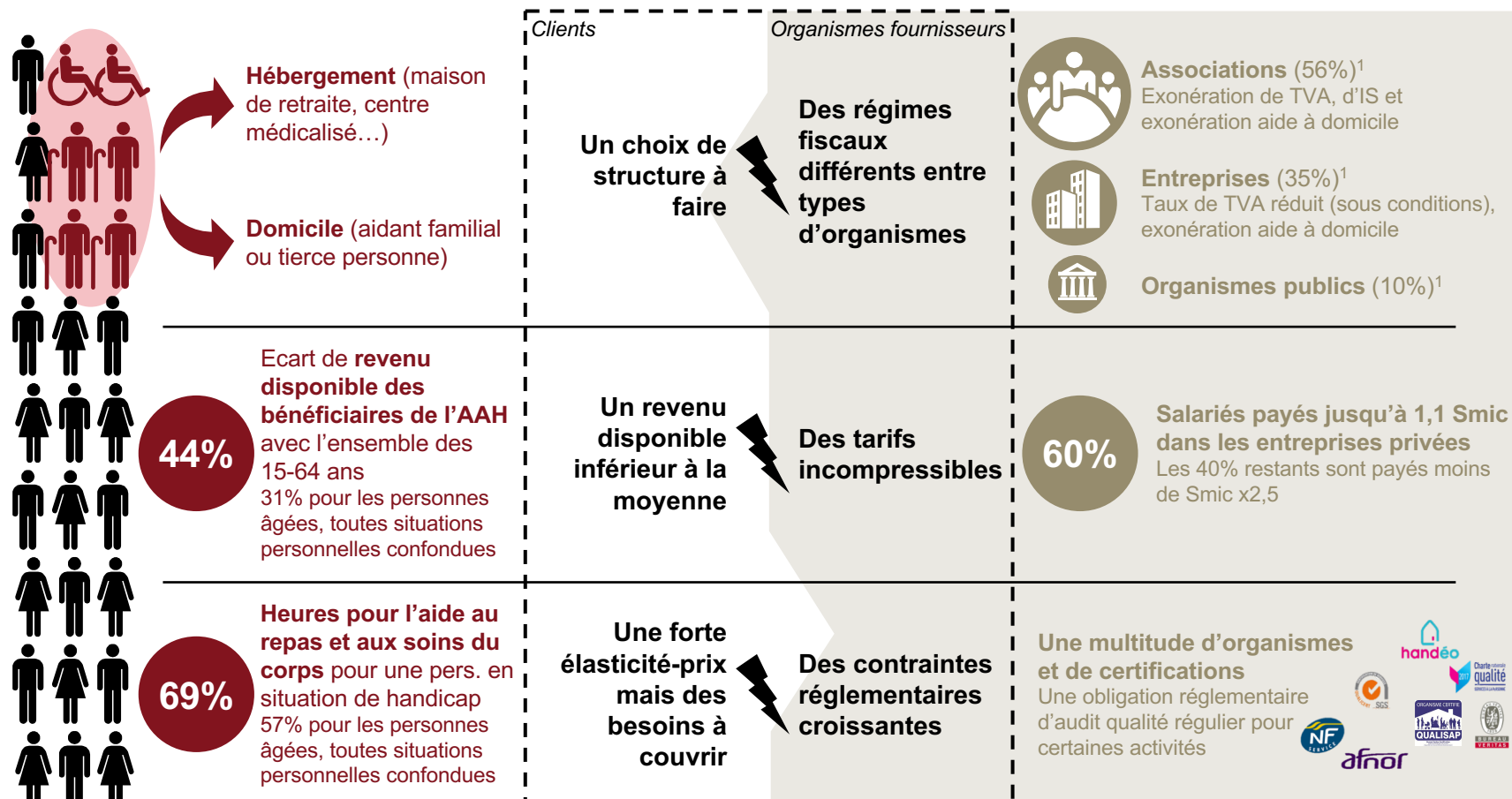
Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

La solvabilité de la demande et la fragilité de l'offre ont rendu nécessaire la mise en place de dispositifs de soutien

Contraintes des organismes fournisseurs et des clients



(¹) % des heures rémunérées en mode prestataire en 2015

Source : Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Les SAAD : une mission de service public

Un paysage concurrentiel hétérogène

Une difficulté à attirer des talents

Des mesures fiscales pour les clients et les entreprises

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

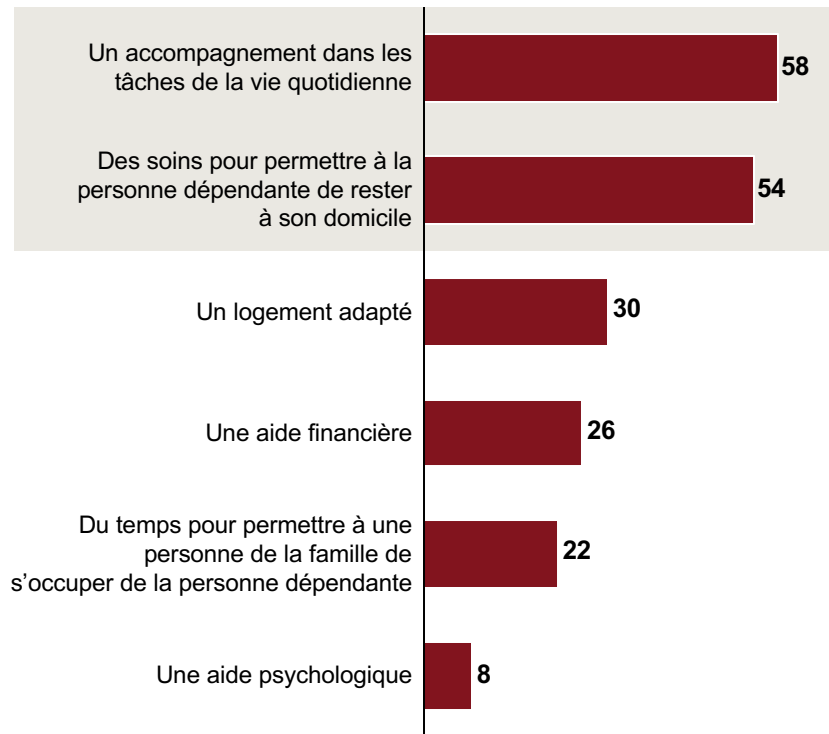
Annexes

Les SAAD répondent aux souhaits des français de bien vieillir à domicile, tout en répondant aux préoccupations de l'entourage des personnes aidées

Un moyen de garder les personnes âgées à leur domicile

(2016, % de 1.007 répondants)

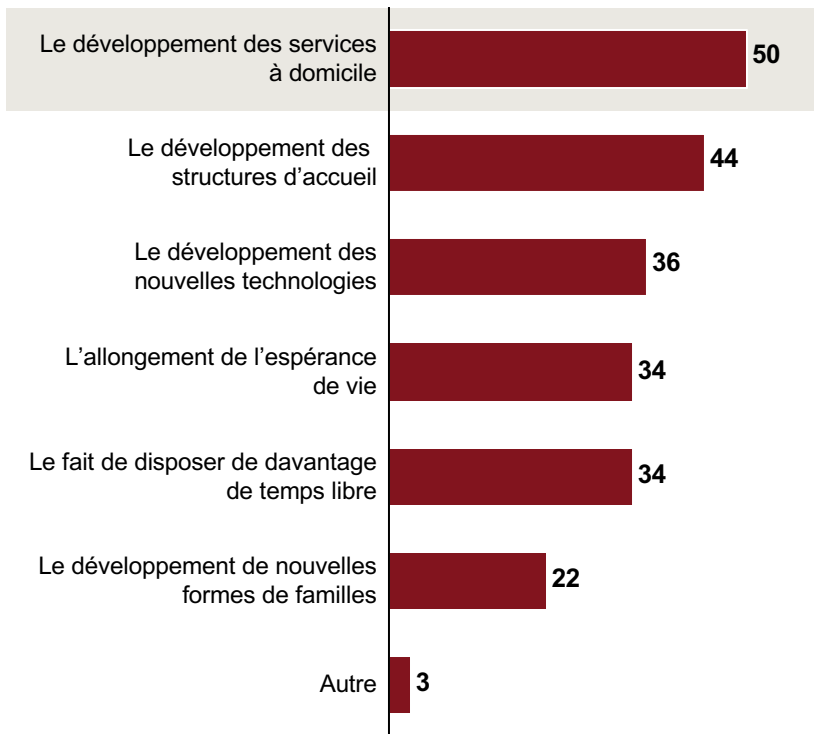
Pour une famille confrontée à la situation suivante, quelle est selon vous le principal besoin ?



... et de pallier l'arbitrage pro/perso de l'entourage des personnes aidées

(2016, % de 1.007 répondants)

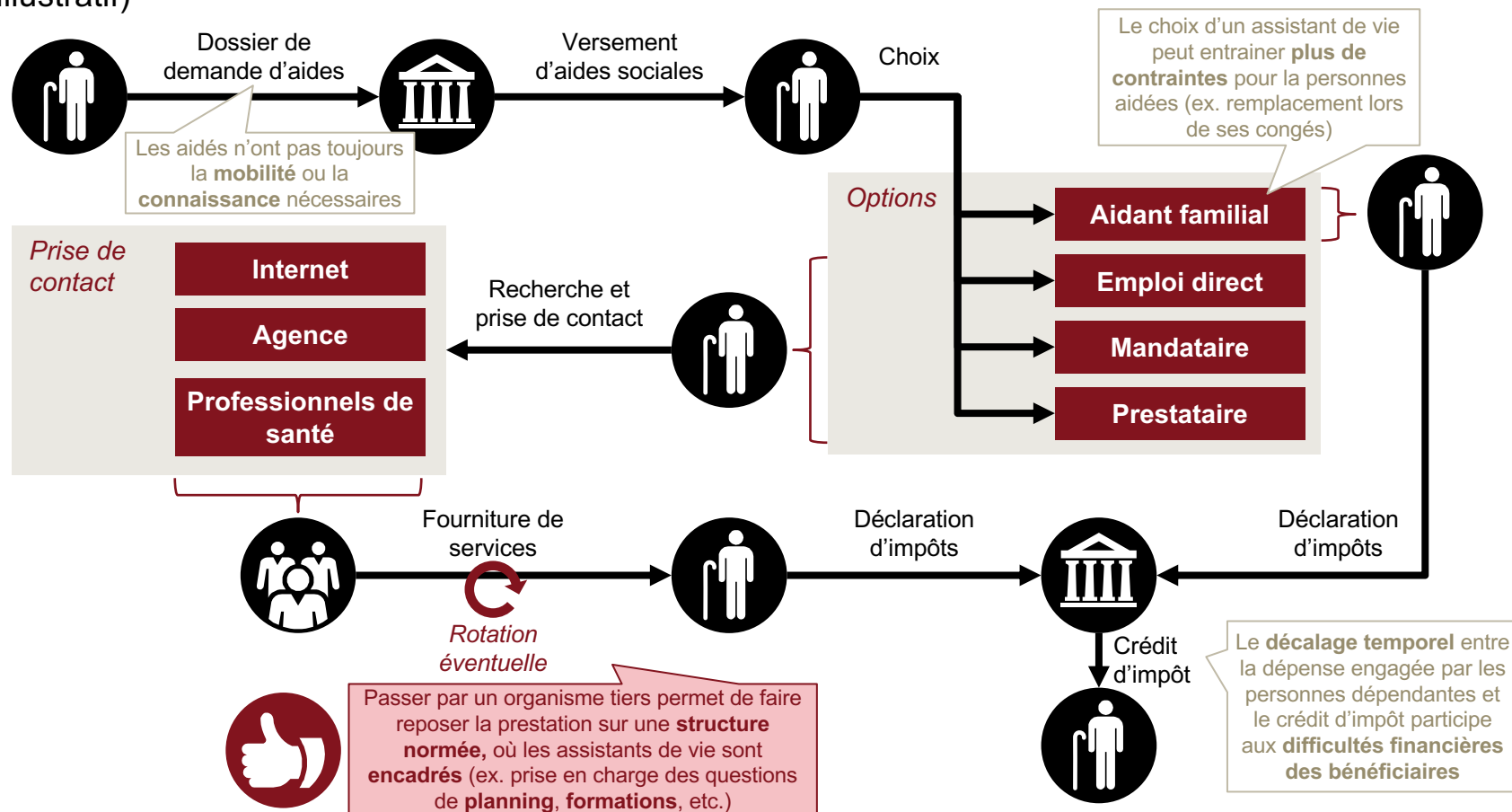
Quels sont les éléments qui expliquent qu'il soit plus facile de s'occuper de sa famille qu'il y a 30 ans ?



Source : OCIRP, KANTAR SOFRES / ADMR, analyse Strategy&

Du point de vue des personnes aidées, le parcours pour bénéficier de SAAD est néanmoins complexe

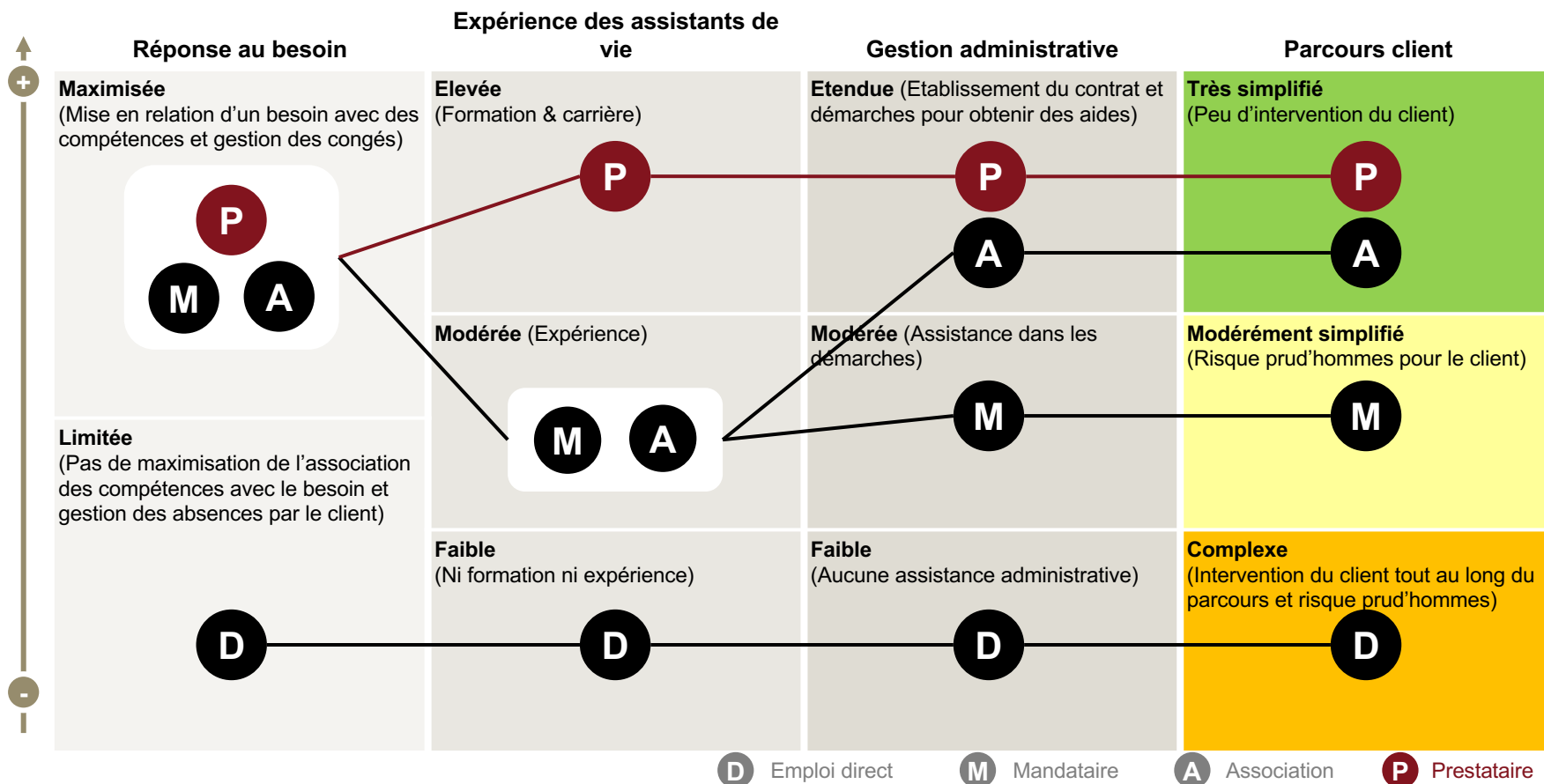
Parcours client d'une personne âgée (Illustratif)



Source : Défi Métiers, Ministère du Travail (DARES, séries statistiques mensuelles), Observatoire des inégalités, Insee, EEC, Analyse Strategy&

Les prestataires offrent un parcours client plus simple avec un haut niveau de qualité de service

Comparaison des offres des différents acteurs du point de vue client



Source : Fédésap, Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Les SAAD : une mission de service public

Un paysage concurrentiel hétérogène

Une difficulté à attirer des talents

Des mesures fiscales pour les clients et les entreprises

Un besoin croissant en SAAD

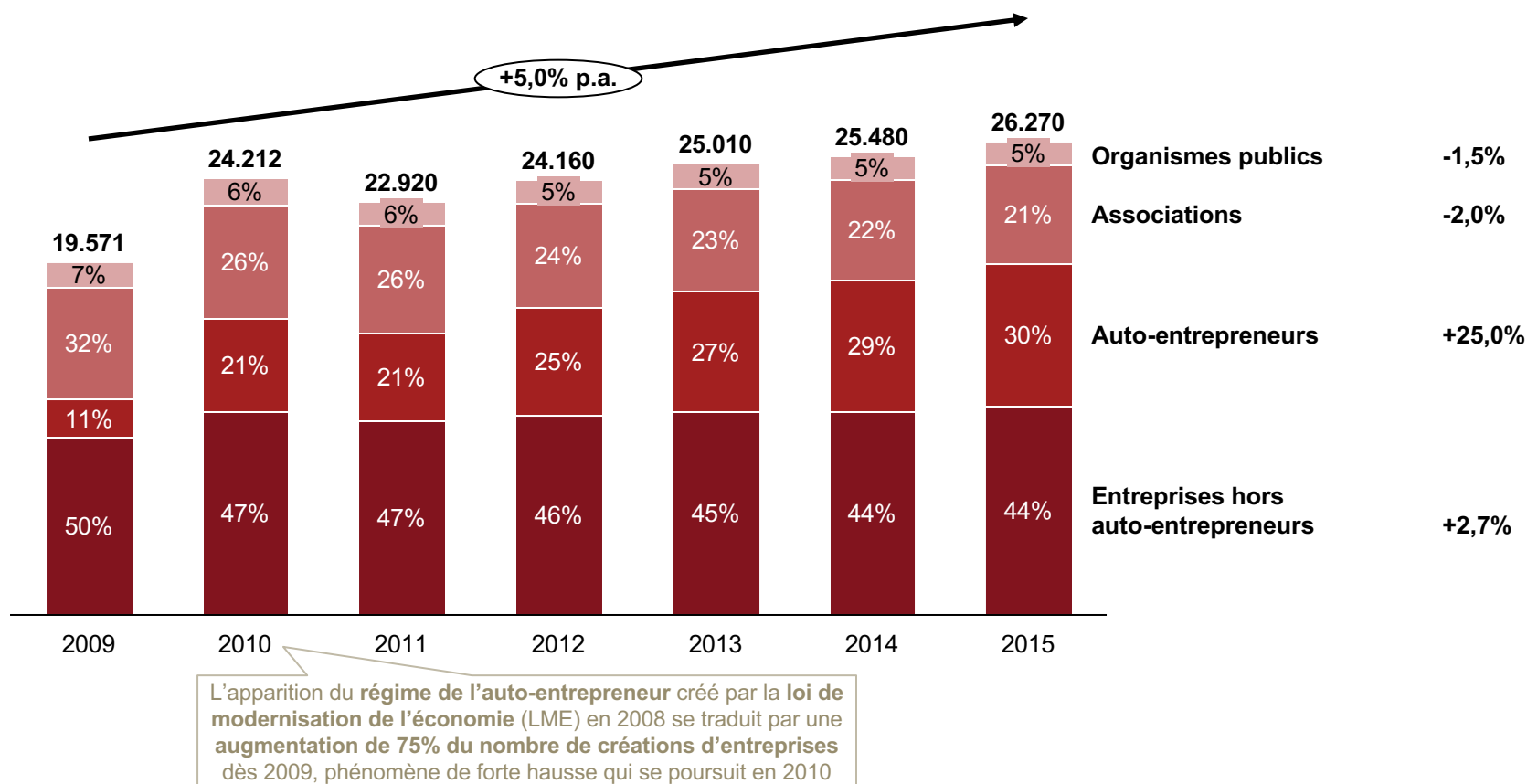
Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

La croissance a été tirée par les entreprises privées, dont l'offre s'est professionnalisée au cours des dix dernières années

**Evolution du nombre d'organismes de services à la personne
(2005-2015, structures actives)**



Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015 et 2012), Insee, Analyse Strategy&

Les acteurs des SAAD sont soumis à des contraintes sociales et fiscales distinctes qui créent des distorsions concurrentielles

Comparaison des avantages sociaux et régimes fiscaux des acteurs des services d'aide à domicile (2017)

	Associations	Entreprises privées
TVA	<ul style="list-style-type: none"> Exonération totale Taxe sur les salaires à un taux allant de 4,25% à 20% des rémunérations Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires : (rémunération annuelle éligible) x 4% - 20.304 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de TVA réduit (5,5%) pour les services aux personnes dépendantes Taux de TVA intermédiaire (10%) pour les SAAD aux personnes non-dépendantes (ex. travaux ménagers, livraison de courses) Taux de TVA normal (20%) pour jardinage, informatique, cours à domicile hors soutien scolaire
IS	<ul style="list-style-type: none"> Exonération totale 	<ul style="list-style-type: none"> Régime normal CICE
Autres taxes	<ul style="list-style-type: none"> Exonération versement transport³ Exonération contribution Fnal⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Versement transport Contribution Fnal
Cotisations patronales	<ul style="list-style-type: none"> Exonération partielle¹ pour les services aux personnes fragiles⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> Exonération partielle¹ pour les services auprès de personnes fragiles⁵

Les TPE/PME exerçant dans les services d'aide à domicile sont affiliées au régime "Exonération aide à domicile" :

- Le régime exonération aide à domicile ouvre le droit, pour les activités liées à la dépendance, à une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales (non-dégressive)
- Hors dépendance, le régime Fillon offre à l'employeur un allègement des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales sur les salaires inférieurs au SMICx1,6 (réduction dégressive)

Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC de 800,000 €, le résultat net de l'entreprise pourra être jusqu'à 20% plus faible que celui de l'association⁶

(1) Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales

(2) Associations conventionnées par l'Etat et contribuant au retour à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités...)

(3) Pour les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est à caractère social

(4) Fond national d'aide au logement

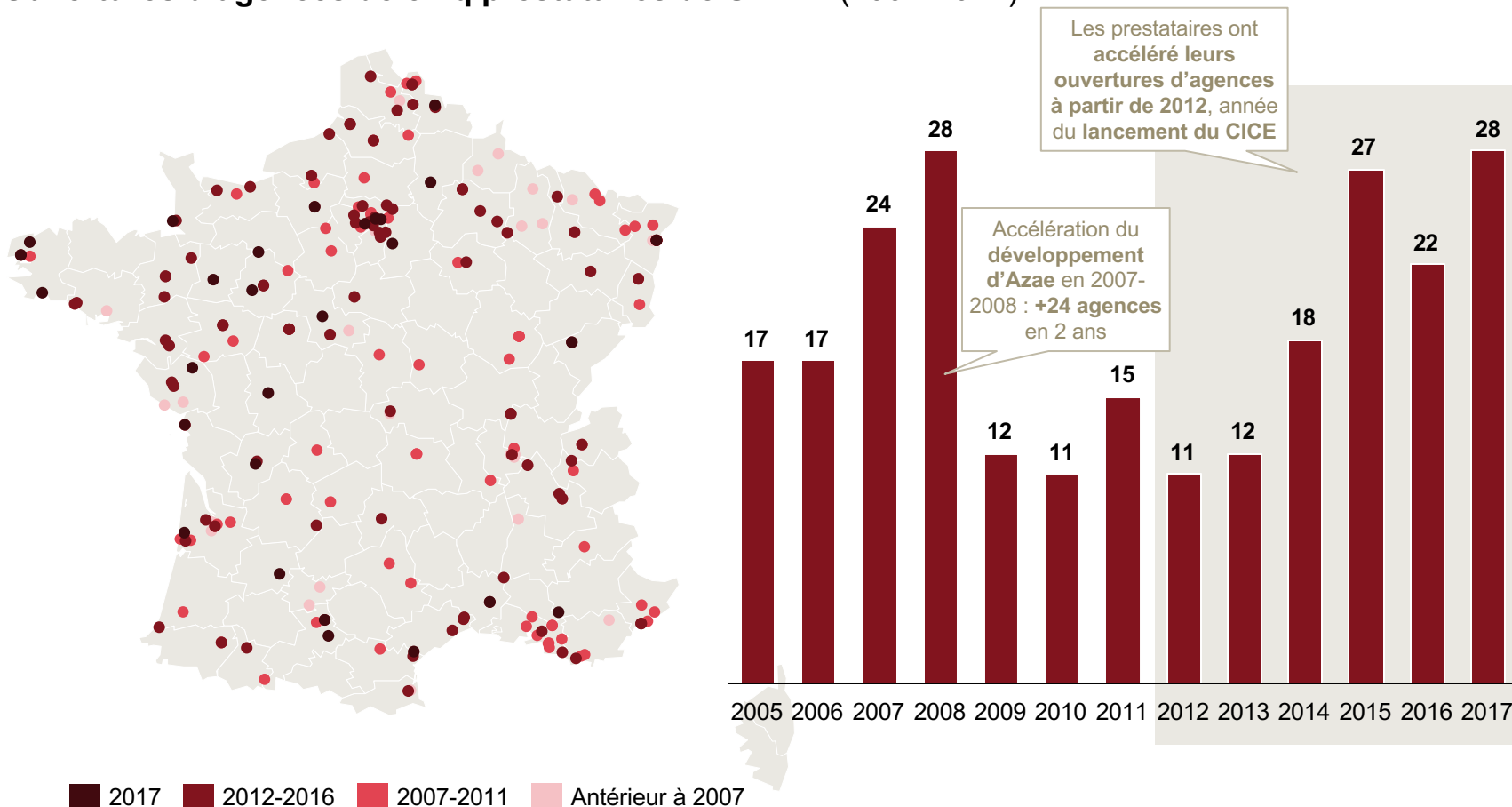
(5) Personnes âgées de +70 ans, personnes ayant à charge un enfant ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap ou à la prestation de compensation, personnes remplissant les conditions de perte d'autonomie, personnes titulaires de l'élément de la prestation de compensation, etc.

(6) Estimation de Fiducial dans une étude commanditée par la Fédésap en 2015

Source : Fiducial, Service-Public.fr, URSSAF, Analyse Strategy&

La densification du maillage du territoire français par les prestataires s'est intensifiée à partir de 2012

Ouvertures d'agences de cinq prestataires de SAAD⁽¹⁾ (1997-2017)



⁽¹⁾ Adhap, Azae, Axeo, Vitalliance, Coviva, Vitame
Source : Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Les SAAD : une mission de service public

Un paysage concurrentiel hétérogène

Une difficulté à attirer des talents

Des mesures fiscales pour les clients et les entreprises

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

La pénibilité du travail, les horaires morcelés et l'isolement des assistants de vie rendent peu attractifs les métiers des SAAD

Principaux freins au développement des entreprises de SAAD (2016, % de 1.007 répondants, plusieurs réponses possibles)

Quels sont aujourd'hui les principaux freins au développement de votre activité ?



Des activités physiquement exigeantes

La pénibilité du travail occasionne un **taux d'accidents** supérieur au taux d'accidents dans le bâtiment, sans compter que le quart des assistants de vie a **plus de 55 ans** aujourd'hui



Des horaires morcelés

Concentration des interventions sur « **3 moments clés de la journée** : le matin pour le lever, le petit-déjeuner et la toilette, le midi pour le repas et le soir pour le repas et le coucher »

Cour des comptes



Un travail isolé

Les assistants de vie **travaillent seuls**, sans équipe ni collègue la plupart du temps, avec la seule compagnie des personnes qu'elles assistent dans leurs tâches quotidiennes

Source : Fédésap-Amplea, Cour des comptes (« Le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie », 2016), Editions législatives, Analyse Strategy&

Le secteur tend néanmoins à se professionnaliser notamment via des formations et plus d'heures de travail par aidant

Éléments de professionnalisation de l'emploi des SAAD



Augmentation du nombre d'heures par salarié

- Environ **19 heures travaillées par semaine** par salarié d'une entreprise prestataire, 2,7 de plus qu'en 2000 (Dares)
- Une **difficulté structurelle de proposer des contrats à temps plein** du fait des contraintes de la demande (horaires de pointes aux moments clés de la journée : ex. repas) : en 2014 **79% des salariés étaient à temps partiel**



Formation des salariés

- **38% des salariés ont suivi une formation** au cours de l'année 2014
- **A l'échelle du secteur des SAP, 127.187 actions de formation** ont été menées en 2014 pour 2 484 435 heures de formation tous dispositifs confondus¹

La formation permet d'apporter **plus de qualité** aux services et se retrouve dans les prix pratiqués : le tarif horaire d'un prestataire est **40% plus élevé** que le tarif horaire d'un emploi direct



Majorité de CDI

- **85% de CDI**
- 12% de CDD
- 3% d'autres types de contrat

37% des organismes des SAAD considèrent que la démarche qualité constitue un axe d'évolution essentiel à leur structure dans les années à venir



Obligations qualité croissantes

- Les bases d'une démarche qualité pour les SAAD ont été posées dès 1999 avec la **certification Qualicert** homologuée par l'Etat et la **démarche qualité de la CNAV**
- En 2000, l'AFNOR a créé la norme NF X 50-056 « *Services aux personnes à domicile* », dont l'octroi est suivi d'audits réguliers et de mesures de la satisfaction client
- L'**obligation de démarche qualité** pour les SAAD est inscrite à l'article L312-8 du CASF² depuis 2002
- Depuis le plan Borloo de 2006, les organismes de SAAD sont contraints d'obtenir une **déclaration³ et une autorisation ou un agrément⁴**

(1) Périmètre : **ensemble des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toute forme d'aide, de soin, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité**

(2) Code de l'action sociale et des familles

(3) Déclaration ouvrant droit à des avantages fiscaux tels que la TVA à taux réduit ou un crédit d'impôt

(4) Obligatoire pour les services auprès de publics fragiles autres que les enfants et en-dehors d'une activité mandataire

Source : CNEFP, Legifrance, Service-public, Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015 et 2000), Analyse Strategy&

Sommaire

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Les SAAD : une mission de service public

Un paysage concurrentiel hétérogène

Une difficulté à attirer des talents

Des mesures fiscales pour les clients et les entreprises

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Des mesures fiscales existent pour soutenir le développement du secteur des SAP et simplifier l'accès aux publics fragiles

Cadre social et fiscal existant pour l'aide à domicile



Fournisseurs

Exonérations de cotisations patronales au titre des rémunérations versées aux aides à domicile auprès des publics fragiles

CICE (déduction de l'IS sur un ou plusieurs exercices à hauteur de 7% de la masse salariale des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le SMIC, hors stagiaires)

Taux de TVA réduit pour les activités d'aide à domicile à des personnes en situation de dépendance (entreprises : 5,5% ou 10%) ou **exonération de TVA** (associations)

Exonération d'IS (associations)

Aides directes



Clients

Personnes âgées

- **Allocation personnalisée d'autonomie à domicile**
- **Aide sociale légale**
- **Crédits d'impôts** de 50% sur les dépenses engagées (plafonné à 12 000 € ou 15 000 € / an suivant l'âge du bénéficiaire)
- **+ des soutiens à l'échelle locale** (ex. chèque Paris Autonomie)

Personnes en situation de handicap

- **Allocations aux adultes en situation de handicap**
- **Majoration pour la vie autonome**
- **Allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap**
- **+ des soutiens à l'échelle locale** (ex. prestation de compensation du handicap)



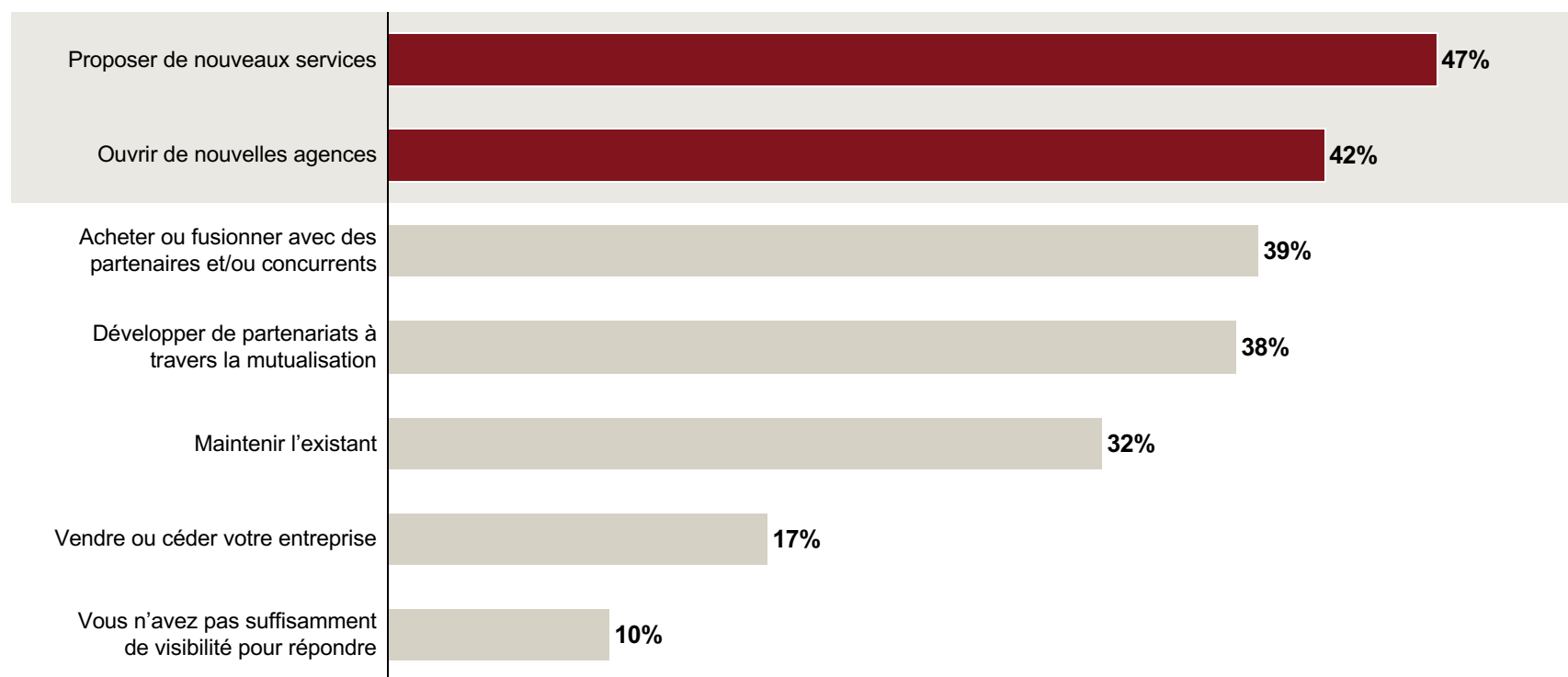
Ces mesures fiscales visent à participer à la compétitivité des entreprises côté fournisseurs et à soutenir la demande et faciliter l'accès aux SAAD côté client

Source : Impots.gouv.fr (BOI-BIC-RICI-10-150-10-20170301), Legifrance, Service-public.fr, Revue de presses, Analyse Strategy&

Les mesures fiscales permettent aux entreprises d'ouvrir de nouvelles agences et de proposer de nouveaux services

Projets de développement des entrepreneurs de SAAD (2016, % de 1.007 répondants)

Dans les 5 prochaines années, quels développements souhaitez-vous pour votre entreprise ?

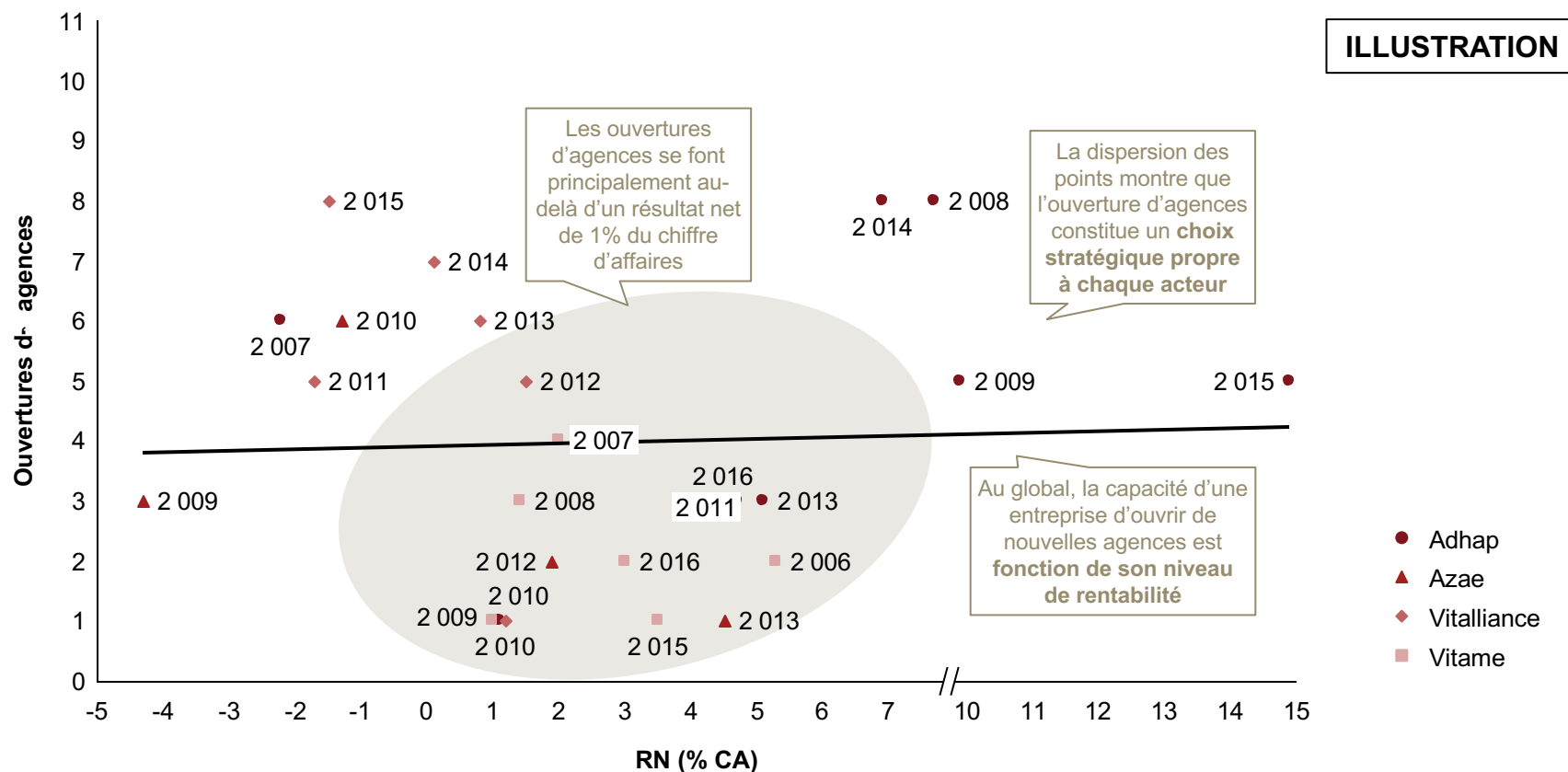


Source : Fédésap-Amplea, Analyse Strategy&

Les prestataires de SAAD sont prêts à investir dans de nouvelles agences dès lors qu'ils ont une rentabilité positive

Corrélation entre les ouvertures d'agences et le niveau de résultat net (RN)

(axe des X : RN moyen en % du chiffre d'affaires, axe des Y : nombre d'ouvertures d'agences en année n)

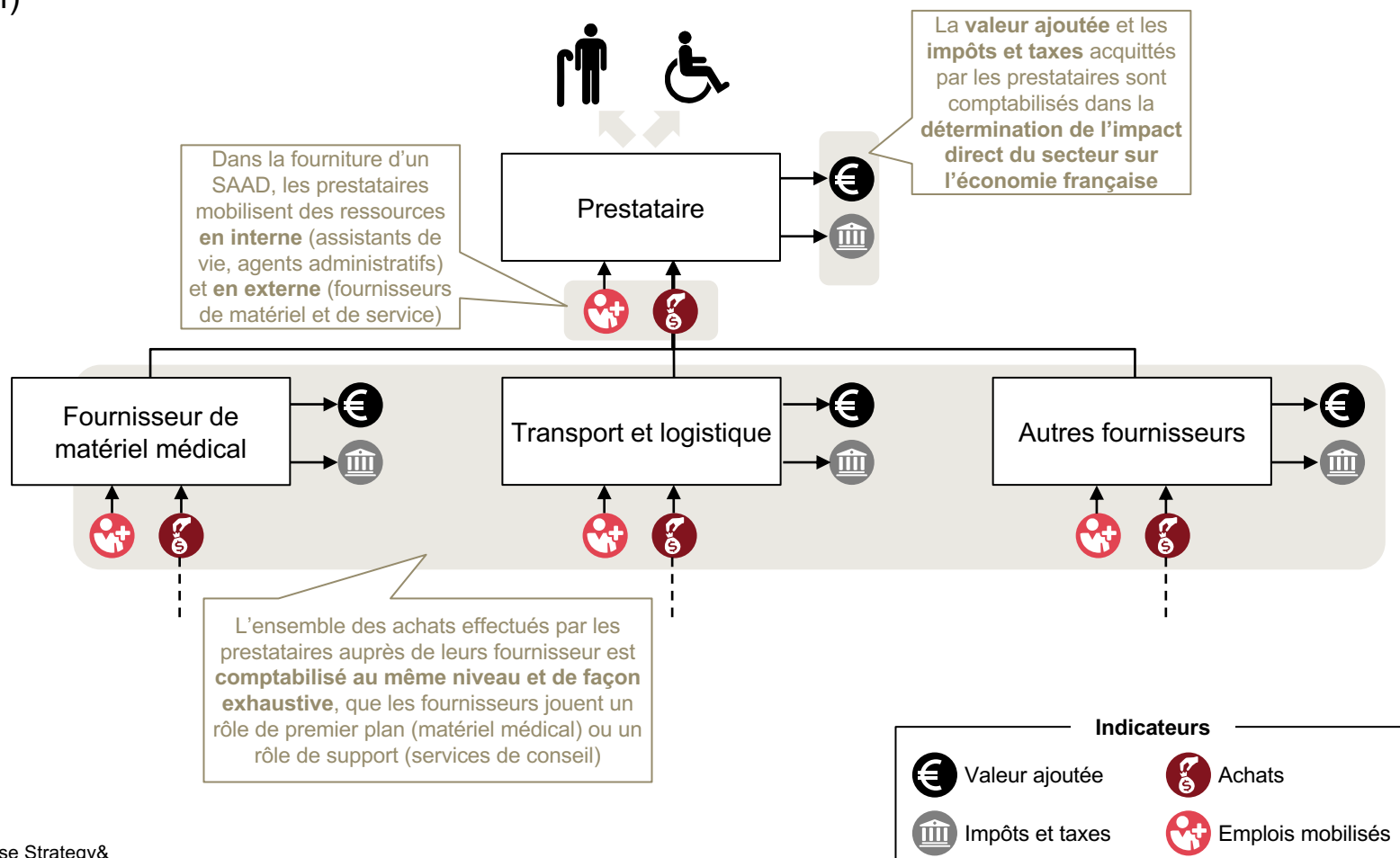


Source : Diane, Analyse Strategy&

Dans le cadre de la fourniture d'un SAAD, l'activité des prestataires a un impact direct sur l'économie

Représentation des impacts directs dans le secteur des SAAD

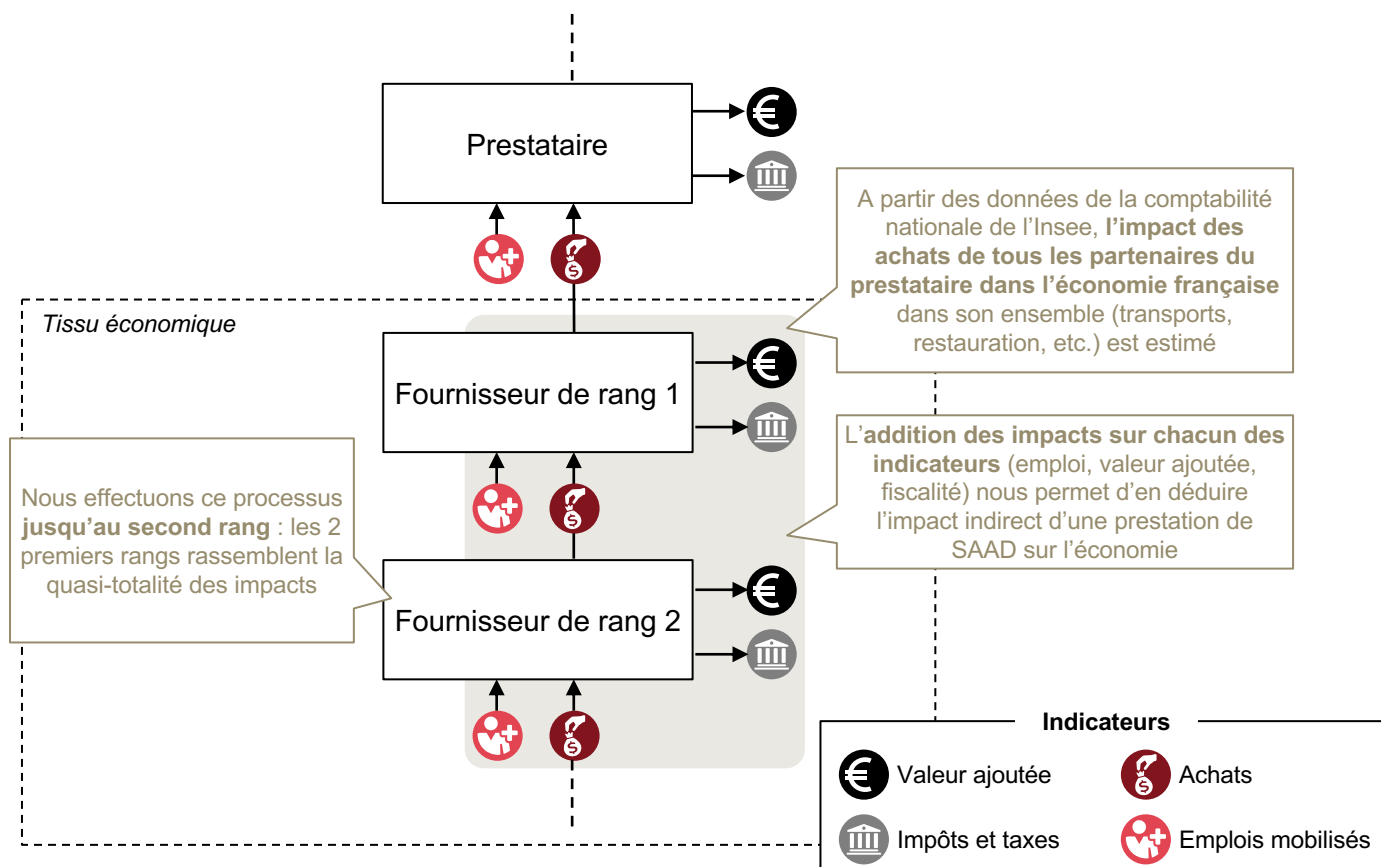
(Illustratif)



Source : Analyse Strategy&

Au-delà de l'impact direct, les fournisseurs génèrent un impact indirect sur l'économie dans son ensemble

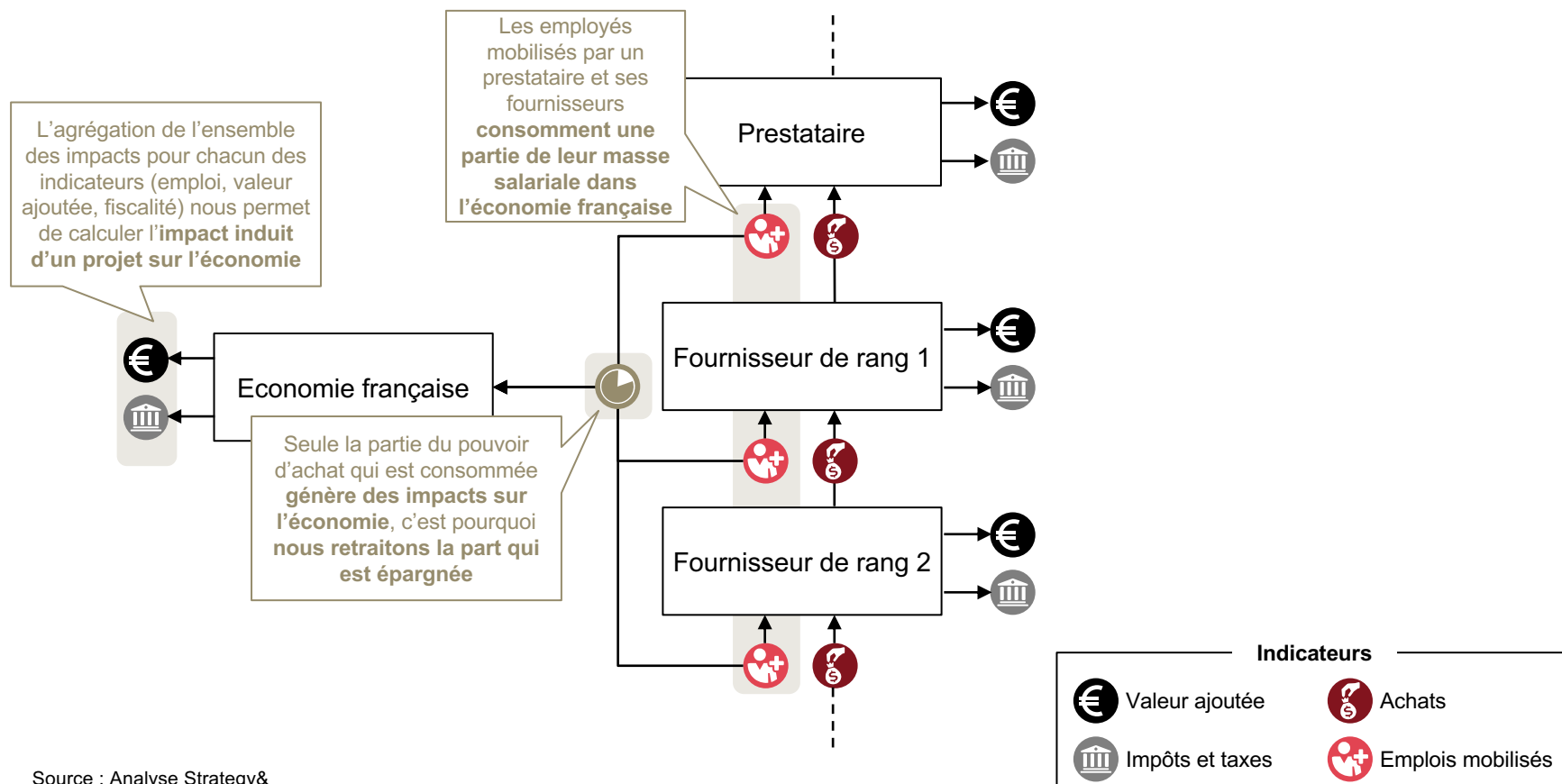
Représentation des impacts indirects dans le secteur des SAAD (Illustratif)



Source : Analyse Strategy&

La consommation des employés mobilisés à chaque étape de la chaîne de valeur est à l'origine d'impacts induits

Représentation des impacts induits dans le secteur des SAAD (Illustratif)



Source : Analyse Strategy&

L'ouverture d'une nouvelle agence permet de générer 55 ETP, 1,3 m€ de VA et près de 500.000 € d'impôts et taxes

Impact direct, indirect et induit (jusqu'au rang 2) de l'ouverture d'une agence de SAAD¹
(Illustratif)

Impact	Direct	Indirect	Induit	Total
 Emplois	50	1,9	3,6	55
 Valeur ajoutée	800.000 €	140.000 €	320.000 €	1.300.000 €
 Fiscalité ²	78.000 €	23.000 €	400.000 €	500.000€

(¹) Hypothèses : chiffre d'affaires de 2 m€ par agence, 50 salariés par agence

(²) Revenu pour l'Etat issu de l'IS (entreprises), de l'IR (particuliers) et de la TVA

Source : INSEE, Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

D'ici 2027 les entreprises pourraient recruter 14.000 emplois pour assister 29.000 personnes dépendantes additionnelles

Estimation du nombre de personnes en situation de dépendance additionnelles¹ adressable par les entreprises à horizon 2027² : croissance naturelle (2017-2027)

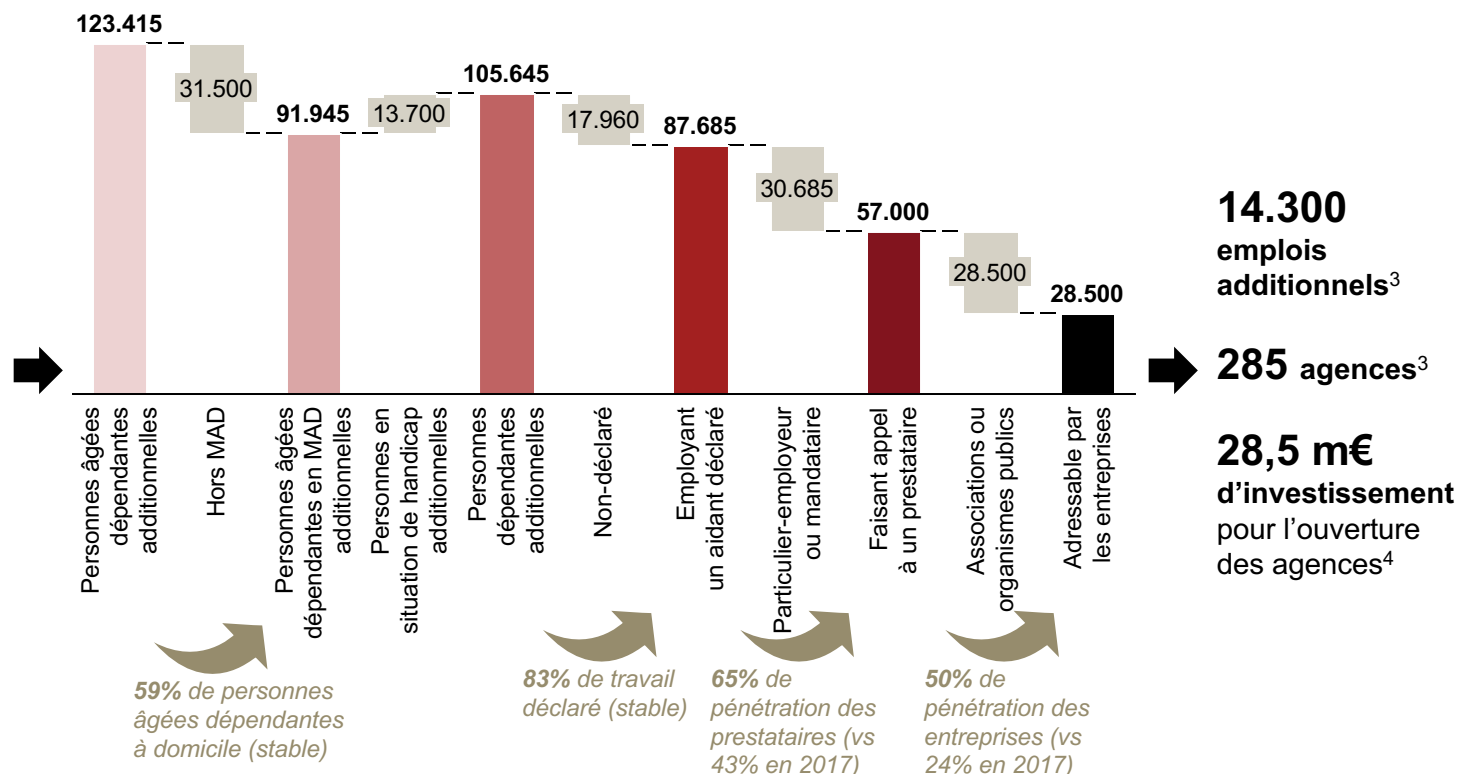
1,31

million de personnes âgées dépendantes en 2017p

1,44

million de personnes âgées dépendantes en 2027p

2,0% p.a. de croissance des personnes âgées dépendantes entre 2010 et 2020 (1,1% entre 2020 et 2030)



(1) Personnes bénéficiaires de l'APA, du PCH et de l'ACTP

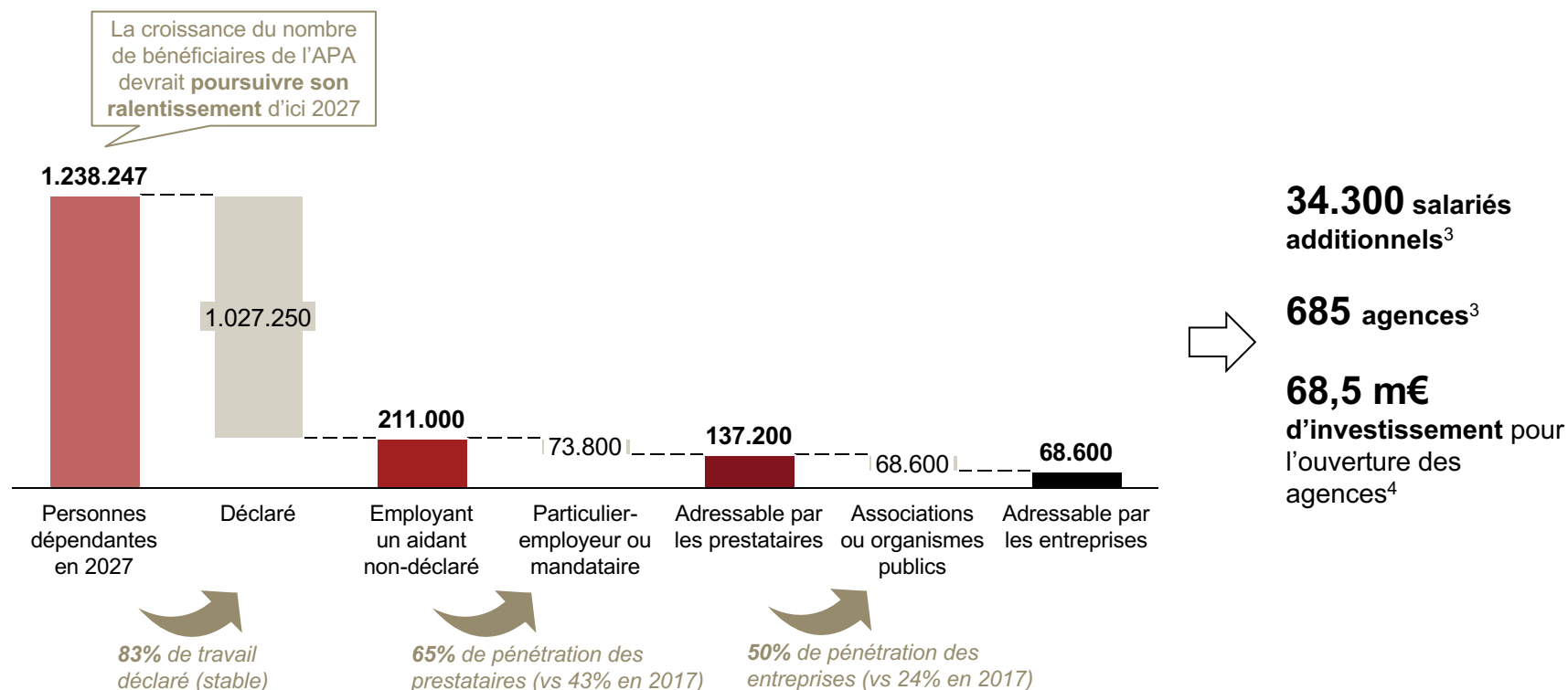
(2) Principales hypothèses : part de personnes en situation de handicap stable à 3,9%, pénétration des prestataires de 30% en nombre d'heures (28% en 2016)

(3) Principales hypothèses : 2 personnes aidées par salarié, 50 salariés par agence, investissement d'environ 100.000 € en moyenne sur 2 ans

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), Drees (Dossiers solidarité et santé, n°43, Septembre 2013), Insee, Handeo, Analyse Strategy&

34.000 salariés additionnels pourraient assister une part de la population qui aujourd'hui fait appel à du travail non-déclaré

Estimation du nombre de personnes en situation de dépendance additionnelles¹ adressable par les entreprises à horizon 2027² : travail non-déclaré (2017-2027)



(1) Personnes bénéficiaires de l'APA, du PCH et de l'ACTP

(2) Principales hypothèses : part de personnes en situation de handicap stable à 3,9%, pénétration des prestataires de 30% en nombre d'heures (28% en 2016)

(3) Principales hypothèses : 2 personnes aidées par salarié, 50 salariés par agence

(4) L'ouverture d'une agence requiert un investissement d'environ 100.000 € en moyenne sur 2 ans

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), Insee, Handeo, Analyse Strategy&

Au total, le secteur pourrait créer près de 54.000 ETP et générer 1,2 Md€ de VA et 480 m€ d'impôts à horizon 2027

Estimation de l'impact direct, indirect et induit (jusqu'au rang 2) de la croissance du besoin (2017-2027)

100.000 clients
adressables

48.600 emplois
directs additionnels

970 ouvertures
d'agences

97,0 m€
d'investissement



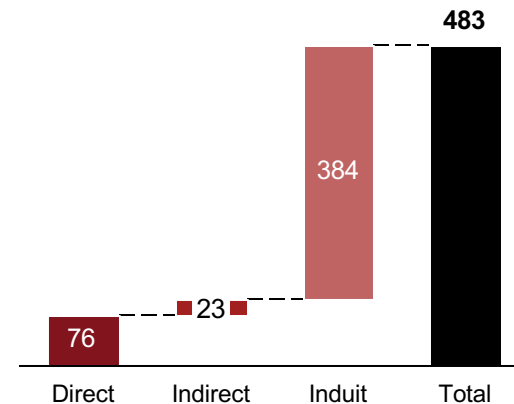
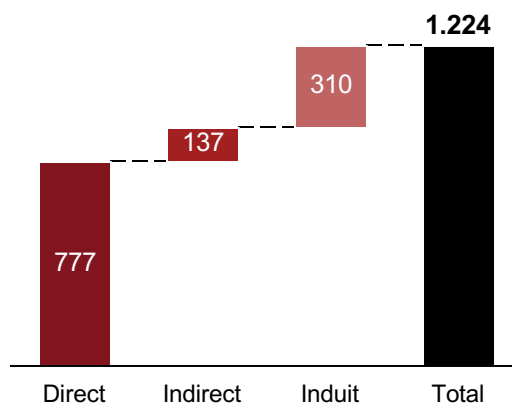
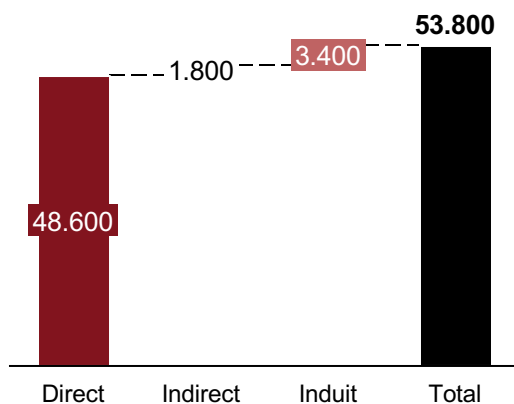
Emplois créés (ETP)



Valeur ajoutée générée (m€)



Impôts et taxes (m€)



Source : Insee (Comptes de la Nation 2015 et 2014), Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Des mesures fiscales en forte évolution

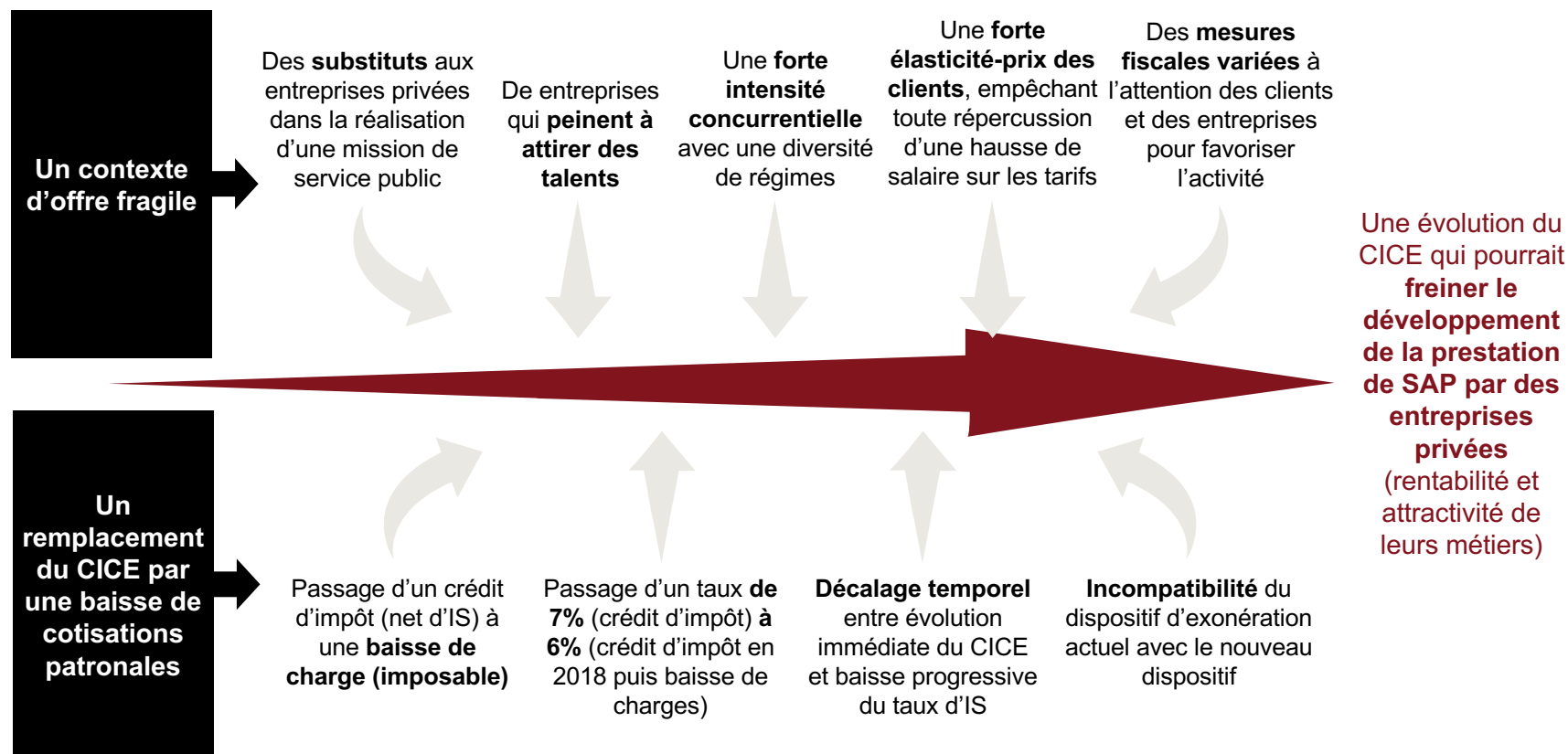
Un impact négatif sur le développement du secteur

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

L'évolution du CICE pourrait être dommageable au développement des SAAD prestés par des entreprises privées

Impact de l'évolution du CICE sur le secteur de l'aide à domicile



Source : Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Des mesures fiscales en forte évolution

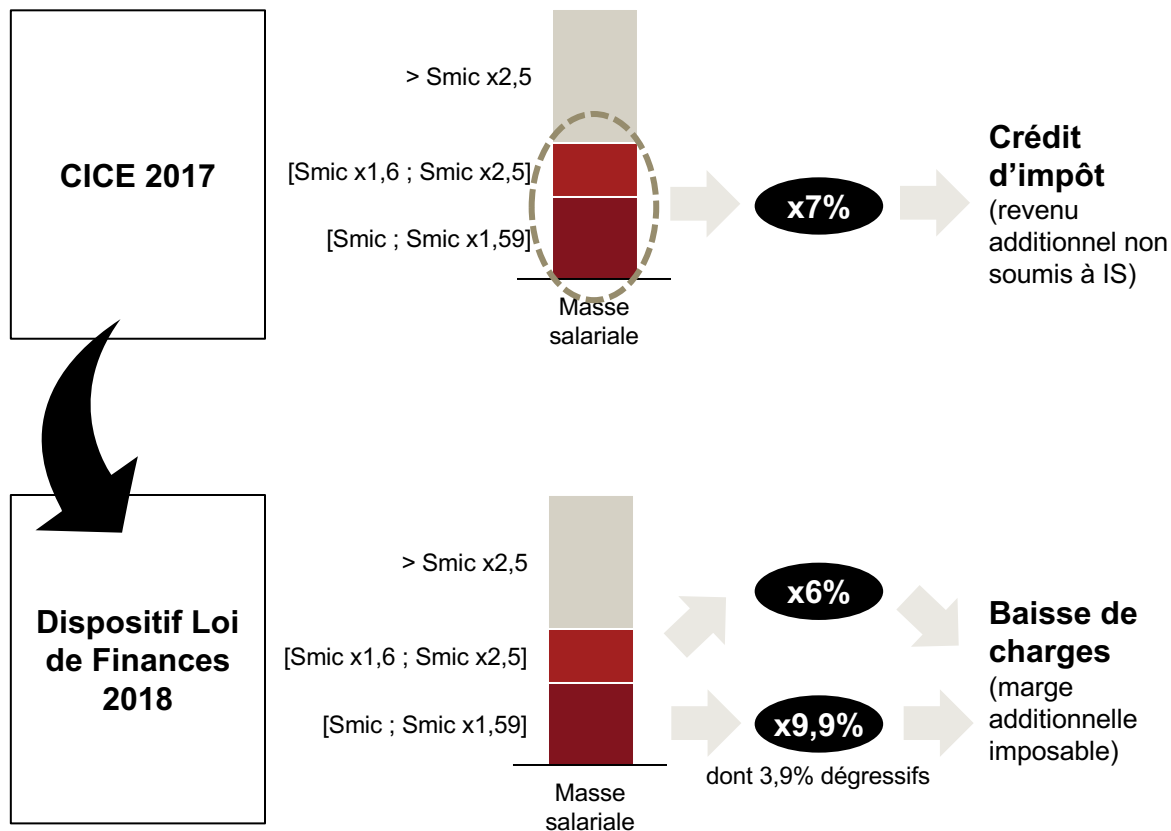
Un impact négatif sur le développement du secteur

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Avec la loi de Finances 2018, le CICE est remplacé en partie par une baisse des cotisations patronales à partir de 2019

Suppression et remplacement du CICE



Loi de Finances 2018 : une baisse des cotisations patronales

- Baisse de 6 pts de base des cotisations patronales jusqu'à 2,5 fois le Smic
- Baisse additionnelle dégressive de 3,9 pts sur les salaires de Smic à Smic x 1,59
- Période de transition sur l'année 2018 : taux de CICE ramené de 7% à 6%, avant la **mise en place du nouveau dispositif au 1er janvier 2019**

Les conséquences attendues

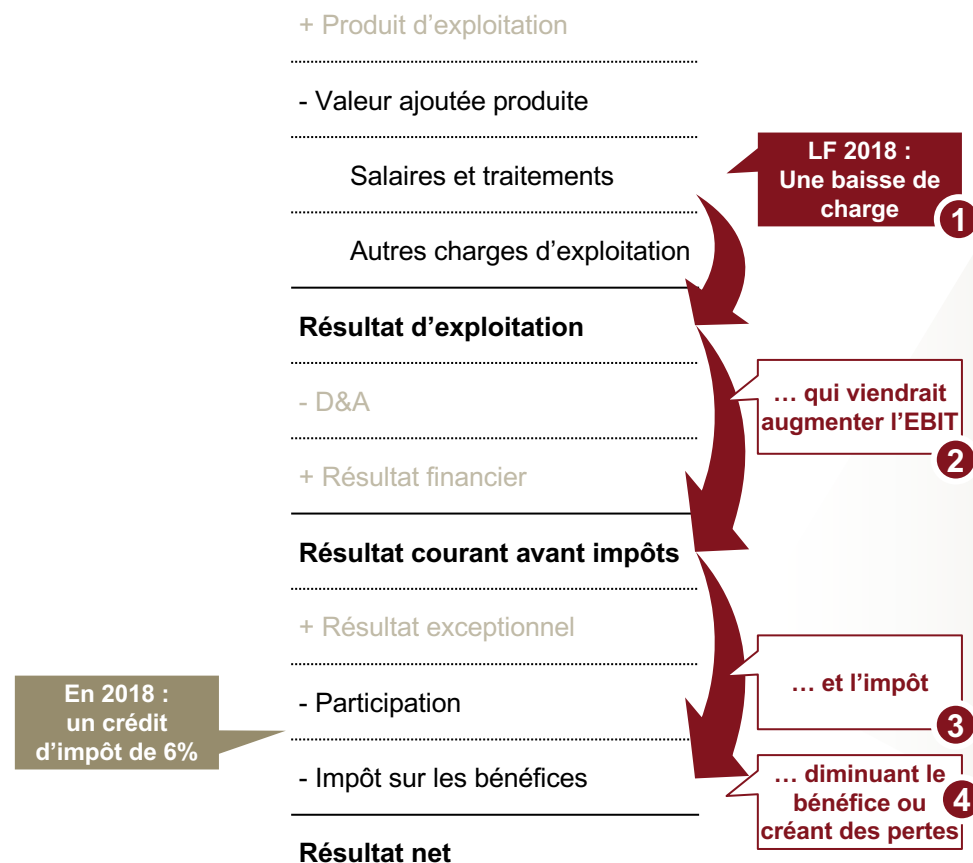
- Augmentation de l'IS acquitté par les entreprises : gain net pouvant aller de **2,9 à 4,3 Mds€** pour l'Etat à taux d'imposition constant
- **Baisse du résultat net¹**

⁽¹⁾ A taux d'imposition constant par rapport à 2017

Source : BOI-BIC-RICI-10-150-10-20170301, Legifrance, Institut Montaigne, Loi de Finances 2018, Analyse Strategy&

L'évolution du CICE pourrait avoir un impact négatif sur le niveau de rentabilité des entreprises

Exemple d'impact de la suppression du CICE



Zoom sur le calcul de la participation

$$(1/2) \times (B - 5\% FP) \times (MS / VA)$$

B : Bénéfice net

FP : Fonds propres

MS : Masse salariale

VA : Valeur ajoutée

- En appliquant la formule de calcul actuel, la participation est d'autant plus faible que l'industrie est capitalistique
- Le secteur des SAP est peu capitalistique et le poids de sa masse salariale au sein de sa valeur ajoutée est important
- Au cumulé, le montant de l'IS et de la participation représente plus de 50% du bénéfice des entreprises

La baisse de charge en remplacement du CICE ne peut s'appliquer qu'aux activités de SAP hors publics fragiles

Taux de l'allègement général
(2017-2019, % de la rémunération brute)

Allègement de cotisation	2017	2019
Cotisation maladie	12,89%	6,89%
Cotisation famille	3,45%	3,45%
Cotisation vieillesse plafonnée	8,55%	8,55%
Cotisation vieillesse déplafonnée	1,9%	1,9%
Cotisation « socle » AT-MP	0,9%	0,9%
Contribution FNAL	0,5%	0,5%
CSA	0,3%	0,3%
Tranche 1 ARRCO	/	4,54%
Cotisation chômage	/	4,05%
Tranche 1 AGFF	/	1,2%
Sous-total	28,49%	32,39%
Réduction forfaitaire de cotisation patronale maladie		6%
TOTAL	28,49%	38,39%

☐ Pas d'évolution

☒ Evolution applicable aux SAP
hors publics fragiles

- La baisse de charge en remplacement du CICE s'applique **dans le cadre de l'allègement général**
- L'allègement général n'est à ce jour **pas compatible avec l'exonération aide à domicile** s'appliquant aux SAAD (personnes âgées ou personnes en situation de handicap)

- Les entreprises privées exerçant des activités de SAAD sont **exonérées de la cotisation maladie** au titre de l'exonération aide à domicile
- Elles pourraient néanmoins être éligibles à l'exonération de cotisations chômage, ARRCO et AGFF **si l'exonération aide à domicile y était étendue**

Source : URSSAF, Assemblée nationale (rapport n°316 enregistré le 18 Octobre 2017), Fédésap

La baisse de charge conduit à une restriction du soutien aux SAAD

Allègements applicables aux SAAD
(2017-2019, % de la rémunération brute)

41%

Des heures
prestées

Nature	2017	2018	2019	
	Crédit d'impôt	Crédit d'impôt	Baisse de charge ¹	Crédit d'impôt
Smic	7,0	6,0	/	/
1,1x Smic	7,0	6,0	/	/
1,2x Smic	7,0	6,0	/	/
1,3x Smic	7,0	6,0	/	/
1,4x Smic	7,0	6,0	/	/
1,5x Smic	7,0	6,0	/	/
1,59x Smic	7,0	6,0	/	/
<2,5x Smic	7,0	6,0	/	/

- Le remplacement du CICE par une baisse de charge constituera une **perte sèche** pour les entreprises de SAP fournissant principalement des SAAD si **l'impact du remplacement du CICE n'est pas compensé** dans le régime exonération aide à domicile
- Le **CICE**, net d'impôt, était non-dégressif et couvrait l'**ensemble des activités des entreprises de SAAD** jusqu'à 2,5 Smic
- A l'inverse, le nouveau dispositif est dégressif jusqu'à 1,6 Smic mais **ne s'applique pas aux publics fragiles**
- **L'incompatibilité des dispositifs rompt avec la volonté, jusqu'alors affichée par la cumulation du dispositif exonération aide à domicile et du CICE, de favoriser le secteur des SAP notamment auprès de publics fragiles**

⁽¹⁾ En cas d'incompatibilité de l'exonération aide à domicile avec les nouveaux allègements de cotisations, le remplacement du CICE constituera une perte sèche
Source : URSSAF, Assemblée nationale (rapport n°316 enregistré le 18 Octobre 2017), Analyse Strategy&

Les cotisations Fnal et transport, dont sont exonérées les associations, resteront à la charge des entreprises

Taux de cotisations de droit commun portées par l'employeur
(2017, % de la rémunération brute)

Scénarios d'évolution des cotisations patronales à la charge des prestataires de SAAD

Risques	% de la rémunération	Exonération AD publics fragiles
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès et CSA	13,19%	✓
Assurance vieillesse	1,90%	✓
Allocations familiales	3,45%	✓
Contribution assurance chômage	4,05%	✗
AGFF	1,20%	✗
Fnal (+20 salariés)	0,50%	✗
Versement transport	Taux notifié par les collectivités	✗
Contribution au dialogue social	0,016%	✗
Cotisation universelle pénibilité	0,01%	✗
AGS	0,15%	✗
Accident du travail	Taux notifié par la Carsat	✗



Cotisations patronales pour lesquelles les activités de SAAD **bénéficient d'une exonération**



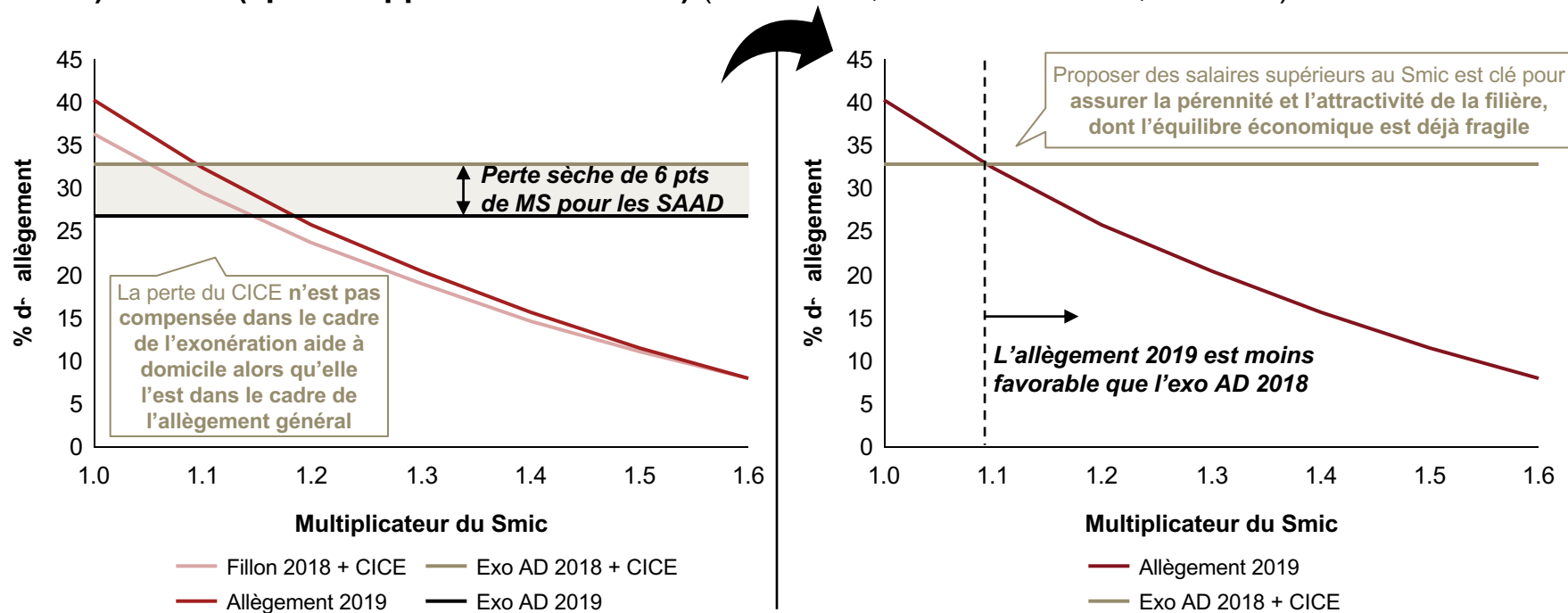
Cotisations patronales dont sont **exonérées** les **associations fournissant des SAAD**

Avec des dispositifs fiscaux distincts, associations et entreprises de SAAD ne subissent **pas les mêmes contraintes financières**

Source : URSSAF

Le nouveau Fillon, moins avantageux que l'exonération AAD, ne permet pas d'augmenter les salaires des assistants de vie

Evolution de l'allègement de cotisations et de l'exonération aide à domicile entre 2018 (avec CICE) et 2019 (après suppression du CICE) (2018-2019, % du salaire brut, avant IS)



Dans les faits, l'allègement général est toujours défavorable par rapport à l'exonération aide à domicile

- Si l'exonération aide à domicile prend en compte les caractéristiques du secteur (poids significatif des heures de nuit, jours fériés...) et les **majorations de salaire auxquelles les heures complémentaires donnent lieu**, l'allègement général exclut ces majorations du calcul
- Les minima conventionnels pour des postes d'intervenants auprès du public fragile sont de **9,82 et 9,92 €** hors indemnité d'ancienneté

Source : URSSAF, Loi de Finances 2018, Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Des mesures fiscales en forte évolution

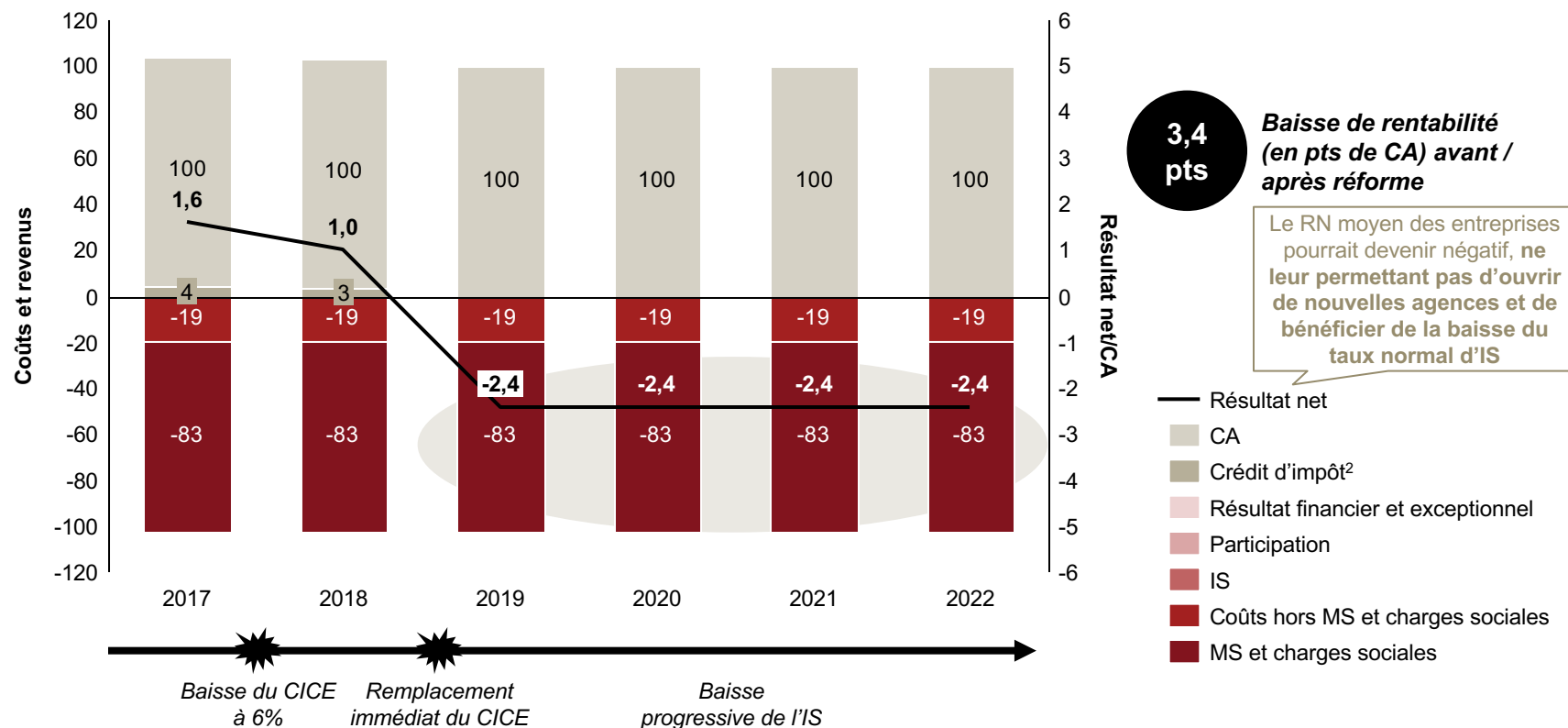
Un impact négatif sur le développement du secteur

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

A l'échelle du secteur, les entreprises ne pourront plus dégager suffisamment de résultat net pour investir

Schéma de l'évolution simultanée du CICE et du niveau d'IS : ensemble des entreprises de SAAD¹ (2017-2022, en % du chiffre d'affaires brut, n=580)



⁽¹⁾ Structure illustrative d'un échantillon représentatif de 580 sociétés des SAAD

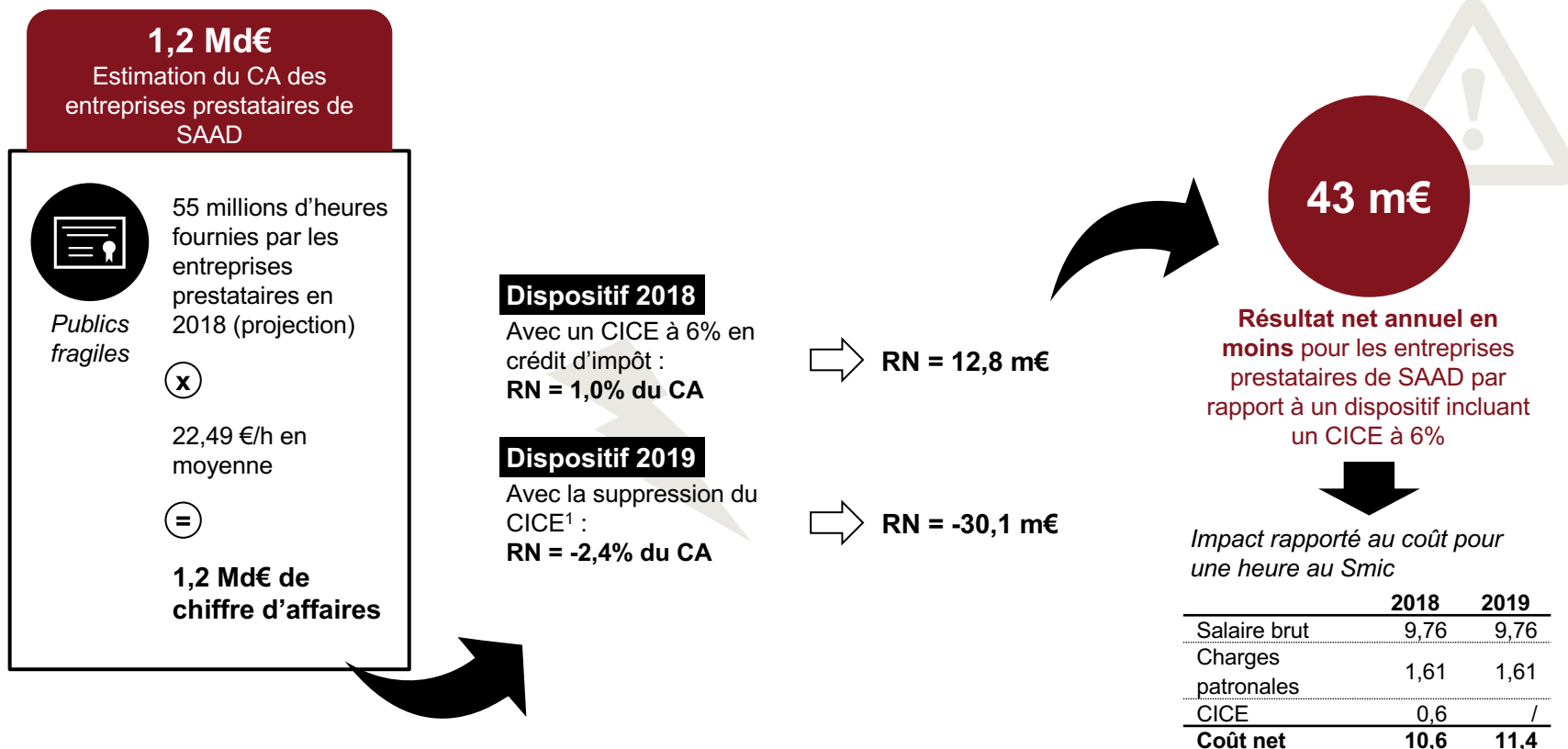
⁽²⁾ Comptabilisé au mois le mois en baisse de charge

⁽³⁾ Baisse incrémentale : les allègements de cotisation ne variant pas en 2018 sont comptabilisés dans les « Coûts hors MS » au P&L

Source : BOI-BIC-RICI-10-150-10-20170301, Légifrance, Institut Montaigne, Loi de Finances 2018, Analyse Strategy&

... et l'impact sur les entreprises de SAAD est estimé à 43 m€ par an à partir de 2019

Estimation de l'impact de l'évolution du CICE sur l'activité des entreprises prestataires de SAAD



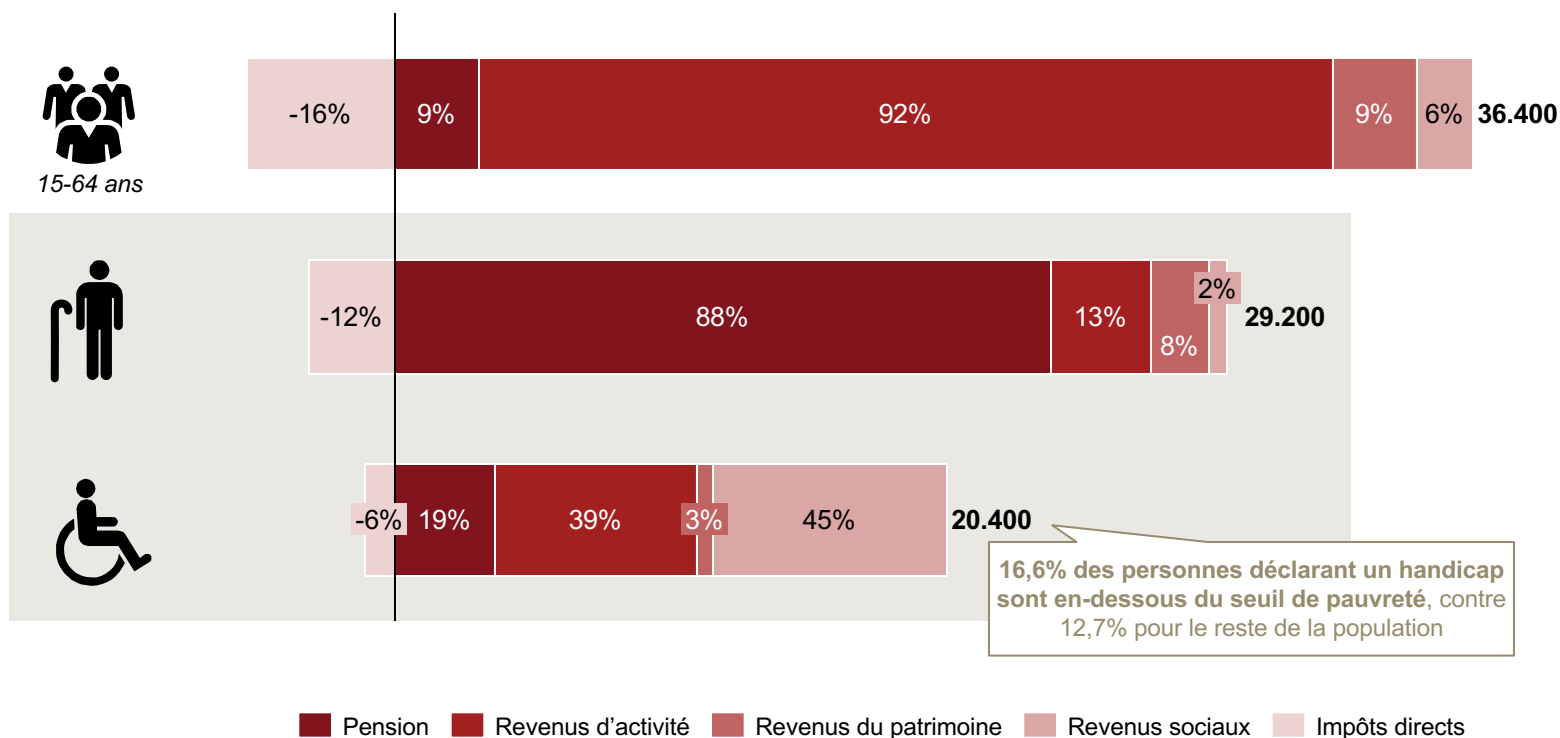
(¹) A chiffre d'affaires constant, en prenant l'hypothèse que l'éventuel besoin couvert n'est pas couvert par de nouveaux recrutements

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, Analyse Strategy&

Une hausse tarifaire des SAAD ne serait pas soutenable du côté des bénéficiaires

Revenu disponible annuel des personnes en situation de dépendance

(Ensemble des ménages et personnes en situation de handicap : données 2017 / personnes âgées : données 2015, en €)

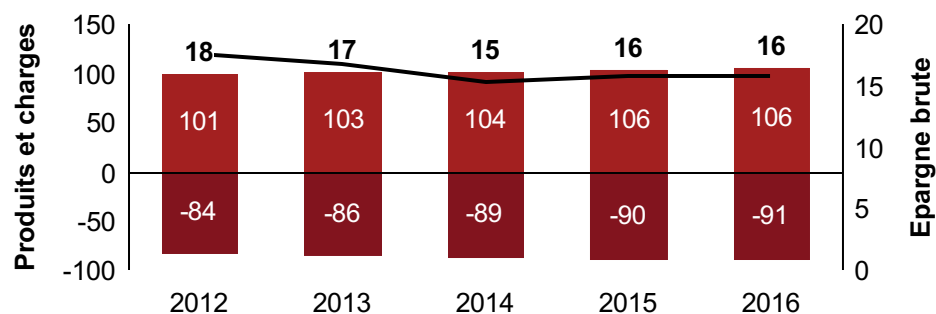


Source : Drees (*Etudes & Résultats*, No.1003, Mars 2017), ADSP (*Actualité et dossier en santé publique*, No.56, 2006), DGE-Trésor, Analyse Strategy&

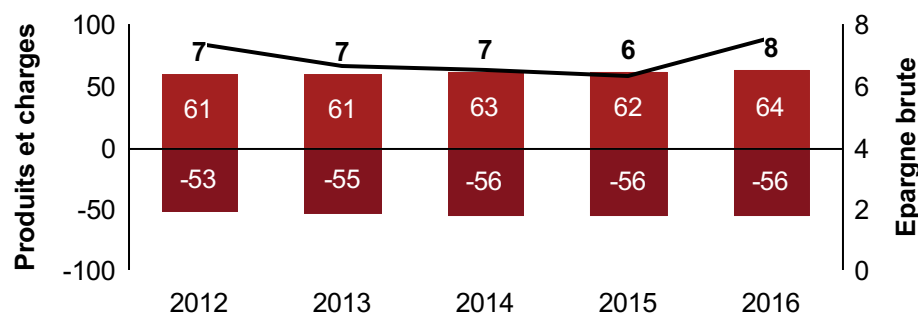
... ni du côté des collectivités locales, dont les dotations ont reculé de plus de 10% entre 2012 et 2016

Budget des collectivités locales (2012-2016, Mds€, France entière)

Communes



Départements



— Epargne brute
■ Produits de fonctionnement
■ Charges de fonctionnement

Le budget des collectivités est resté tendu depuis le début des années 2010

- Le montant des dotations et participations a **diminué de 9,7%** entre 2012 et 2016 au niveau des communes et **de 12,9%** au niveau des départements
- Les communes, départements et régions ont vu **baissier leur dotation globale de fonctionnement (DGF)** de **1,5 Md€** en 2014 et de **10,7 Mds€** entre 2015 et 2017

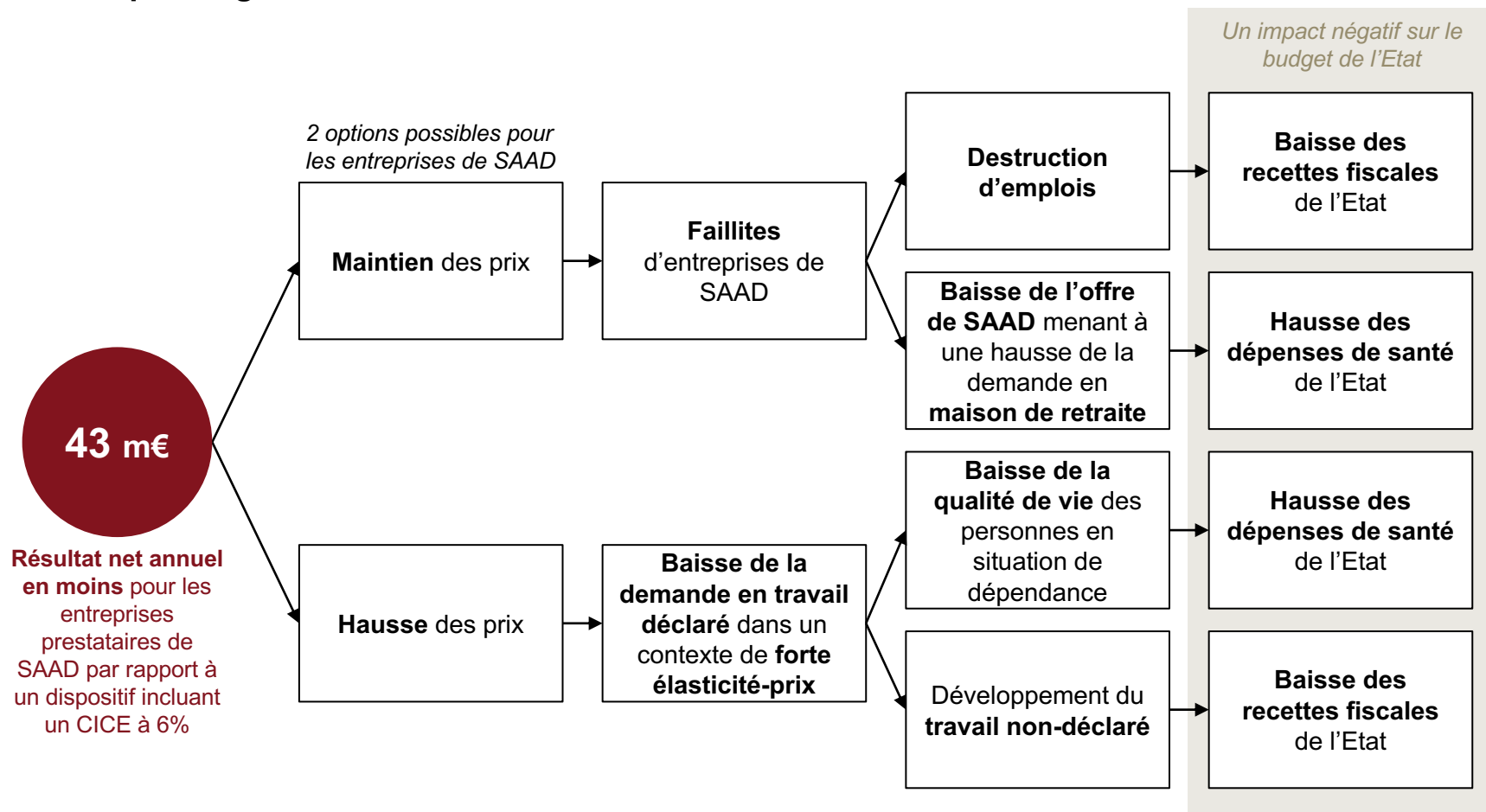
La réduction du budget des collectivités locales se poursuit

- En juillet 2017, Macron demande aux collectivités **13 Mds€ d'économies** en échange de plus de liberté d'organisation et de gestion
- A l'été 2017, un décret annonce également **l'annulation de 300 m€** destinés à financer des dotations aux collectivités locales
- Les dotations visées par ces coupes budgétaires concernent non seulement les **communes rurales** mais aussi plus largement la **politique de la ville** (46,5 m€ des 300 m€)

Source : Cour des Comptes, Revue de presse, Analyse Strategy&

Un rééquilibrage est nécessaire pour pérenniser le secteur et les recettes fiscales de l'Etat

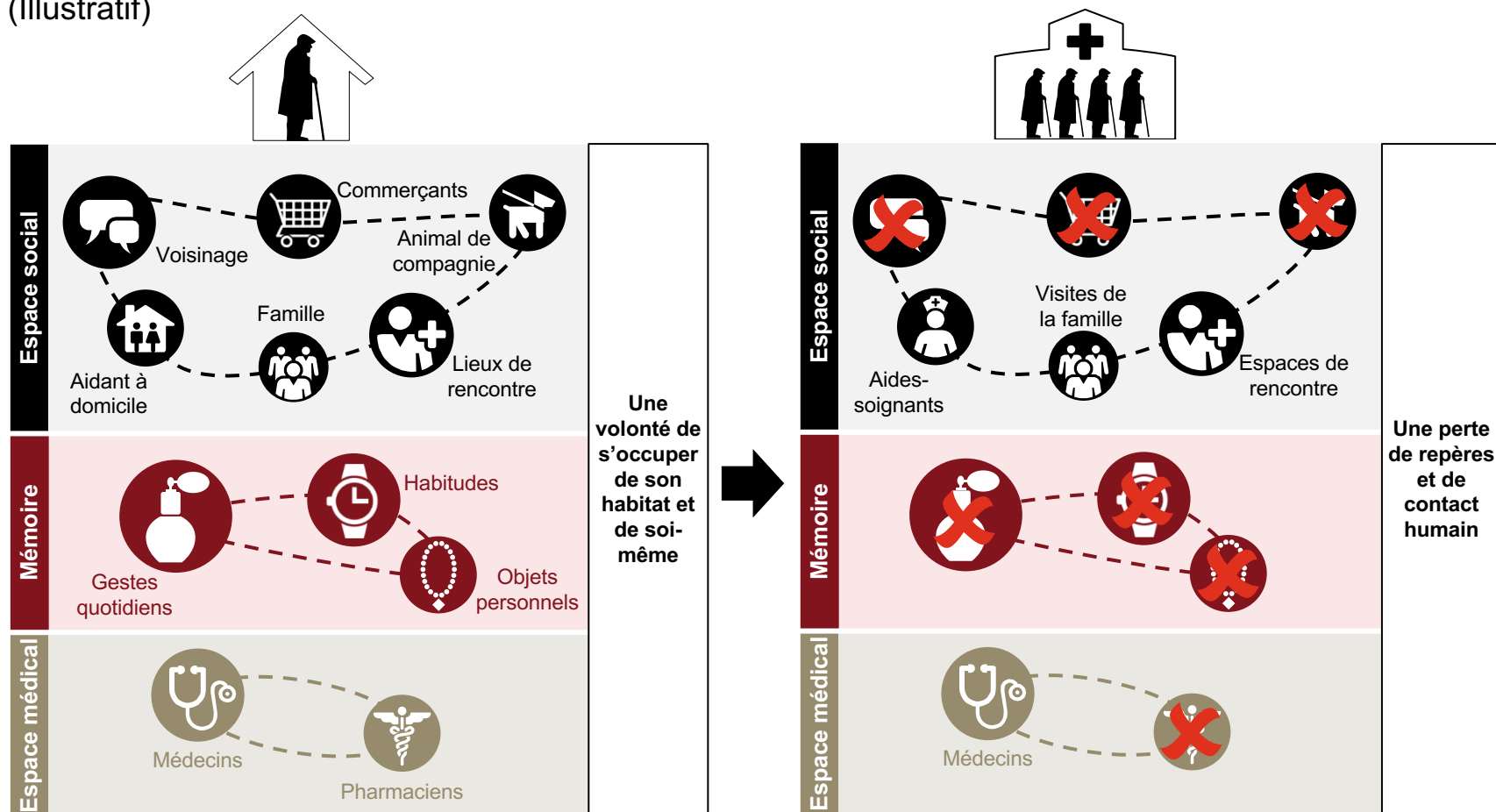
Un rééquilibrage nécessaire



Source : Analyse Strategy&

Si la raréfaction de l'offre de SAAD conduisait des clients à aller en maison de retraite, leur qualité de vie en souffrirait

Conséquences d'une raréfaction du maintien à domicile pour les clients
(Illustratif)



Source : Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

La Fédésap formule 5 propositions de solutions pour un rééquilibrage économique

Propositions de la Fédésap pour compenser l'impact d'un remplacement du CICE

OU



Créer une déduction de cotisations forfaitaire de 1 € par heure de SAAD prestée

- Mettre en place une déduction forfaitaire à l'instar de la déduction forfaitaire dont bénéficient les particuliers employeurs
- Activités concernées : SAAD

OU



Mettre en place un crédit d'impôt sur les SAP auprès de publics fragiles

- Permettre aux entreprises de SAAD d'investir dans un développement pérenne de leur activité
- Activités concernées : SAAD



Reproduire l'exonération des cotisations chômage, ARRCO et AGFF dans le cadre de l'exonération AD de façon non-dégressive

- Reproduire l'exonération de cotisations chômage, ARRCO et AGFF du nouveau Fillon dans le cadre de l'exonération aide à domicile de façon non-dégressive jusqu'à 1,6 Smic
- Activités concernées : SAAD



Propositions de la Fédésap pour un rééquilibrage concurrentiel du secteur



Exonérer totalement les entreprises de SAAD de l'acquittement des cotisations Fnal et Transport

- Harmoniser les régimes fiscaux s'appliquant aux associations et aux entreprises
- Activités concernées : toutes



Etendre le taux de TVA réduit à 5,5% aux SAP dont le taux de TVA est aujourd'hui de 10% si la prestation est réalisée auprès des publics fragiles

- Simplifier l'application de la TVA à 5,5% en fonction du public
- Activités concernées : travaux ménagers, livraison de courses, assistance administrative lorsque les clients sont des populations en situation de dépendance et d'handicap

Source : Fédésap, Analyse Strategy&



La création d'une déduction de cotisations forfaitaire de 1 € par heure générerait ~40 m€ d'économies pour les entreprises

Dimensionnement d'une déduction de cotisations forfaitaire de 1 € par heure de SAAD prestée¹

(Illustration sur une année fiscale, m€)

Environ **55 millions d'heures** de SAAD en 2018 (projection)



Une masse salariale publics fragiles estimée à ~670 m€ par an

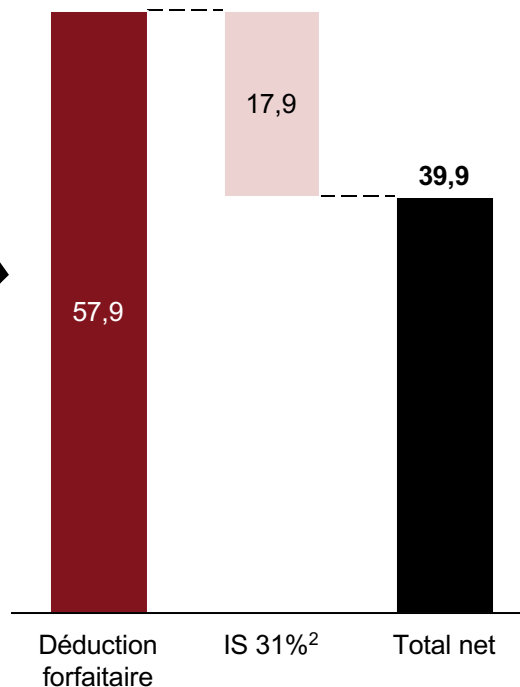


Une masse salariale horaire moyenne de **12 €**



Un CICE horaire moyen de **0,7 €** (à 6%)

Equivalent **1 € par heure avant IS**



Principales hypothèses

- La création d'une déduction de cotisations forfaitaire permettrait de compenser le fait que le nouveau dispositif censé remplacer le CICE **ne s'applique pas aux SAAD**
- Une **déduction de cotisations patronales forfaitaire de 1 € par heure de SAAD prestée** permettrait de couvrir l'impact du remplacement du CICE
- Les **particuliers-employeurs** bénéficient déjà de ce type de mesure : une déduction de cotisations forfaitaire de 2 € par heure prestée permet de **compenser le fait qu'ils ne soient pas éligibles au CICE**

⁽¹⁾ Dimensionnement d'une mesure nécessaire pour couvrir l'impact par rapport à 2018 (CICE à 6%) ⁽²⁾ Hypothèse d'une mise en place en 2019, à taux d'IS normal de 31%
Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, Analyse Strategy&

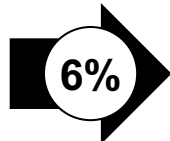


La création d'un crédit d'impôt de 6% sur les SAP auprès de publics fragiles pourrait dégager ~43 m€

Dimensionnement d'un crédit d'impôt de 6% sur les SAP auprès de publics fragiles¹

(Illustration sur une année fiscale, m€)

~61.000 salariés
consacrés aux SAP
auprès de publics
fragiles en 2018
(projection), payés
~11,000 € / mois



~43

Crédit d'impôt
publics
fragiles

Principales hypothèses

- La création d'un crédit d'impôt sur les activités auprès de publics fragiles permettrait de **compenser l'impact du remplacement du CICE par une baisse de charge** dans le cadre de l'allègement général, **non-applicable aux SAAD**
- Un **crédit d'impôt de 6%** sur la masse salariale consacrée aux services auprès de publics fragiles permettrait de reverser aux entreprises privées un montant d'environ **43 m€** à l'échelle du secteur
- Si l'exonération aide à domicile consiste en une **preuve de soutien au secteur des services à domicile**, la création d'un crédit d'impôt spécifique à cette activité pourrait permettre de donner un signe de **volonté de la part du gouvernement d'encourager le développement ou le maintien des activités d'aide à domicile**

⁽¹⁾ Dimensionnement d'une mesure nécessaire pour couvrir l'impact par rapport à 2018 (CICE à 6%)

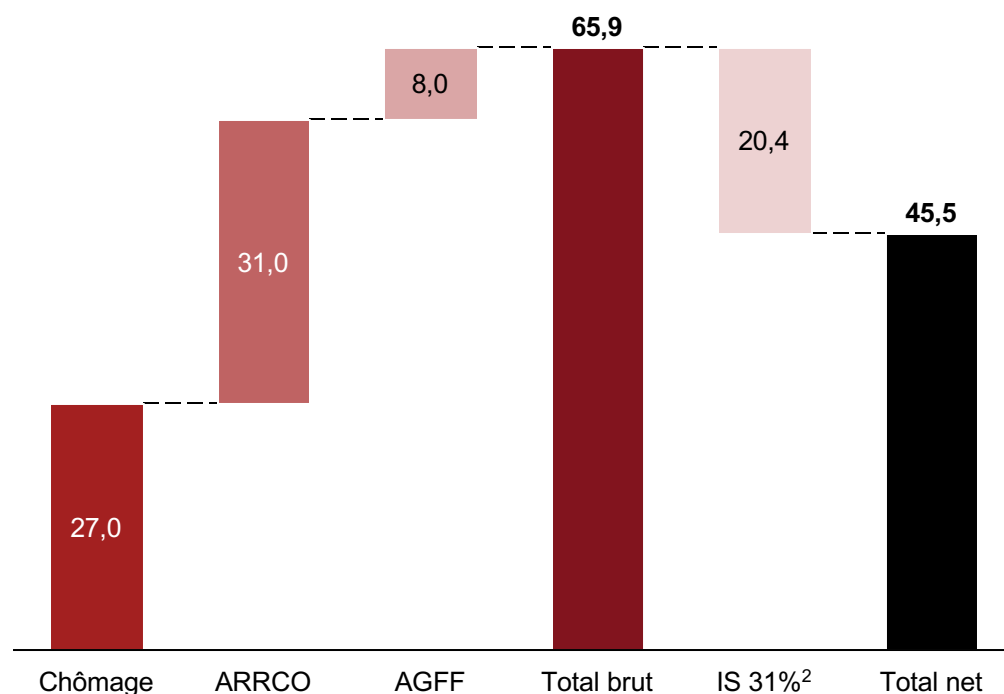
Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, URSSAF, Analyse Strategy&



L'exonération non-dégressive des cotisations chômage, AGFF et ARRCO sur les SAAD serait de ~45 m€

Dimensionnement d'une exonération non-dégressive des cotisations chômage, AGFF et ARRCO¹

(Illustration sur une année fiscale, m€)



Principales hypothèses

- **Taux de cotisations patronales de droit commun utilisés**
 - ✓ Chômage : 4,05%
 - ✓ Tranche 1 ARRCO : 4,65%
 - ✓ Tranche 1 AGFF : 1,2%
- **Salaire moyen des salariés, tous types de services confondus**
 - ✓ ~11,000 € / an (hors cotisations sociales)³

⁽¹⁾ Dimensionnement d'une mesure nécessaire pour couvrir l'impact par rapport à 2018 (CICE à 6%)

⁽²⁾ Hypothèse d'une mise en place en 2019, à taux d'IS normal de 31%

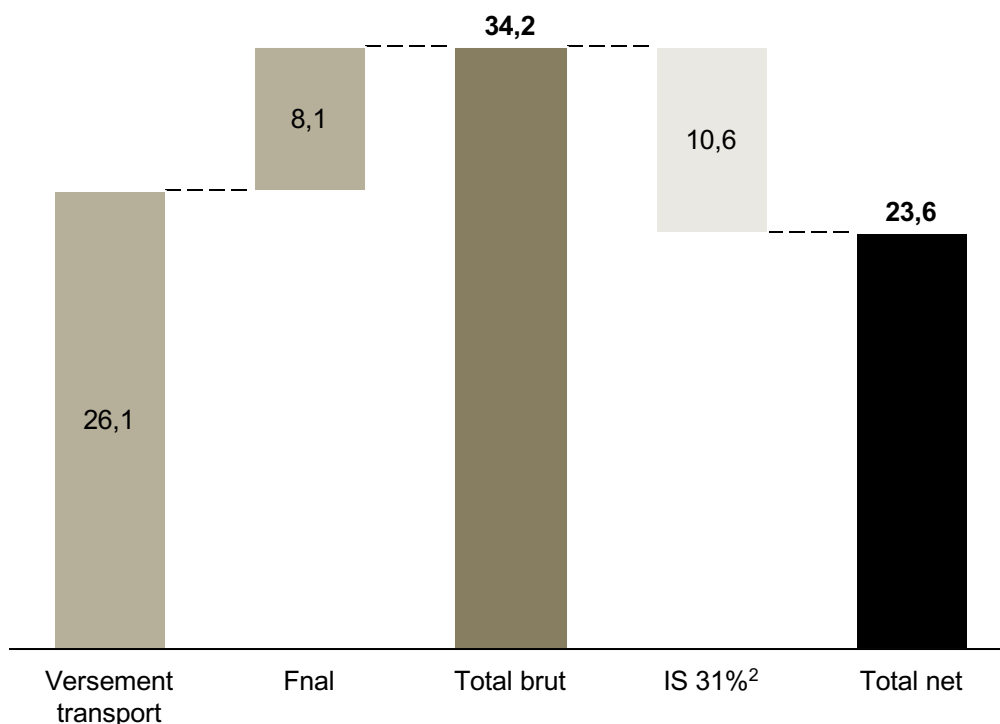
⁽³⁾ Estimation basée sur la ventilation des salariés par niveau de salaire (Insee, Fédésap) et par le nombre d'heure moyen par salarié (Dares)

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, Insee, Fédésap, Analyse Strategy&



Une exonération transport et Fnal permettrait aux entreprises de SAAD d'économiser jusqu'à ~25 m€

Impact d'une harmonisation des régimes fiscaux des associations et des entreprises de SAAD¹ (Illustration sur une année fiscale, tous types de SAAD confondus, m€)



Principales hypothèses

- **Versement transport**

- ✓ Un taux fixé par les collectivités
- ✓ Un taux de versement moyen pondéré³ de 1,6%
- ✓ Un salaire moyen par salarié d'environ 11,000 € / an

- **Fnal**

- ✓ Un taux de 0,5% pour les entreprises de plus de 20 salariés (0,1% pour les entreprises de moins de 20 salariés)
- ✓ Un salaire moyen par salarié d'environ 11,000 € / an

⁽¹⁾ Dimensionnement d'une mesure nécessaire pour couvrir l'impact par rapport à 2018 (CICE à 6%)

⁽²⁾ Hypothèse d'une mise en place en 2019, à taux d'IS normal de 31%

⁽³⁾ Pondéré par la population de la commune

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, Insee, Fédésap, Analyse Strategy&

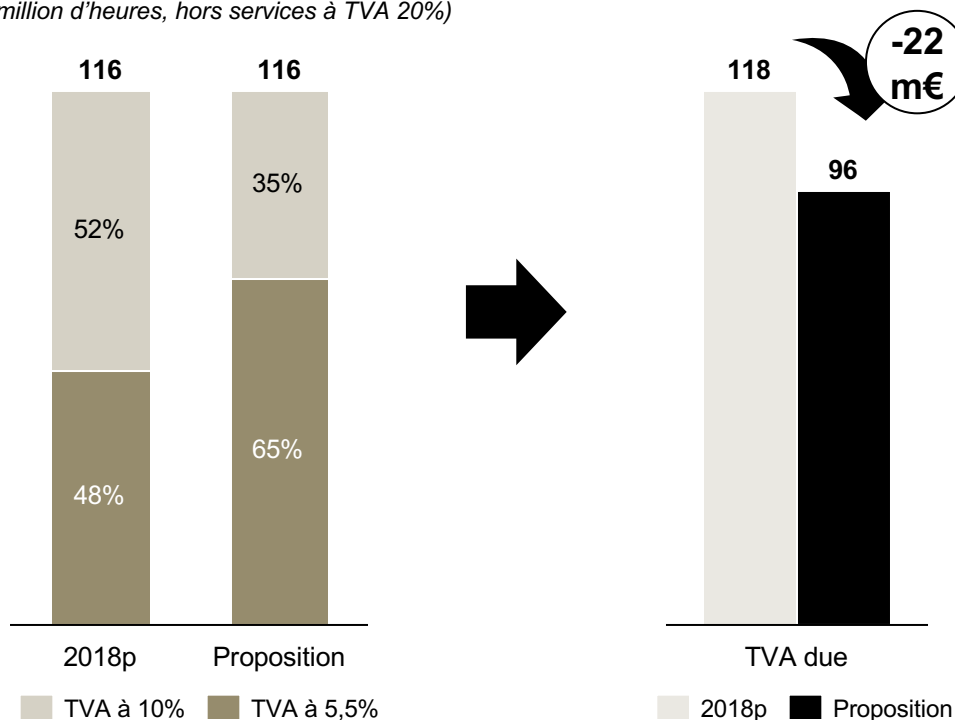


Simplifier le taux de TVA en fonction du public reviendrait à alléger de 22 m€ par an les coûts de TVA des entreprises

Impact d'une extension de la TVA à 5,5% aux services auprès de publics fragiles soumis à TVA 10%⁽¹⁾ (Illustration sur une année fiscale, m€)

Nombre d'heures de SAP fournies par les prestataires en 2018p
(million d'heures, hors services à TVA 20%)

Estimation du montant annuel de TVA due par les entreprises de SAAD⁽²⁾ (m€)



Principales hypothèses

- **TVA à 20%**
 - ✓ Jardinage
 - ✓ Informatique
 - ✓ Cours à domicile hors soutien scolaire
 - ✓ Etc.

- **TVA à 10%**
 - ✓ Travaux ménagers
 - ✓ Livraison de courses
 - ✓ Assistance administrative
 - ✓ Garde d'enfants de moins de 3 ans
 - ✓ Etc.

- **TVA à 5,5% pour les services auprès de publics fragiles**

- **Prix horaire moyen**
 - ✓ 22,49 € pour les services auprès de publics fragiles
 - ✓ 24,51 € pour les services hors publics fragiles

Proposition Fédésap :
TVA à 5,5% lorsque ces prestations sont fournies à des publics fragiles

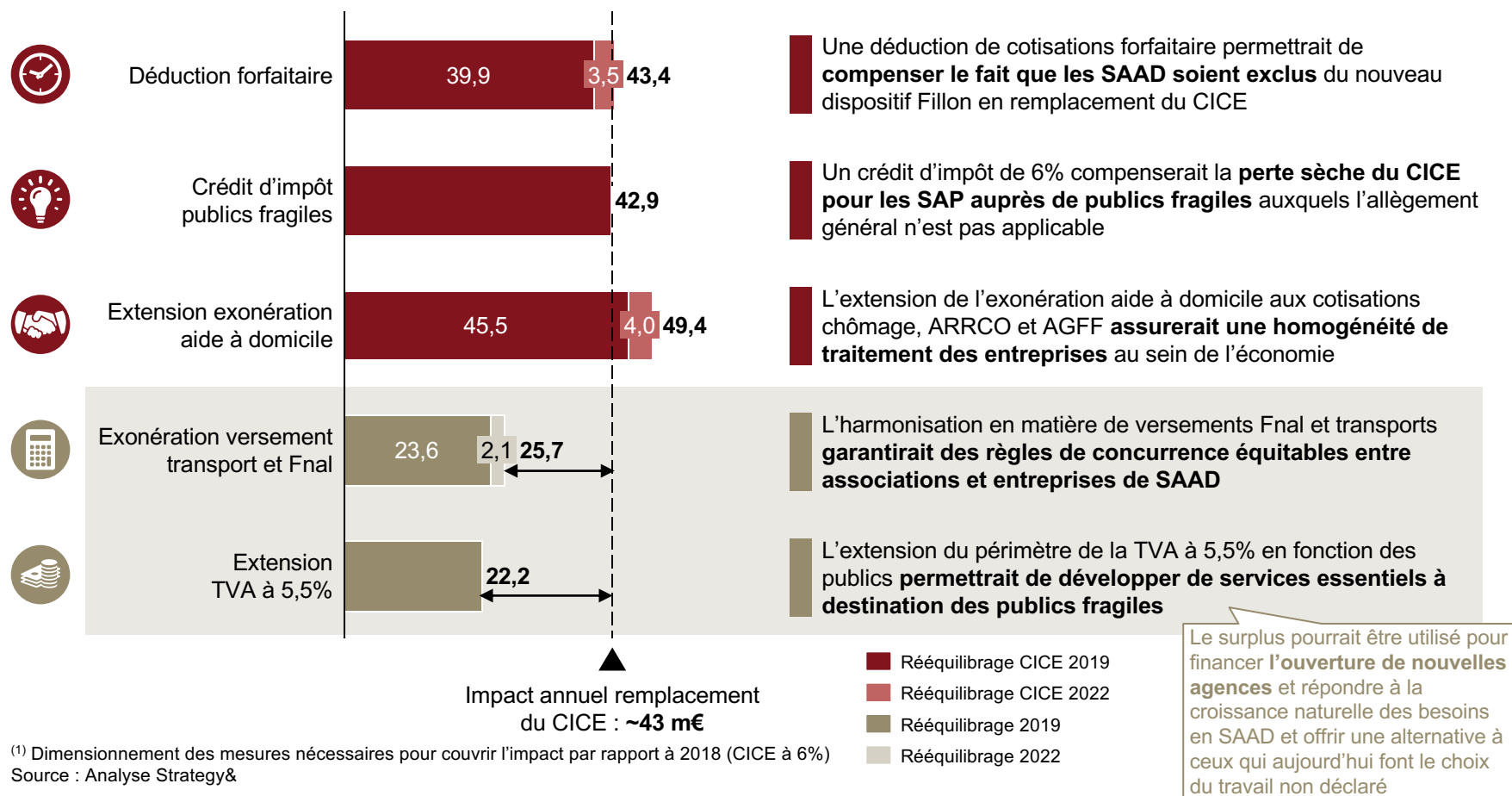
⁽¹⁾ Dimensionnement d'une mesure nécessaire pour couvrir l'impact par rapport à 2018 (CICE à 6%)

⁽²⁾ Hypothèse d'un prix horaire de 22,49€ pour les SAP auprès de publics fragiles et de 24,51€ pour les SAP hors publics fragiles (CNSA-DGCS)

Source : Ministère du Travail (étude DARES, les services à la personne en 2015), CNSA-DGCS, Insee, Fédésap, Analyse Strategy&

Les propositions de la Fédésap pourraient couvrir l'impact du CICE et l'ouverture de nouvelles agences

Estimation de l'impact des propositions de la Fédésap net d'IS et comparaison avec l'équilibrage économique à réaliser⁽¹⁾ (Illustration sur une année fiscale, m€)



... et jusqu'à 240 m€ de VA, 10.600 emplois et 95 m€ de recettes fiscales chacune entre 2019 et 2022

Impact direct, indirect et induit (jusqu'au rang 2) des propositions de la Fédésap entre 2019 et 2022 (2019-2022, m€ et ETP, après IS direct¹⁾)

	Valeur ajoutée générée (m€)			Emplois ² (ETP)			Impôts et taxes ³ (m€)		
	Direct	Indirect	Induit	Direct	Indirect	Induit	Direct	Indirect	Induit
 Déduction de cotisations forfaitaire par heure de SAAD prestée	134,1	23,6	53,3	8.380	311	599	13,1	3,9	66,3
	211,0 m€			9.290 ETP			83,3 m€		
 Crédit d'impôt sur les SAP auprès de publics fragiles	137,2	24,2	54,5	8.576	318	613	13,4	4,0	67,8
	215,9 m€			9.507 ETP			85,2 m€		
 Extension de l'aide à domicile aux cotisations chômage, ARRCO et AGFF	152,7	26,9	60,7	9.541	354	682	14,9	4,4	75,4
	240,2 m€			10.577 ETP			94,8 m€		
 Exonération versement transport et Fnal	79,3	14,0	31,5	4.953	184	354	7,8	2,3	39,2
	124,7 m€			5.491 ETP			49,2 m€		
 Extension de la TVA à 5,5%	71,0	12,5	28,2	4.440	165	317	7,0	2,1	35,1
	111,8 m€			4.923 ETP			44,1 m€		

(1) Taux d'IS normal de 31% en 2019 ; 28% en 2020 ; 26,5% en 2021 ; 25% en 2022

(2) Emplois bruts, ne prenant pas en compte les départs éventuels

(3) Hypothèses : hors taxes locales et cotisations patronales, taux moyen de TVA de 9,6% sur l'impact direct (pondération sur la base des heures prestées, Dares 2015), taux moyen pondéré de TVA de 14,7% sur l'impact indirect (Trésor, donnée 2013), taux moyen d'IR de 22,5% hors contributions sociales (KPMG, 2016), ratio IS/CA de 0,8% à l'échelle de l'économie française (Esane, 2014) et 0,2% au niveau du secteur des SAAD (Esane, 2014, NAF 8810A)

Source : Insee (Comptes de la Nation 2015 et 2014, Esane), Trésor (Lettre Trésor-éco n°148, mai 2015), KPMG, Analyse Strategy&

L'impact fiscal net des propositions de la Fédésap s'établit entre -15 et 0 m€ par an en 2019 comparé à 2018

Propositions de la Fédésap pour compenser l'impact d'un remplacement du CICE en 2019

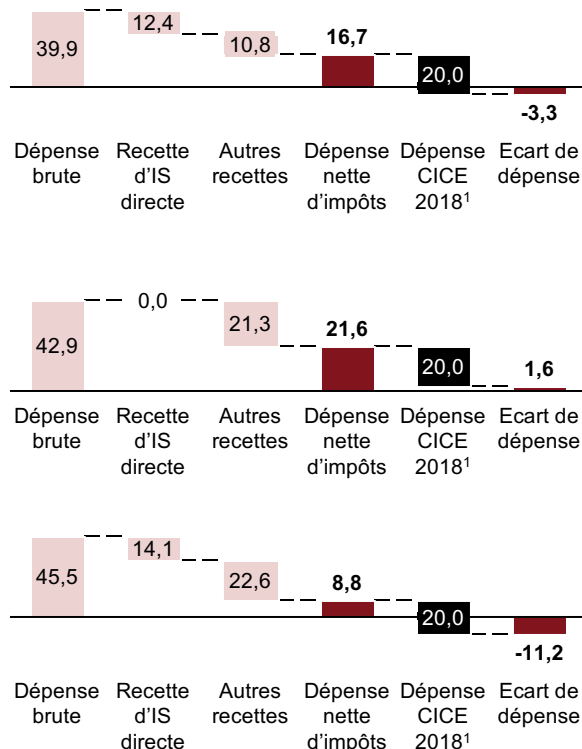
Déduction de cotisations forfaitaire



Crédit d'impôt sur les SAP auprès de publics fragiles



Extension de l'aide à domicile aux cotisations chômage, ARRCO et AGFF

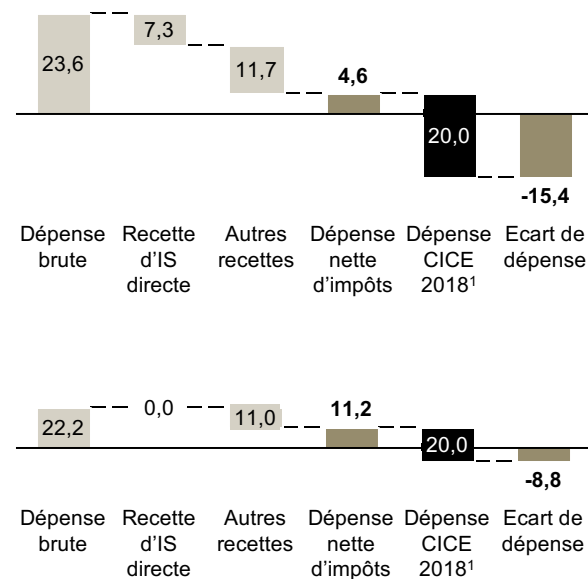


Propositions de la Fédésap rééquilibrer par rapport aux associations en 2019

Exonération versement transport et Fnal



Extension de la TVA à 5,5%



(⁽¹⁾) Net des recettes fiscales directes, indirectes et induites

Source : Analyse Strategy&

Les propositions de la Fédésap permettraient aussi de réduire les dépenses publique liées au chômage

Dépenses et manque à gagner du chômage pour la collectivité publique selon l'ATD (2015, Mds€ et millions de personnes)

	Coûts directs	16,3 Mds€
1	... dont dépenses ciblées pour l'emploi	6,8 Mds€
2	... dont dépenses sociales	9,5 Mds€
3	Coûts indirects	7,2 Mds€
4	Manque à gagner en impôts et cotisations sociales	12,6 Mds€
	Total	36,1 Mds€
	Nombre de personnes concernées	2,3 millions de personnes
	Coût pour l'Etat par chômeur (en €)	15.470 €

Définitions

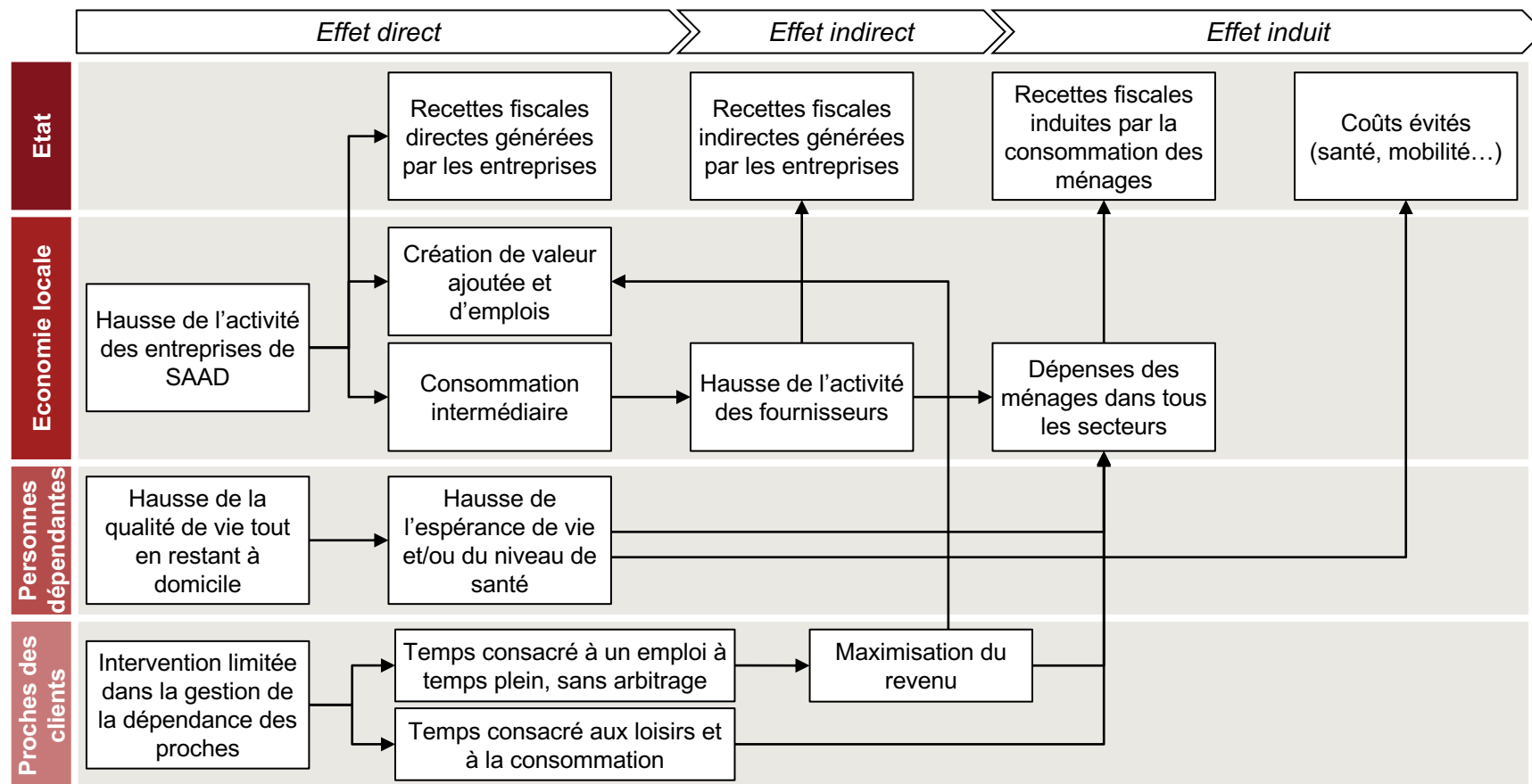
- 1 Allocations de solidarité spécifique (ASS), Pôle emploi, Allocation CIVIS, Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ), Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Ecoles de la 2^{ème} chance, Etablissement public d'insertion et de défense, Missions locales et permanences d'accueil d'information et d'orientation, maisons de l'emploi, Formation des demandeurs d'emploi, Allocation équivalent retraite et allocation transitoire de solidarité, allocation temporaire d'attente
- 2 RSA, prime de Noël, allocation adultes handicapés, aides au logement, fonds de solidarité logement, mesures d'hébergement, aides facultatives CCAS et CIAS, aides facultatives des départements, aides financières des CAF et MSA, CMU complémentaire et aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
- 3 Délinquance, aide sociale à l'enfance, maladie, protection sociale assurée par les institutions sans but lucratif au service des ménages, échec scolaire
- 4 Taxe d'habitation et redevance télé, TVA, CSG et CRDS, cotisations sociales sur les bas salaires non exonérées

Le salaire des employés des activités de services administratifs et de soutien sont environ **30% plus bas** que la moyenne de l'ensemble de l'économie française, en raison notamment de la part plus importante de contrats à temps partiel au sein des SAAD : **le coût d'un chômeur du secteur devrait donc être plus faible que la moyenne de 15.470 € par an**

Source : ATD (« Territoire zéro chômeur de longue durée », 2015), Analyse Strategy&

Les propositions de la Fédésap auraient un impact positif sur l'ensemble des acteurs de l'économie

Impact qualitatif des propositions de la Fédésap (Illustratif)



Source : Analyse Strategy&

Agenda

Synthèse

Un marché d'emploi de proximité à forte valeur ajoutée mais à faible rentabilité

Une offre et une demande de SAAD fragiles

Un besoin croissant en SAAD

Une évolution du CICE à risque pour les entreprises de SAAD

Propositions de solutions et impacts socio-économiques

Annexes

Glossaire

Description des caractéristiques du secteur	APA	Allocation personnalisée d'autonomie dont l'octroi est conditionné par l'âge et le niveau de dépendance du demandeur pouvant aller de 663,61 € (Gir 4) à 1.714,79 € (Gir 1)
	PCH	Prestation de compensation du handicap versée par le département et destinée à rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie (aide humaine, aide technique, aide à l'aménagement du logement, aide au transport, aides spécifiques ou exceptionnelles), conditionnée par le degré d'autonomie, l'âge, les ressources et la résidence du demandeur
	SAAD	Services d'aide et d'accompagnement à domicile
	Exonération aide à domicile	Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales au titre de rémunérations versées aux aides à domicile qui interviennent au domicile de publics fragiles, non-dégressive (Article L241-10-III code de la Sécurité sociale)
	Régime Fillon	Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales, dégressif jusqu'à 1,6 fois le Smic, toutes activités confondues
	Plan Borloo (2005)	Plan de cohésion sociale visant à créer 500.000 emplois dans les services d'aide à domicile auprès de publics fragiles en 3 ans grâce à la création du chèque emploi-service, l'allègement des charges sociales pour les particuliers employeurs, une TVA à 5,5% sur des prestations de service à la personne aux publics fragiles, la création de l'Agence nationale des services à la personne
Analyse du secteur	Valeur ajoutée	Différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production
	Masse salariale	Cumul des rémunérations brutes des salariés hors cotisations patronales
	Fonds propres	Capitaux propres et autres fonds propres correspondant aux sommes versées par les actionnaires ou associés d'une entreprise, augmentées par les profits générés annuellement non-distribués en dividendes
	Participation	Distribution aux salariés de tout ou partie des bénéfices d'une entreprise après application de l'impôt sur les sociétés, obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés, facultative pour les autres
	Rentabilité	Ratio du résultat courant avant impôt ou du résultat net sur le chiffre d'affaires de l'entreprise
	Smic	Salaire minimum de croissance correspondant à 9,76 €/h brut (7,58 €/h net) pour un salarié majeur, sur la base duquel est conditionné l'octroi d'exonérations de charges et de crédit d'impôt (ex. CICE correspondant à 7% de la masse salariale des employés dont le salaire est inférieur à 2,5 fois le Smic)
Calcul d'impact	Impact direct	Lecture directe de la production, de la valeur ajoutée et des emplois des entreprises du secteur étudié
	Impact indirect	Consommation intermédiaire directe de rang 1 (prod. de rang 1 et 2), valeur ajoutée indirecte déduite d'un ratio VA/CA des Comptes de la Nation de l'Insee par branche, emplois indirects issus d'un ratio ETP/VA des Comptes de la Nation
	Impact induit	Part de la masse salariale directe de rang 1 et 2 consommée par les ménages et consommation intermédiaire induite de rang 1 convertie en masse salariale (production induite de rang 1 et 2), valeur ajoutée induite déduite d'un ratio VA/CA des Comptes de la Nation de l'Insee par branche, emplois induits issus d'un ratio ETP/VA des Comptes de la Nation
	Impact fiscal	Revenu de l'IS (entreprises), de l'IR (particuliers) et de la TVA (entreprises et particuliers)

Les membres de la Fédésap se concentrent autour de 3 principaux codes NAF

Codes NAF incluant les activités d'aide à domicile

8810A Aide à domicile¹

- **Visites à domicile et services d'auxiliaires de vie** rendus aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap
- **Services d'aide**, assurés par des organismes extérieurs, à des personnes âgées et en situation de handicap vivant en hébergement collectif
- **Aide à domicile en milieu rural**

8810B Accueil ou accompagnmt sans hébergement d'adultes handicapés ou personnes âgées

- Activités des **centres de jour ou sections occupationnelles** pour adultes en situation de handicap
- **Accueil de jour** des personnes âgées

9609Z Autres services personnels n.c.a.

- Activités liées à la **vie sociale**
- *Autres activités en-dehors du périmètre de la Fédésap*

Périmètre de l'étude

- Les services à la personne constituent tous les services d'accompagnement des personnes dans leurs tâches quotidiennes
- Le périmètre de la présente étude se résume à l'aide à domicile, y l'aide-ménagère
- L'aide à domicile peut se distinguer entre l'aide auprès de personnes en situation de dépendance (personnes âgées, personnes en situation de handicap) et les autres types d'aide (cours à domicile, ménage, jardinage, etc.)
- Même s'il existe un code NAF « 8810A Aide à domicile », plusieurs codes NAF peuvent permettre de désigner des activités d'aide à domicile définies comme les services soumis à agrément ou déclaration obligatoire ou facultatif(ve)

⁽¹⁾ Inclut les activités d'aide-ménagère
Source : Insee

L'exonération aide à domicile couvre les cotisations maladie, famille et vieillesse

Taux de cotisations de droit commun (2018)

Risques	Taux Fnal 0,5%	Taux Fnal 0,1%	Exonération AD
<i>Cotisation maladie</i>	6,89%	6,89%	✓
<i>Cotisation famille</i>	3,45%	3,45%	✓
<i>Cotisation vieillesse plafonnée</i>	8,55%	8,55%	✓
<i>Cotisation vieillesse déplafonnée</i>	1,9%	1,9%	✓
<i>Cotisation « socle » AT-MP</i>	0,9%	0,9%	✗
<i>Contribution FNAL</i>	0,5%	0,1%	✗
<i>CSA</i>	0,3%	0,3%	✗
<i>Cotisation chômage</i>	4,05%	4,05%	✗
<i>Tranche 1 ARRCO</i>	4,65%	4,65%	✗
<i>Tranche 1 AGFF</i>	1,2%	1,2%	✗
TOTAL	32,39%	31,99%	

Source : URSSAF

L'échantillon retenu pour la présente étude est représentatif du secteur de l'aide à domicile

Comparaison des caractéristiques de l'échantillon retenu pour les analyses et des caractéristiques Esane du code NAF 8810A Aide à domicile

(Esane : 2014, Echantillon de l'étude : 2016, % du chiffre d'affaires brut H.T.)

	NAF 8810A (Esane)	Echantillon de l'étude
<i>Nombre d'unités</i>	6.205	580
Chiffre d'affaires moyen	236.000 €	1,1 m€
Valeur ajoutée	74,8%	84,3%
Masse salariale	68,9%	67,2%
Charges sociales	11,1%	11,5%
Charges d'exploitation hors masse salariale et charges sociales	30,8%	19,3%
EBIT après CICE	2,0%	1,9% (-2,1% avant CICE)
Résultat net	1,4%	1,6%

- Les entreprises de l'échantillon de l'étude sont **en moyenne de taille plus importantes** dans la mesure où les comptes des entreprises composées d'un ou deux salariés, composant une large part des entreprises du secteur, sont **moins accessibles que les comptes d'entreprises de taille plus importante, produisant des liasses fiscales**
- L'échantillon inclut les **principaux acteurs du secteur**, parmi lesquels Azae, Bien à la Maison, Adhap, Vitame, etc.)
- Les KPIs sont néanmoins **du même ordre de grandeur** malgré l'écart dans la taille des entreprises et l'année de référence, **notamment en matière de valeur ajoutée et de masse salariale**

Source : Insee (Esane, chiffres 2014), Analyse Strategy&

Pascal Ansart
Strategy & Partner

pascal.ansart@pwc.com

Vladislava Iovkova
Strategy & Director

vladislava.iovkova@pwc.com

Anne-Flore da Vinha
Strategy & Senior Associate

anne-flore.da.vinha@pwc.com

© 2018 PwC. All rights reserved.

PwC refers to the PwC network and/or one or more of its member firms, each of which is a separate legal entity. Please see www.pwc.com/structure for further details.

This content is general information purposes only, and should not be used as a substitute for consultation with professional advisors.

À propos de l'Observatoire National du Domicile de la Fédésap



La Fédésap a créé l'Observatoire National du Domicile afin de fournir à l'ensemble des acteurs, publics comme privés, des données nécessaires à l'analyse des enjeux et à la prise de décisions. Cet Observatoire a pour vocation d'être un lieu de partage d'informations et de réflexions sur l'orientation des politiques publiques en direction de l'aide à domicile. Ses travaux portent sur l'ensemble des acteurs intervenants dans l'écosystème de la personne aidée à domicile.

La Fédésap se positionne ainsi comme une fédération professionnelle qui contribue au débat public en fournissant des données quantitatives et qualitatives pour mieux questionner les enjeux du bien vieillir et de la vie autonome à domicile.

À propos de la Fédésap

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 1 600 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 600 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 59 000 salarié.e.s.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1. Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du domicile une véritable filière économique*
- 2. Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables*
- 3. Renforcer la qualité de service*
- 4. Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »*

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics au niveau national, mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux.

Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

Remerciements

La Fédésap tient également à remercier l'ensemble des SAAD qui ont participé à cette étude, contribuant ainsi à proposer une vision exhaustive et transparente des réalités du secteur tout en portant comme toujours de réelles pistes de réflexions et d'amélioration.

À nos adhérents qui loin des postures partisans et politiques s'efforcent à produire au quotidien des réponses adaptées à tous nos concitoyens les plus fragiles contribuant ainsi à la nécessaire évolution de l'offre d'une société plus inclusive et ouverte à tous.

Enfin, à nos collaboratrices et collaborateurs qui derrière chaque service apportent leur professionnalisme, leur envie, leur motivation et leur humanité et tous celles et ceux qui contribuent à la politique du « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile ».

Cette étude a été réalisée avec le concours de la



Contacts



Fédération Française des Service à la Personne et de Proximité

29-31 rue Chaptal – 75009 PARIS

contact@fedesap.org

01.75.43.77.20

www.fedesap.org